

Le correspondant du DEVOIR échappe de justesse à la terreur de l'OAS qui le menaçait de mort!



Par câble, de notre envoyé spécial
Jean Tainturier

MARSEILLE — C'est sous la protection d'automitrailleuses et de jeeps armés de la Gendarmerie mobile, et dans le hurlement des sirènes, que j'ai effectué hier soir mon départ d'Algérie.

A la suite d'incidents anodins, j'ai été à l'origine de l'arrestation de quatre dirigeants importants d'une compagnie de transport soupçonnée de complicité avec l'OAS.

Aussitôt ces arrestations connues, la menace de mort planait sur moi et la Délégation générale a jugé plus sage d'assurer ma protection jusqu'au décollage du premier appareil à quitter l'Algérie depuis l'armistice.

Au moment du décollage, Alger se réveillait après 48 heures de grève générale pendant laquelle les Européens sont res-

tés enfermés à volets clos. Tout le monde attendait l'offensive de l'OAS mais rien ne s'est produit, à l'exception d'une quinzaine d'attentats. Cette démission de l'OAS a fortement secoué la population qui ne possède plus l'enthousiasme agressif de la semaine dernière.

Au lieu de la certitude de victoire de l'OAS, se dessinent des signes de découragement et de prostration pénibles.

Peu à peu, au cours de la journée, les boutiques et les magasins ont ouvert leurs portes.

Tout le personnel de l'administration est au travail grâce à l'efficacité du service d'ordre.

Les forces policières ont pris des moyens exceptionnels au cours des derniers jours. Pour empêcher toute manifestation

d'envergure, des barrages ont été installés partout.

Des voitures blindées assurent un contrôle incessant dans toutes les rues tandis que gendarmes et soldats arment leur détermination de ne pas se laisser marcher sur les pieds.

Les événements du 24 janvier 1960 restent toujours présents à l'esprit des militaires. Dans certains quartiers où l'OAS a fait le puits de l'armée en lançant quelques grenades, les gendarmes ont ouvert le feu.

Leur riposte fut immédiate et nette.

D'autre part, le fait que personne ne se trouvait dans les rues a considérablement nui aux déplacements éventuels des commandos OAS qui cherchaient toujours refuge dans la foule des Européens.

Est-ce dire que l'action de

l'OAS se trouve complètement paralysée? Je ne le crois pas. Mais si, pendant deux ou trois semaines, l'armée réussit à maintenir le calme actuel, l'OAS sera matée. Les populations européennes qui commencent à prendre connaissance du texte des accords signés à Evian, grâce à la diffusion de ces textes par des moyens exceptionnels pris par le gouvernement, (allant jusqu'au langage de tracts au-dessus de la ville par le moyen d'hélicoptères) voudront-elles reprendre le dialogue avec les populations musulmanes?

Toutefois, afin de ne pas terminer sur une note trop optimiste, il faudrait se rappeler les tactiques subversives que Salan a adoptées pour maintenir l'Algérie dans un bain de sang jusqu'à ce que la France reprît toute l'affaire en main sous un nouveau gouvernement.



M. Lévesque: le barrage Gayhurst peut être la cause d'une catastrophe

Par Marcel Thivierge

QUEBEC (DNC) — "Il est de mon devoir d'annoncer publiquement et sans ambiguïté que le barrage de Gayhurst, à Lac Mégantic, est dans un état d'instabilité dangereuse. Il pourrait même au moment des grandes crues printanières, être la cause d'inondations catastrophiques, absolument sans précédent dans les municipalités riveraines de la Basse Beauce". Le ministre des richesses naturelles, M. René Lévesque, a fait cette mise au point, hier soir, à la suite d'un court débat qui s'était déroulé, au cours de l'après-midi, à l'Assemblée législative.

Dans un communiqué remis à la tribune des courtoiseries parlementaires, M. Lévesque rappelle qu'il y a quelques se-

maines, les officiers de son ministère avaient été mis au courant de ce danger. "Ils ont immédiatement fait établir, par la ville de Mégantic, propriétaire du barrage, une surveillance continue de l'ouvrage menacé."

"D'autre part, l'armée, prévenue par le premier ministre, a accepté d'accélérer ses travaux annuels de dynamitage des glaces sur la Chaudière, afin d'assurer un écoulement plus facile et plus rapide des eaux de la débâcle. De plus, le gouvernement a demandé à l'organisme provincial de la protection civile, avec l'aide de l'armée et des autorités municipales concernées, de prendre les dispositions nécessaires pour évacuer d'une façon rapide et sans perte de vie les populations des endroits qui seraient submergés."

"Je tiens à souligner, a dit M. Lévesque, qu'il n'est du tout question pour moi, ni pour les nombreux experts du gouvernement et de l'extérieur dont

Voir page 2: M. Lévesque: le

Octroi de \$15,000 à Mégantic pour des réparations au barrage Gayhurst

LAC MEGANTIC. — M. René Lévesque, ministre des richesses naturelles, a avisé le conseil municipal de la ville de Lac-Mégantic que le gouvernement acceptait d'être le coordinateur et qu'il acceptait également de lui accorder une subvention de l'ordre de \$15,000 pour défrayer le coût des travaux de prévention au barrage Gayhurst, ainsi que les honoraires des ingénieurs engagés à cette fin.

M. Lévesque annonçait également que M. Patrick Gourdeau serait coordonnateur pour le gouvernement provincial dans cette affaire. Le conseil municipal a envoyé une résolution de remerciement à M. Lévesque.

Par ailleurs, la compagnie Shalwinigan Water and Power a offert à la ville de Lac-Mégantic la somme de \$500,000 pour l'achat du réseau électrique ainsi que des sous-stations. Cette compagnie cependant a refusé d'acheter le barrage Gayhurst. L'offre signalait que le coût de l'électricité serait diminué de beaucoup si les contributions de la ville l'achetaient de la compagnie. Le conseil municipal a décidé de l'étudier.

Télévision scolaire aujourd'hui, à R.-C.

C'est cet après-midi, de 2 h. 40 à 3 h. p.m., qu'aura lieu sur les ondes de Radio-Canada, l'expérience de télévision scolaire, présentée par le Département de l'instruction publique de la province de Québec.

PREMIER - MONTREAL

Un festival d'été digne de Montréal

Par Gérard Filion
(Lire en page quatre)

LE DEVOIR

FAIS CE QUE DOIS

VOL. LIII — NO 67

MONTREAL, MERCREDI, 21 MARS 1962

DE GAULLE DEMANDE PLEINS POUVOIRS

● QUARANTE - HUIT HEURES ont passé depuis la proclamation de l'armistice en Algérie. Et ce que l'on redoutait le plus n'est pas encore produit: au moment de mettre sous presse, l'OAS n'a pas déclenché cette grande offensive qui doit plonger le pays dans le "bain de sang", annoncé froidement par les anciens généraux français, Salan et Jouhaud.

Certes, de nombreux attentats sont signalés, plusieurs pertes de vie sont déplorées (près de 200 en deux jours), mais ce n'est pas là ce qui avait été annoncé et redouté. L'armée monte toujours la garde et ouvre le feu à la première provocation. Elle tient bon. Elle reste fidèle au régime. A Oran, toutefois, des désordres plus graves ont éclaté. Moins

sanglants sont ceux de la casbah d'Alger où les populations des deux communautés vivent dans une paix relative. Si les désordres appréhendés n'éclatent pas dans deux ou trois jours, il se peut que la paix triomphe plus tôt qu'on ne le croyait en Algérie.

● A PARIS, le président de Gaulle a annoncé, dans un message à l'Assemblée nationale, qu'il demandera les pleins pouvoirs au moyen du référendum, prévu pour le 8 avril. Cette consultation a donc maintenant un double objectif: 1) faire sanctionner par les Français les accords d'Evian et 2) accorder au chef de l'Etat les pouvoirs qui lui permettront d'assurer l'exécution des accords et de faire face aux problèmes qui pourraient surgir en Algérie. Le premier ministre, M. Debré, a donné l'assurance que le terrorisme de l'OAS sera combattu et que le gouvernement ne reculera pas.

● C'EST A LA FIN de juillet qu'aura lieu en Algérie le référendum sur l'autodétermination. Trois options seront offertes à 9,000,000 de Musulmans et aux Européens (1,000,000): indépendance totale; indépendance dans l'association avec la France; intégration à la France. C'est assurément la deuxième de ces options qui l'emportera.

● L'EXECUTIF PROVISOIRE qui doit gouverner

durant la période transitoire, c'est-à-dire jusqu'au lendemain de ce référendum, est déjà constitué. Mais les noms de ses douze membres n'ont pas été rendus publics.

● A RABAT, le premier ministre du gouvernement provisoire de la future république algérienne, M.

Ben Khedda, a déclaré qu'il faudra combattre sans merci "les bandes fascistes" et les "racistes" qui font obstacle à la paix.

● DE MARSEILLE, notre envoyé spécial, Jean Tainturier, câble le récit de la fâcheuse aventure qui lui est arrivée hier. On lira son article plus haut.



Le premier ministre Debré, devant l'Assemblée générale. (Photo Keystone)

Référendum en France le 8 avril; en Algérie, à la fin de juillet

PARIS. — C'est le 8 avril que les Français seront appelés, par voie de référendum, à sanctionner d'abord les accords d'Evian, puis à donner au chef de l'Etat le pouvoir de prendre, par ordonnance ou décret, les mesures nécessaires pour assurer la mise en oeuvre du cessez-le-feu et permettre au gouvernement de résoudre les problèmes qui pourront se poser en Algérie.

Ce sont, en définitive, les pleins pouvoirs que réclame le président de Gaulle dans le message dont M. Jacques Chaban-Delmas a donné lecture hier à l'Assemblée nationale, réunie en session extraordinaire. Selon la tradition, les députés ont écouté, debout, la communication du chef de l'Etat, à l'exception de quatre indépendants de droite, partisans de "l'Algérie française".

Comme allait s'engager le débat sur les accords d'Evian, une

quarantaine de députés, refusant de reconnaître ces accords, ont entonné "La Marseillaise". Tous leurs collègues, sauf les communistes et les socialistes, se sont alors levés. Une grande tension régnait dans l'enceinte de l'Assemblée.

Le projet de loi qui sera soumis au peuple français par le référendum demande que le président soit autorisé à prendre les décisions et les mesures qu'il jugera utiles pour régler la coopération franco-algérienne.

ne si le référendum sur l'autodétermination institue un Etat algérien indépendant, ce qui ne fait plus de doute.

Le référendum sur l'autodétermination, auquel participeront les Musulmans (9,000,000) et les Européens (1,000,000) aura lieu en Algérie à la fin de juillet. Trois options sont offertes: l'indépendance absolue; l'indépendance dans l'association avec la France ou l'intégration à la France.

Voir page 2: Référendum en

L'U.N. "permet" au gouvernement de disposer de \$146,000,000. jusqu'à l'étude du budget

QUEBEC (DNC) — Le gouvernement a demandé, hier, à l'Assemblée législative la permission de disposer de quelque \$175,000,000 en attendant que l'étude du budget soit terminée et les crédits approuvés. Devant l'opposition des membres de l'Union nationale, le gouvernement a dû se contenter de quelque \$146,000,000.

Dans son projet de loi, le premier ministre demandait pour les mois d'avril et mai l'autorisation de disposer d'un sixième du budget général, plus un autre sixième pour divers postes des ministères des affaires municipales, de la jeunesse, des richesses naturelles et des transports, et communications.

Le projet prévoyait encore que le gouvernement pourrait disposer de deux sixièmes additionnels pour un poste du ministère des transports et communications et de cinq sixièmes pour un poste du ministère des richesses naturelles.

L'opposition a accepté le premier sixième, mais a refusé toutes les autres demandes additionnelles, ce qui veut dire

que durant les mois d'avril et mai, en attendant que le budget soit adopté, le gouvernement aura à sa disposition \$146,304,460 au lieu des \$175,574,895 qu'il avait demandés.

Le premier ministre a expliqué que, comme le budget n'était pas encore adopté, le gouvernement avait tout de même besoin de subsides pour les mois d'avril et mai. Ces crédits, en bonne part, serviraient, a-t-il dit, à payer le salaire des fonctionnaires. Il a ajouté que certains paiements venant à échéance au cours de ces mois nécessitent un sixième additionnel. M. Lesage a cité les cas des subventions aux commissions scolaires, la tenue des assises criminelles, l'aide à la recherche au ministère des richesses naturelles; les commissions aux vendeurs de permis d'automobile, les \$40,000 d'assurances des avions du gouvernement; les \$32,000 à la succession Sainte-Marie pour l'achat de l'usine-pilote de Saint-Malo, etc.

L'Algérie (200 morts et blessés en 2 jours) attend le grand coup

ALGER — Cinq obus de mortier ont éclaté parmi des foules de Musulmans, hier, au pied de l'ancienne casbah d'Alger, tuant quatre personnes et blessant au moins 67 autres. Ce fut le point culminant d'une journée au cours de laquelle les Musulmans en sont venus aux prises avec les Européens et les soldats français dans les grandes villes, les villages et même les hameaux.

On a accusé l'Organisation de l'Armée secrète du lancement de ces obus meurtriers dans le but de réduire à néant le cessez-le-feu convenu en fin de semaine et proclamé lundi, après sept ans de guerre.

Depuis le cessez-le-feu, plus de 200 personnes ont perdu la vie ou ont été blessées.

De toutes les manifestations survenues à travers le pays, la plus grave semble s'être produite à St-Denis du Sig, où 54 personnes ont été tuées en deux jours d'escarmouches intermittentes.

Des rapports en provenance de la plupart des secteurs ruraux parlaient de foules musulmanes en marche vers des agglomérations européennes et arborant le drapeau vert et blanc des nationalistes. En plusieurs cas, la tension a été telle que les troupes ont dû faire feu sur les émeutiers musulmans.

Une bande d'Européens a tenté de s'emparer d'un poste de police d'Alger, mais a finalement été repoussée.

Au moment où ses manifestations semblaient se multiplier, le président de Gaulle informait une session spéciale du parlement français, à Paris, sa décision de soumettre au peuple l'accord sur l'Algérie lors d'un référendum national, le 8 avril. En France, le référendum se fera séparément de celui prévu pour l'Algérie, et au cours duquel les Algériens opteront probablement pour l'indépendance.

Dans la ville d'Oran, des fusillades ont éclaté dans dix secteurs différents de la cité et au moins six personnes ont été tuées, hier.

Les troupes ont fait feu sur des Musulmans à Rouiba, à l'est d'Alger, faisant 24 blessés. A St. Oueli, 40 Musulmans ont aussi été blessés par des soldats français obligés de se défendre. Une autre escarmouche entre Musulmans et soldats français a été signalée à Vauban, alors que les Musulmans tentaient d'organiser une marche sur la ville.

Deux autres Musulmans ont perdu la vie sur la route menant à Oued Fodda, tandis qu'à St-Eugène, banlieue d'Alger, des Européens fauchaient des passants musulmans à la mitrailleuse.

Une bande d'Européens a tenté de s'emparer d'un poste de police d'Alger, mais a finalement été repoussée.

nalement fui en dérobant des armes à feu.

Même au grand hôpital Mustapha, où sont conduites toutes les victimes du terrorisme, les auxiliaires musulmans se sont soulevés contre les médecins européens. Des renforts de policiers ont été appelés pour rétablir l'ordre.

La première journée de l'armistice s'était déroulée dans un calme étrange et menaçant à la fois à Alger, à Oran et ailleurs. Aucun heurt majeur n'était produit. Les populations européennes et musulmanes évitaient les chocs qui auraient pu se traduire par le déclenchement des passions.

Cependant, à Alger et à Oran, tout était à redouter lundi soir et dans les quarante-huit heures à suivre.

L'Organisation de l'Armée secrète a d'ailleurs donné l'ordre de tirer à vue sur les gendarmes. Elle a aussi donné l'ordre d'abattre les Musulmans de profession libérale et de déclencher des grèves en vue de rendre l'anarchie complète.

Voir page 2: L'Algérie (200

M. Lesage: "Nous voulons le respect du dimanche"

QUEBEC (DNC) — "Je réaffirme solennellement l'intention du gouvernement de faire respecter le dimanche. Le gouvernement a formé un comité pour étudier le problème du travail le dimanche. Ce comité, composé de représentants du procureur général, des ministères de l'Industrie et du commerce et du travail, a fait rapport au cabinet, le 24 janvier dernier. Toutes les recommandations ont été acceptées. Il y a actuellement environ 1,500 plaintes à ce sujet devant les tribunaux."

C'est ainsi que le premier ministre Lesage a répondu, hier, à un long discours de M. Maurice Bellemare, député U. N. de Champlain. M. Bellemare avait dénoncé les papeteries qui obligeaient leurs employés à travailler le dimanche. Il a fait écho à l'appel au gouvernement de la Confédération des syndicats nationaux demandant une enquête à ce sujet.

Le premier ministre a déclaré qu'il appartenait désormais aux compagnies de faire la preuve de la nécessité dans laquelle elles se trouvent de forcer certains de leurs employés à travailler le dimanche. C'est alors que M. Lesage a révélé qu'il avait actuellement 1,500 poursuites devant les tribunaux.

Voir page 2: M. Bellemare met

M. Bellemare met l'intégrité du juge Baillargeon en doute

QUEBEC (DNC). — Un violent débat sur la magistrature et la politique a marqué la fin de la séance d'hier après-midi à l'Assemblée législative. On discutait des crédits du procureur général quand le député U.N. de Champlain a affirmé que le juge Jean-Louis Baillargeon, de la Cour du magistrat de Val d'Or, avait participé à une fête organisée afin de célébrer l'anniversaire de la victoire libérale du 22 juin 1960.

"Jamais, sous l'Union nationale, a dit M. Maurice Bellemare, un juge de la Cour du magistrat se serait permis d'assister à une fête politique."

"Si le procureur général, a-t-il ajouté, faisait son devoir, il se leverait pour dénoncer publiquement ce juge."

Le ministre André Roussau: "N'est-ce pas à Lévis qu'un juge a présenté sa candidature pour l'Union nationale?"

"Des voix dans l'opposition: C'est faux, c'est faux!"

Après quelques autres provocations de la part du député de Champlain, le procureur général a déclaré: "Je connais le juge et je sais ce qu'il répondrait. Je conseille au député de Champlain de ne pas parler trop longtemps: il y a des éclaboussures qui vont tomber..." Je connais un juge qui après avoir cessé d'être admis au barreau d'être l'exécuteur des hautes œuvres de l'Union nationale. Je peux vous dire qu'il n'y a pas

un jugement qui se rende aujourd'hui sur un coup de téléphone du procureur général. Pourtant cela se faisait."

Le ministre des affaires municipales, M. Lucien Cliché, a dit qu'il avait assisté au banquet de Val d'Or. "C'était un banquet donné en l'honneur de M. J.-B. Lebel; c'était une fête d'amitié. Il ne fut pas question de la victoire libérale."

Voir page 2: M. Bellemare met

L'étude du bill de Montréal se terminera cette semaine

Par Jean-Marc Laliberté

QUEBEC — Il semble certain que l'étude du bill de Montréal qui se poursuit pour la quatrième semaine consécutive au comité des bills privés de l'Assemblée législative, se terminera aujourd'hui ou demain.

A 10h. 30 ce matin, le comité reprendra l'étude du bill de l'université McGill qui demande des pouvoirs d'expropriation. Apparemment la discussion ne sera pas très longue car les autorités de l'université ont consenti, à la demande du premier ministre, M. Jean Lesage, à réduire leur demande de cette année aux besoins immédiats, c'est-à-dire aux immeubles devant être

expropriés au cours des 12 prochains mois.

Ensuite on reprendra la discussion sur le métro. De l'avis même du président du comité exécutif, M. Lucien Saulnier, il y aura entente entre les municipalités affectées, soit Westmount, Outremont, Mont-Royal et St-Laurent et la ville de Montréal. Il ne semble pas cependant qu'il en soit de même avec la Commission de transport qui veut être partie prenante dans la prise de décision à l'égard de l'équipement fixe et le matériel roulant du métro.

Dans cette controverse c'est le gouvernement qui tranchera la question et les autorités municipales semblent confiantes de remporter le morceau et de continuer seules à réa-

liser le métro quitte à le remettre pour exploitation, à la C.T.M. en temps et lieu.

Le comité des bills privés reprendra ensuite l'étude des amendements à la charte qui ont été mis de côté pour rédaction nouvelle. Si le nouveau texte est fidèle dans tous les cas aux vœux exprimés par le premier ministre nul doute que l'on pourra disposer de ces quelques quarante clauses du bill en très peu de temps. Dans le cas contraire la discussion risque de reprendre.

La Ligue des Propriétaires de Montréal a fait connaître son intention d'intervenir à nouveau auprès du comité afin que des amendements soient ajoutés au bill pour

modifier les structures du bureau de révision des estimations.

La semaine dernière lorsque le comité a rejeté la demande de Montréal d'autoriser le Conseil municipal à geler le rôle d'évaluation, le ministre de la Jeunesse, M. Gérin-Lajoie et le premier ministre, M. Lesage, ont suggéré aux autorités municipales de soumettre des amendements à la procédure de révision afin de favoriser les petits propriétaires dans leurs réclamations.

La Ligue des Propriétaires a pris l'initiative de soumettre des amendements qui permettraient aux propriétaires insatisfaits de leur évaluation d'obtenir de l'Estimateur le pourcentage de la hausse. La Li-

gue suggère aussi que le propriétaire puisse faire des expertises aux frais du bureau de révision.

De plus la Ligue réclame la création d'une Régie des Estimations qui établirait les normes des évaluations. Si tout marche rondement on peut prévoir que l'étude du bill de Montréal sera terminée en fin de journée aujourd'hui et que demain et vendredi le comité des bills privés pourra étudier le bill concernant la Corporation de Montréal Métropolitain.

Prenant pour acquis que le gouvernement n'a pas l'intention d'opérer des modifications profondes, cette année, à l'organisme métropolitain, il est à prévoir que l'étude de ce bill ne s'achèvera pas.

FETE DU JOUR SAINT BENOIT

Les libraires
F. PILON INC.
Papeterie - Dactylographes
Accessoires de bureau

METEOROLOGIE

Ensoleillé, quelques nuages. Doux

Min.: 30 - Max.: 40

Gracieuseté de
Shearer Lumber
Co. Ltd.
MONTREAL

Faits divers

Séminaire fermé à Chicoutimi

CHICOUTIMI — Une épidémie de grippe a obligé le petit séminaire de Chicoutimi à fermer ses portes jusqu'à lundi. C'est la troisième institution de ce genre dans cette région qui est obligée de prendre cette mesure.

M. Bellemare met...

(Suite de la 1ère page)

M. Lapalme: "Il y avait des rouges et des bleus à ce banquet..."

"Pour ceux qui ne connaissent pas le juge Baillargeon, a dit M. Cliche, je dois dire que c'est un magistrat intègre, impartial et honnête."

M. Daniel Johnson a admis que le juge Baillargeon mérite ces éloges, mais il a mis en doute le fait qu'il y avait des bleus à ce banquet.

S'attaquant au procureur général, M. Johnson a dit: le procureur général a parlé de jugements qui se donnaient par téléphone. Cela se passe encore comme cela aujourd'hui. Je demande au procureur général de prendre les mesures pour que cela ne se passe plus comme cela.

M. Lapalme: moi, je sais ce que je dis. Je sais jusqu'à quel point j'ai eu à me plaindre de certaine magistrature. Je sais jusqu'à quel point des membres du Barreau ont eu à se plaindre de certaine magistrature. Et au moment où je parle je sais que des noms viennent à la mémoire du chef de l'opposition.

Jusqu'à ce qu'on me prouve que des juges font de la politique activement... Pour ma part, je n'ai pas à me plaindre maintenant d'aucun des juges, bleus ou rouges, mais je dois dire que depuis un an et demi, il y a eu un changement de conduite dans certains coins de la magistrature.

M. Johnson: "C'est le procureur général qui élabore la magistrature, mais si on continue d'éclabousser la magistrature, nous donnerons des noms."

M. Lapalme: "Enfin, nous allons avoir des noms!"

Le procureur général a accusé le député de Champlain d'avoir porté toutes sortes d'accusations contre le juge Baillargeon, ce qu'il nie avec véhémence M. Maurice Bellemare.

M. Lapalme: "Vous qui venez aujourd'hui nous montrer des visages de virgins effrayés, je dis: 'Regardez donc votre passé'."

Des cris ont accueilli cette déclaration, mais le président du comité, M. J.-J. Bédard a mis fin au débat en annonçant qu'il est six heures et que la séance est ajournée.

Obligations de Brockville

WINDSOR, Ontario — Des détectives de Windsor ont retrouvé des obligations et des valeurs négociables d'une valeur de \$25,650 qui, à leur avis, auraient été dérobées lors du vol commis au bureau de poste de Brockville, le 11 octobre, 1961.

Les valeurs ont été trouvées dans la galerie d'une maison du centre de la ville de Windsor.

L'inspecteur détective Chris Paget a déclaré que la maison était occupée par une des quatre personnes appréhendées à Ottawa la suite du vol par effraction perpétré samedi soir.

La police d'Ottawa a rapporté que Albert James Stouley, 42 ans, de Toronto, Alexander Young, 41 ans, Marjorie Banks et Eleanor Hildeman, tous de Windsor, avaient été arrêtés près du lieu du vol.

Les gros des valeurs retrouvées se composaient d'obligations d'épargne du Canada, dont la valeur variait de \$50 à \$1,000.

Vandalisme à Chapais

CHAPPAIS — Treize personnes, se rendant coupables d'actes de vandalisme, ont causé pour quelque \$2,000 de dommages à Chapais, en fin de semaine.

Ces personnes, qui tentent de briser une grève, ont cassé des vitres, démonté des poutres et tenté de démolir les voitures de grévistes. Les vandales étaient armés de tournevis, de barres de fer et autres instruments du genre.

Aucun acte de violence n'a par ailleurs été organisé par les grévistes, et les vandales ont comparu en Cour ce matin afin de répondre à l'accusation de méfait contre la propriété privée.

Entre temps, les négociations ont repris dans le but de mettre fin à cette grève qui dure depuis six mois.

Les syndiqués réclament une hausse de salaire, un droit de regard sur la classification des tâches, la retenue syndicale à la source, la sécurité de l'emploi et une limitation des travaux exécutés par des sous-traitants.

Le projet de loi de l'Assemblée législative, qui vise à modifier la loi sur le drapeau, a été adopté par 11 voix contre 10.

Le projet de loi de l'Assemblée législative, qui vise à modifier la loi sur le drapeau, a été adopté par 11 voix contre 10.

Le projet de loi de l'Assemblée législative, qui vise à modifier la loi sur le drapeau, a été adopté par 11 voix contre 10.

Le projet de loi de l'Assemblée législative, qui vise à modifier la loi sur le drapeau, a été adopté par 11 voix contre 10.

Le projet de loi de l'Assemblée législative, qui vise à modifier la loi sur le drapeau, a été adopté par 11 voix contre 10.

Le projet de loi de l'Assemblée législative, qui vise à modifier la loi sur le drapeau, a été adopté par 11 voix contre 10.

Le projet de loi de l'Assemblée législative, qui vise à modifier la loi sur le drapeau, a été adopté par 11 voix contre 10.

Le projet de loi de l'Assemblée législative, qui vise à modifier la loi sur le drapeau, a été adopté par 11 voix contre 10.

Le projet de loi de l'Assemblée législative, qui vise à modifier la loi sur le drapeau, a été adopté par 11 voix contre 10.

Le projet de loi de l'Assemblée législative, qui vise à modifier la loi sur le drapeau, a été adopté par 11 voix contre 10.

Le projet de loi de l'Assemblée législative, qui vise à modifier la loi sur le drapeau, a été adopté par 11 voix contre 10.

Le projet de loi de l'Assemblée législative, qui vise à modifier la loi sur le drapeau, a été adopté par 11 voix contre 10.

Le projet de loi de l'Assemblée législative, qui vise à modifier la loi sur le drapeau, a été adopté par 11 voix contre 10.

Le projet de loi de l'Assemblée législative, qui vise à modifier la loi sur le drapeau, a été adopté par 11 voix contre 10.

Le projet de loi de l'Assemblée législative, qui vise à modifier la loi sur le drapeau, a été adopté par 11 voix contre 10.

Le projet de loi de l'Assemblée législative, qui vise à modifier la loi sur le drapeau, a été adopté par 11 voix contre 10.

Le projet de loi de l'Assemblée législative, qui vise à modifier la loi sur le drapeau, a été adopté par 11 voix contre 10.

Le projet de loi de l'Assemblée législative, qui vise à modifier la loi sur le drapeau, a été adopté par 11 voix contre 10.

Le projet de loi de l'Assemblée législative, qui vise à modifier la loi sur le drapeau, a été adopté par 11 voix contre 10.

Le projet de loi de l'Assemblée législative, qui vise à modifier la loi sur le drapeau, a été adopté par 11 voix contre 10.

Le projet de loi de l'Assemblée législative, qui vise à modifier la loi sur le drapeau, a été adopté par 11 voix contre 10.

Le projet de loi de l'Assemblée législative, qui vise à modifier la loi sur le drapeau, a été adopté par 11 voix contre 10.

Le projet de loi de l'Assemblée législative, qui vise à modifier la loi sur le drapeau, a été adopté par 11 voix contre 10.

Le projet de loi de l'Assemblée législative, qui vise à modifier la loi sur le drapeau, a été adopté par 11 voix contre 10.

Le projet de loi de l'Assemblée législative, qui vise à modifier la loi sur le drapeau, a été adopté par 11 voix contre 10.

Le projet de loi de l'Assemblée législative, qui vise à modifier la loi sur le drapeau, a été adopté par 11 voix contre 10.

Le projet de loi de l'Assemblée législative, qui vise à modifier la loi sur le drapeau, a été adopté par 11 voix contre 10.

Le projet de loi de l'Assemblée législative, qui vise à modifier la loi sur le drapeau, a été adopté par 11 voix contre 10.

Le projet de loi de l'Assemblée législative, qui vise à modifier la loi sur le drapeau, a été adopté par 11 voix contre 10.

Le projet de loi de l'Assemblée législative, qui vise à modifier la loi sur le drapeau, a été adopté par 11 voix contre 10.

L'Algérie (200...)

(Suite de la 1ère page)

plète et de faire disparaître le moindre soupçon d'autorité. Lundi, les rues d'Alger étaient désertes et personne n'osait s'aventurer, à l'exception des innombrables gendarmes qui patrouillaient les rues et montaient la garde auprès des barrages sous une pluie maussade.

Par ailleurs, par suite de la grève générale, l'électricité faisait défaut. Les avions, les chemins de fer, les navires ont été requisitionnés de même que les services hospitaliers et ceux de la distribution de l'eau et du gaz.

Les Européens, enfermés dans leurs maisons, bloqués au noir, refusant même de prendre connaissance des garanties qui, de l'avis d'Européens d'origine algérienne, sont acceptables si elles sont respectées. Les discours du député général M. Jean Morin, aurait dû calmer toute appréhension. Mais les Européens ne veulent y croire en rien, préférant faire un procès d'intention.

Dans le secteur algérien, l'annonce de la conclusion de l'armistice a été reçue dignement, mais n'a pas provoqué d'explosion de joie.

Le FLN a déjà réussi à inaugurer un service d'ordre impressionnant et efficace. Pour la première fois d'ailleurs, les journalistes ont été admis à entrer dans le secteur musulman. Les musulmans savent que l'armistice n'apportera pas la paix immédiate et qu'ils doivent s'armer d'une grande patience pour ne pas riposter aux gestes provocateurs de l'Organisation de l'Armée secrète qui voudrait amener l'armée à tirer contre les musulmans en vue de protéger les Européens.

Au cours de la journée de lundi, il n'y a eu qu'une quinzaine d'attentats.

Cela ne signifie pas cependant que l'OAS se résigne à l'armistice. Elle devra toutefois rapidement parce que les Européens sont très découragés par la tournure des événements et sont prêts à abandonner la partie.

La journée de lundi a particulièrement été épuisante pour ces derniers, derrière leurs volets clos et sans communications avec l'extérieur parce que la radio est silencieuse. Leur découragement est perceptible et plusieurs seraient disposés à accepter leur sort. Il est cependant encore trop tôt pour évaluer l'ampleur de ce mouvement de résignation.

Dans les rues désertes, le service d'ordre est sur les dents depuis la tombée de la nuit et se tient prêt à toute mesure d'urgence.

Le mystère entourant l'heure de l'attaque de l'OAS est crispant et énervant. L'état-major a requis de nouveaux renforts de troupes de sécurité dans la crainte d'attaques surprises de l'OAS dans les prochains quarante-huit heures.

Le haut commissaire dont les fonctions seront assumées par la suite par un gouverneur de transition, est arrivé au Rocher Noir pour préparer le référendum sur l'autodétermination quand le calme sera revenu.

Selon les premières constatations, le FLN réussit à conserver les populations musulmanes sous contrôle et fait preuve d'une grande maturité politique. Il s'agit là d'un bon augure pour l'avenir du pays.

Les Européens ne comprennent rien à cela et hypothèquent par l'OAS, risquent de déclencher une véritable boucherie et de compromettre stupidement leur avenir.

Au début de la nuit de lundi à mardi, profitant de l'obscurité totale, on remarquait une légère effervescence dont on ne pouvait prédire l'intensité.

L'U.N. "permet"...

(Suite de la 1ère page)

avait procédé de cette façon et que "cela n'avait rien cassé". M. Lesage fait remarquer que parmi les demandes supplémentaires, il y avait, par exemple, d'évoquer, des experts, hydrologues, spécialistes en structures et en barrages, ont passé plusieurs jours à réévaluer soigneusement tous les facteurs. Leur conclusion est que le danger existe et qu'il deviendrait imminent au moment prochain d'été, et qu'ailleurs, si rien n'était fait en temps pour diminuer la pression des eaux, le barrage aurait de fortes chances de céder brusquement en lâchant une vague énorme et destructrice sur les municipalités qui sont en aval.

"L'an dernier, a dit le premier ministre, on a retardé le départ de ces équipes parce que le gouvernement n'avait pas pu avancer l'argent nécessaire pour le mois d'avril..."

M. Johnson s'en est tenu à son refus.

Finalement, M. Lesage a déclaré: "Si l'opposition se sent lésée, je suis prêt à revenir avec des demandes. Je reviendrai la semaine prochaine avec la demande d'un autre sixième, et nous en discuterons. Je ne peux pas comprendre pourquoi l'opposition ne veut pas collaborer."

Le député de Montcalm, M. Maurice Thériault, a déclaré que le premier ministre avait tenté d'impressionner la Chambre en exposant toutes les conséquences minimales qui pourraient découler de la décision de la Chambre.

M. Thériault a dit que la question n'est pas si grave et que le premier ministre a entre les mains tout ce qu'il faut pour procéder comme il l'entend sans demander la permission à personne. Le premier ministre peut au besoin faire approuver partiellement ou complètement tous les crédits nécessaires dans un département donné, a dit M. Thériault.

Le député de Montcalm a rapporté que l'opposition n'a pas tenté de nuire au gouvernement et n'a jamais présenté de motion de non confiance sur ce sujet.

Après avoir fait observer que le premier ministre peut faire approuver tous les crédits nécessaires avant le premier avril, il se demande pourquoi il réclame la collaboration de l'opposition.

Le premier ministre a déclaré qu'il n'interprète pas la parole de M. Thériault comme un refus de l'opposition de collaborer. Il a donc demandé d'amender le projet de loi en retranchant les demandes de sixième additionnel et en se limitant au sixième du budget.

Le chef de l'opposition, a demandé au président si le premier ministre avait le droit de procéder de cette façon en amendant une résolution.

Le premier ministre a déclaré qu'en ce moment il n'y avait pas de résolution devant la Chambre. Cette résolution a été reçue lorsque l'Assemblée législative a eu du lieutenant-gouverneur, un message demandant d'approuver ces subsides.

La Chambre a finalement approuvé en deuxième et troisième lecture, le projet de loi tel qu'amendé.

Le projet de loi de l'Assemblée législative, qui vise à modifier la loi sur le drapeau, a été adopté par 11 voix contre 10.

Le projet de loi de l'Assemblée législative, qui vise à modifier la loi sur le drapeau, a été adopté par 11 voix contre 10.

Le projet de loi de l'Assemblée législative, qui vise à modifier la loi sur le drapeau, a été adopté par 11 voix contre 10.

Le projet de loi de l'Assemblée législative, qui vise à modifier la loi sur le drapeau, a été adopté par 11 voix contre 10.

Le projet de loi de l'Assemblée législative, qui vise à modifier la loi sur le drapeau, a été adopté par 11 voix contre 10.

Le projet de loi de l'Assemblée législative, qui vise à modifier la loi sur le drapeau, a été adopté par 11 voix contre 10.

Le projet de loi de l'Assemblée législative, qui vise à modifier la loi sur le drapeau, a été adopté par 11 voix contre 10.

Le projet de loi de l'Assemblée législative, qui vise à modifier la loi sur le drapeau, a été adopté par 11 voix contre 10.

Le projet de loi de l'Assemblée législative, qui vise à modifier la loi sur le drapeau, a été adopté par 11 voix contre 10.

Le projet de loi de l'Assemblée législative, qui vise à modifier la loi sur le drapeau, a été adopté par 11 voix contre 10.

Le projet de loi de l'Assemblée législative, qui vise à modifier la loi sur le drapeau, a été adopté par 11 voix contre 10.

Le projet de loi de l'Assemblée législative, qui vise à modifier la loi sur le drapeau, a été adopté par 11 voix contre 10.

Le projet de loi de l'Assemblée législative, qui vise à modifier la loi sur le drapeau, a été adopté par 11 voix contre 10.

Le projet de loi de l'Assemblée législative, qui vise à modifier la loi sur le drapeau, a été adopté par 11 voix contre 10.

Le projet de loi de l'Assemblée législative, qui vise à modifier la loi sur le drapeau, a été adopté par 11 voix contre 10.

Le projet de loi de l'Assemblée législative, qui vise à modifier la loi sur le drapeau, a été adopté par 11 voix contre 10.

Le projet de loi de l'Assemblée législative, qui vise à modifier la loi sur le drapeau, a été adopté par 11 voix contre 10.

Le projet de loi de l'Assemblée législative, qui vise à modifier la loi sur le drapeau, a été adopté par 11 voix contre 10.

Le projet de loi de l'Assemblée législative, qui vise à modifier la loi sur le drapeau, a été adopté par 11 voix contre 10.

Le projet de loi de l'Assemblée législative, qui vise à modifier la loi sur le drapeau, a été adopté par 11 voix contre 10.

Le projet de loi de l'Assemblée législative, qui vise à modifier la loi sur le drapeau, a été adopté par 11 voix contre 10.

Le projet de loi de l'Assemblée législative, qui vise à modifier la loi sur le drapeau, a été adopté par 11 voix contre 10.

Le projet de loi de l'Assemblée législative, qui vise à modifier la loi sur le drapeau, a été adopté par 11 voix contre 10.

Le projet de loi de l'Assemblée législative, qui vise à modifier la loi sur le drapeau, a été adopté par 11 voix contre 10.

Le projet de loi de l'Assemblée législative, qui vise à modifier la loi sur le drapeau, a été adopté par 11 voix contre 10.

Le projet de loi de l'Assemblée législative, qui vise à modifier la loi sur le drapeau, a été adopté par 11 voix contre 10.

Le projet de loi de l'Assemblée législative, qui vise à modifier la loi sur le drapeau, a été adopté par 11 voix contre 10.

Le projet de loi de l'Assemblée législative, qui vise à modifier la loi sur le drapeau, a été adopté par 11 voix contre 10.

Le projet de loi de l'Assemblée législative, qui vise à modifier la loi sur le drapeau, a été adopté par 11 voix contre 10.

Le projet de loi de l'Assemblée législative, qui vise à modifier la loi sur le drapeau, a été adopté par 11 voix contre 10.

Le projet de loi de l'Assemblée législative, qui vise à modifier la loi sur le drapeau, a été adopté par 11 voix contre 10.

Le projet de loi de l'Assemblée législative, qui vise à modifier la loi sur le drapeau, a été adopté par 11 voix contre 10.

M. Lévesque: le...

(Suite de la 1ère page)

je résume ici les opinions unanimes de soutenir que la catastrophe est une chose certaine. Après les premières mesures d'urgence que je viens d'évoquer, des experts, hydrologues, spécialistes en structures et en barrages, ont passé plusieurs jours à réévaluer soigneusement tous les facteurs. Leur conclusion est que le danger existe et qu'il deviendrait imminent au moment prochain d'été, et qu'ailleurs, si rien n'était fait en temps pour diminuer la pression des eaux, le barrage aurait de fortes chances de céder brusquement en lâchant une vague énorme et destructrice sur les municipalités qui sont en aval.

"L'an dernier, a dit le premier ministre, on a retardé le départ de ces équipes parce que le gouvernement n'avait pas pu avancer l'argent nécessaire pour le mois d'avril..."

M. Johnson s'en est tenu à son refus.

Finalement, M. Lesage a déclaré: "Si l'opposition se sent lésée, je suis prêt à revenir avec des demandes. Je reviendrai la semaine prochaine avec la demande d'un autre sixième, et nous en discuterons. Je ne peux pas comprendre pourquoi l'opposition ne veut pas collaborer."

Le député de Montcalm, M. Maurice Thériault, a déclaré que le premier ministre avait tenté d'impressionner la Chambre en exposant toutes les conséquences minimales qui pourraient découler de la décision de la Chambre.

M. Thériault a dit que la question n'est pas si grave et que le premier ministre a entre les mains tout ce qu'il faut pour procéder comme il l'entend sans demander la permission à personne. Le premier ministre peut au besoin faire approuver partiellement ou complètement tous les crédits nécessaires dans un département donné, a dit M. Thériault.

Le député de Montcalm a rapporté que l'opposition n'a pas tenté de nuire au gouvernement et n'a jamais présenté de motion de non confiance sur ce sujet.

Après avoir fait observer que le premier ministre peut faire approuver tous les crédits nécessaires avant le premier avril, il se demande pourquoi il réclame la collaboration de l'opposition.

Le premier ministre a déclaré qu'il n'interprète pas la parole de M. Thériault comme un refus de l'opposition de collaborer. Il a donc demandé d'amender le projet de loi en retranchant les demandes de sixième additionnel et en se limitant au sixième du budget.

Le chef de l'opposition, a demandé au président si le premier ministre avait le droit de procéder de cette façon en amendant une résolution.

Le premier ministre a déclaré qu'en ce moment il n'y avait pas de résolution devant la Chambre. Cette résolution a été reçue lorsque l'Assemblée législative a eu du lieutenant-gouverneur, un message demandant d'approuver ces subsides.

La Chambre a finalement approuvé en deuxième et troisième lecture, le projet de loi tel qu'amendé.

Le projet de loi de l'Assemblée législative, qui vise à modifier la loi sur le drapeau, a été adopté par 11 voix contre 10.

Le projet de loi de l'Assemblée législative, qui vise à modifier la loi sur le drapeau, a été adopté par 11 voix contre 10.

Le projet de loi de l'Assemblée législative, qui vise à modifier la loi sur le drapeau, a été adopté par 11 voix contre 10.

Le projet de loi de l'Assemblée législative, qui vise à modifier la loi sur le drapeau, a été adopté par 11 voix contre 10.

Le projet de loi de l'Assemblée législative, qui vise à modifier la loi sur le drapeau, a été adopté par 11 voix contre 10.

Le projet de loi de l'Assemblée législative, qui vise à modifier la loi sur le drapeau, a été adopté par 11 voix contre 10.

Le projet de loi de l'Assemblée législative, qui vise à modifier la loi sur le drapeau, a été adopté par 11 voix contre 10.

Le projet de loi de l'Assemblée législative, qui vise à modifier la loi sur le drapeau, a été adopté par 11 voix contre 10.

Le projet de loi de l'Assemblée législative, qui vise à modifier la loi sur le drapeau, a été adopté par 11 voix contre 10.

Le projet de loi de l'Assemblée législative, qui vise à modifier la loi sur le drapeau, a été adopté par 11 voix contre 10.

Le projet de loi de l'Assemblée législative, qui vise à modifier la loi sur le drapeau, a été adopté par 11 voix contre 10.

Le projet de loi de l'Assemblée législative, qui vise à modifier la loi sur le drapeau, a été adopté par 11 voix contre 10.

Le projet de loi de l'Assemblée législative, qui vise à modifier la loi sur le drapeau, a été adopté par 11 voix contre 10.

Le projet de loi de l'Assemblée législative, qui vise à modifier la loi sur le drapeau, a été adopté par 11 voix contre 10.

Le projet de loi de l'Assemblée législative, qui vise à modifier la loi sur le drapeau, a été adopté par 11 voix contre 10.

Le projet de loi de l'Assemblée législative, qui vise à modifier la loi sur le drapeau, a été adopté par 11 voix contre 10.

Le projet de loi de l'Assemblée législative, qui vise à modifier la loi sur le drapeau, a été adopté par 11 voix contre 10.

Le projet de loi de l'Assemblée législative, qui vise à modifier la loi sur le drapeau, a été adopté par 11 voix contre 10.

Le projet de loi de l'Assemblée législative, qui vise à modifier la loi sur le drapeau, a été adopté par 11 voix contre 10.

Le projet de loi de l'Assemblée législative, qui vise à modifier la loi sur le drapeau, a été adopté par 11 voix contre 10.

Le projet de loi de l'Assemblée législative, qui vise à modifier la loi sur le drapeau, a été adopté par 11 voix contre 10.

Le projet de loi de l'Assemblée législative, qui vise à modifier la loi sur le drapeau, a été adopté par 11 voix contre 10.

Le projet de loi de l'Assemblée législative, qui vise à modifier la loi sur le drapeau, a été adopté par 11 voix contre 10.

Le projet de loi de l'Assemblée législative, qui vise à modifier la loi sur le drapeau, a été adopté par 11 voix contre 10.

Le projet de loi de l'Assemblée législative, qui vise à modifier la loi sur le drapeau, a été adopté par 11 voix contre 10.

Le projet de loi de l'Assemblée législative, qui vise à modifier la loi sur le drapeau, a été adopté par 11 voix contre 10.

Le projet de loi de l'Assemblée législative, qui vise à modifier la loi sur le drapeau, a été adopté par 11 voix contre 10.

Le projet de loi de l'Assemblée législative, qui vise à modifier la loi sur le drapeau, a été adopté par 11 voix contre 10.

Le projet de loi de l'Assemblée législative, qui vise à modifier la loi sur le drapeau, a été adopté par 11 voix contre 10.

Le projet de loi de l'Assemblée législative, qui vise à modifier la loi sur le drapeau, a été adopté par 11 voix contre 10.

Le projet de loi de l'Assemblée législative, qui vise à modifier la loi sur le drapeau, a été adopté par 11 voix contre 10.

Québec, saisi d'un plan de loterie qui n'est pas tout à fait sweepstake...

QUÉBEC. — Les membres de l'Assemblée législative ont été saisis d'un projet de loi qui se distingue toutefois d'un sweepstake en ce que personne n'y perd tout en ayant d'excellentes chances de gagner un gros lot alléchant. Des explications détaillées au sujet de ce projet ont été envoyées par la poste à tous les députés et conseillers législatifs par son auteur, M. René Laflamme, pharmacien et musicien de Hull, qui est également économiste à ses heures.

Formule légale

Connu sous le nom de Plan de prêts et de remboursement Laflamme, ce projet consiste en la vente par le gouvernement provincial d'obligations d'une valeur nominale de deux dollars qui, au lieu de comporter des intérêts comme c'est généralement le cas, donnent droit à d'alléchantes primes constituées par les intérêts qui sont mis en commun.

M. Laflamme insiste sur le fait, d'une importance capitale, que ce projet n'est pas un sweepstake, ce qui automatiquement le rendrait illégal tant au Québec que par tout le Canada. Il soutient qu'au point de vue légal, ce plan pourrait être mis en vigueur par le Québec, voire même par l'une ou l'autre des provinces, sans qu'Ottawa puisse y mettre obstacle.

Obligations rachetables

Le plan Laflamme se distingue d'une loterie en ce sens que personne n'y perd puisqu'il s'agit d'acheter des obligations lesquelles sont rachetables au pair n'importe où et n'importe quand. Cependant, elles ne comportent pas d'intérêt, du moins pour les cinq premières années, et chaque obligation donne droit, aussi longtemps qu'elles ne rapportent pas d'intérêt, aux tirages d'un gros lot et de plusieurs prix de consolation de milliers de dollars. Le gros lot et les prix secondaires sont constitués par les intérêts qui sont mis en commun à cette fin.

En Grande-Bretagne

M. René Laflamme réclame la paternité d'un plan de ce genre mis en vigueur en Grande-Bretagne où il a fait fuir auprès du public ce qui a permis au gouvernement Macmillan de trouver chez les Britanniques des sommes considérables qu'il a utilisées pour financer la guerre. Il a fait fuir auprès du public ce qui a permis au gouvernement Macmillan de trouver chez les Britanniques des sommes considérables qu'il a utilisées pour financer la guerre.

Ce n'est pas la première fois que les législateurs du Québec sont saisis de ce plan que M. Laflamme mûrit depuis 1956. Il a élaboré sa formule durant la dernière guerre pour remplacer la vente des obligations de la victoire, mais son projet avait alors été jugé trop audacieux quoiqu'il soit très habile.

Il a sorti de la poussière dans le but de venir en aide aux municipalités québécoises qui sont aux prises avec des problèmes d'endettement. L'Union des maires et des municipalités du Québec a déjà été saisie de ce plan qu'elle a étudié. Les directeurs de l'U.M.M. avaient demandé aux autorités provinciales, à l'époque du gouvernement Union nationale, de l'étudier sérieusement. Par la suite, le sous-ministre des Affaires municipales, M. Jean-Louis Doucet, c.r., a convoqué quelques banquiers, des financiers et des courtiers en valeurs. Ces derniers principalement avaient catégoriquement condamné ce plan d'épargne qui aurait

d'ailleurs fait concurrence à leur commerce puisque nombre d'entre eux se spécialisent surtout dans la vente d'obligations scolaires et municipales.

Bien que la formule soit en somme d'une grande simplicité elle a généralement été présentée par son auteur de façon compliquée ce qui décourageait les législateurs qui, pour la plupart, ne se sont jamais donnés la peine de l'étudier à fond.

Copie à M. Lesage en 1960

Le premier ministre, M. Jean Lesage, a personnellement reçu une copie de ce projet peu de temps après son élection à la direction du parti libéral du Québec, en 1960. On lui avait alors suggéré de consulter le sous-ministre Doucet pour en connaître plus long.

C'est la troisième fois au moins que M. Laflamme revient à la charge auprès des législateurs. Cette fois, son geste est motivé par le désir du gouvernement Lesage d'instituer une loterie provinciale. Cependant, comme on le sait la province ne pourra rien faire aussi longtemps que le gouvernement fédéral n'aura pas amendé le code pénal en conséquence pour légaliser les loteries qui sont prohibées au Canada.

Or, le gouvernement Lesage pourrait fort bien se dispenser d'Ottawa s'il adoptait le Plan de prêts et de remboursement qui remplirait les coffres du trésor provincial tout comme une loterie, tout en demeurant dans la légalité.

Le fondement de la formule Laflamme repose tout simplement sur une clause du code pénal qui dit que la distribution de primes par lot est permise en autant que cela vise principalement à encourager l'épargne.

Le promoteur de Hull n'attend pas moins de \$100 millions par année d'une loterie par obligations dans le Québec. De ces revenus, il faudrait déduire des frais de 3,5 pour cent pour les 5 premières années et de 1,5 pour chacune des suivantes.

Six pour cent du revenu consacré aux prix donneraient \$6 millions pour les tirages. Avec un demi pour cent d'impression, un quart pour cent d'administration et un pour cent en publicité, les déboursés s'établiraient à \$7.750,000 par année tandis que les réserves augmenteraient.

Les intérêts réalisés pourraient être affectés au remboursement de la dette provinciale, de celles des municipalités et des commissions scolaires ou encore placés dans la société générale de financement que projette le gouvernement.

Dans le cas des dettes, les taux d'intérêt se révéleraient fort inférieurs à ceux du marché, soit 3,5 pour cent pour les cinq premières années et 1,5 par la suite dans le cas de celle de la province et 2,5 pour cent dans celui des municipalités et commissions scolaires. La Société générale de financement bénéficierait des mêmes conditions que le trésor provincial.



M. Diefenbaker s'entretenant avec M. Edgar Genest, ancien président de la Chambre de commerce de Montréal et M. Taggart Smyth, premier président de cet organisme. (Photo Le Devoir)

M. DIEFENBAKER ANNONCE A MONTREAL :

Visite de M. Heath, à Ottawa

M. Diefenbaker, premier ministre du Canada, a annoncé hier devant les membres de la Chambre de commerce de Montréal que M. Edward Heath, négociateur britannique auprès du Marché commun européen viendra directement de Bruxelles à Ottawa, la semaine prochaine, pour conférer avec les membres du cabinet fédéral.

Il a réitéré son avis qu'une conférence avec les premiers ministres du Commonwealth sera nécessaire avant que la Grande-Bretagne ne puisse prendre une décision définitive au sujet de son projet d'adhésion au Marché commun.

M. Heath est venu au Canada récemment et le gouvernement canadien lui avait alors exposé ses craintes relatives à cette adhésion et aux effets possibles sur ses débouchés mondiaux. Depuis le Canada n'a pas cessé de tenir la Grande-Bretagne au courant de ses intérêts quant aux négociations qui se poursuivent à Bruxelles.

Le premier ministre a également déclaré que la visite du vice-premier ministre australien McEwen avait démontré une concordance parfaite de vues entre l'Australie et le Canada.

La requête d'habeas corpus est différée

L'audition de la requête tendant à l'émission d'un bref d'habeas corpus en faveur de M. Andrew Ripple, qui serait détenu sans motif valable depuis neuf ans à l'hôpital protestant de Verdun, ne sera entendue que vendredi matin en Cour supérieure. Il avait d'abord été prévu qu'elle serait entendue hier matin. On apprend d'autre part que Mme Ripple fera opposition à la requête.

Lutte améliorée aux incendies de forêt

Les services canadiens de protection de la forêt ont mis au point des procédés de lutte aux incendies de forêt, au moyen d'avions-citernes; les réservoirs de ces avions se remplissent de l'eau, alors que l'appareil vole à fleur d'eau. M. Merle S. Lowden, du service forestier du secrétariat américain de l'agriculture, a rendu un témoignage élogieux aux experts canadiens responsables de ces innovations. M. Lowden a prononcé une communication au congrès de la section forestière de l'Association canadienne des pâtes et papiers, en l'hôtel Reine-Elisabeth, hier.

Il a expliqué particulièrement l'usage de produits ignifuges, dont 7,500,000 gallons ont été déversés sur des forêts américaines en feu, l'an dernier.

Des prix ont été remis hier aux auteurs des meilleurs travaux sur divers aspects techniques de l'exploitation de la forêt.

Notons parmi les gagnants : M. Theodore Gignac, de Canadian International Paper Co., à La Tuque; le prix Price Brothers Co. lui a été remis pour une communication intitulée : "Divers aspects du tracé et de la construction des routes en forêt". Il y a traité des principes généraux et des méthodes à suivre pour tracer et construire des routes ainsi que de l'effet de ces facteurs sur les frais et l'efficacité des opérations de la récolte de bois.

M. A. Harold Burk, d'Esplanada, Ontario, a été réélu président de la section forestière de l'Association canadienne des pâtes et papiers. M. Burk est vice-président et directeur forestier de KVP Co., Ltd. M. A.F. Buell, vice-président de E.B. Eddy Co., de Hull, a été réélu vice-président. M. W.J. Johnston, de Grand Falls, T.-N.; J.S. Prebble, de Forestville, Québec, ont été élus conseillers pour un terme de trois ans; ils font partie d'un groupe de dix conseillers. D'autres communications sont prononcées aujourd'hui à cette 44ième réunion annuelle; elle se terminera demain midi.

Le mémoire, qui a été déposé lors d'une réunion de la Fédération en fin de semaine, réclame notamment qu'on lui fournisse de la littérature française et qu'on vienne en aide aux institutions privées françaises de l'Ouest.

La Fédération, qui groupe près de 250,000 francophones des quatre provinces de l'Ouest, a adopté une résolution demandant l'établissement d'une station radiophonique française en Colombie-Britannique, dont le financement serait partiellement assuré par l'Association canadienne-française de Colombie-Britannique.

Une autre résolution réclame l'instauration d'un concours interprovincial, qui serait ouvert aux chansonniers des quatre provinces de l'Ouest, en vue de faire le lien entre les différents groupes minoritaires à l'occasion de festivals ou autres manifestations de ce genre.

Pour ceux qui apprécient le bon goût par excellence

QUEEN ANNE RARE SCOTCH WHISKY

HILL THOMSON & Co. LTD. EDINBURGH

DISTRIBUÉ PAR: IMPORTATIONS DURAND L.TÉE.

Le CEE: les Canadiens français se doivent d'encourager leurs maisons d'assurance-vie

Par Réal Pelletier

Le Conseil d'expansion économique va entreprendre une publicité auprès des Canadiens français en vue de les amener à acheter plus d'assurance-vie chez des institutions canadiennes-françaises.

Voilà ce qui ressort de la conférence de presse que le Conseil d'expansion économique a convoquée hier, à l'occasion de la publication de son 6e rapport annuel. Le CEE, qui veut d'abord être un organisme d'éducation populaire, entreprend cette campagne à la suite du succès obtenu l'an dernier par une campagne analogue qui visait à amener les Canadiens français à déposer leurs économies dans des banques à charte canadiennes-françaises. Il apparaît que cette campagne a porté de fruits considérables puisqu'on évalue officiellement à \$50 millions le montant des sommes qui ont été, soit directement déposées dans les banques canadiennes-françaises, soit transférées d'autres banques, et ce à la suite de la campagne du CEE.

C'est M. F. Eugène Therrien, président du Conseil d'expansion économique, qui a annoncé la nouvelle hier, de la campagne de publicité en vue d'amener les Canadiens français à acheter de l'assurance-vie de maisons canadiennes-françaises. Le CEE distribuera à cette fin 200,000 exemplaires d'une brochure d'éducation populaire qui a pour titre: "L'assurance-vie et les Canadiens français".

On a fait remarquer que de 1955 à 1959, les citoyens du Québec ont versé aux institutions d'assurance-vie un total de primes se chiffant à environ \$1,290 millions et que sur ce montant, les compagnies et sociétés dirigées par des Canadiens français n'en ont perçu approximativement que 18 p.c. Ainsi, un milliard de dollars, en très grande partie gagnés par nous, échappent à notre contrôle.

Dans son allocution, M. Therrien a déclaré que "la population du Canada français doit être elle-même l'artisan de son succès. La prospérité des entreprises et des hommes d'affaires entraîne celle de la masse. Par contre, c'est le peuple qui, par son pouvoir d'achat, crée la prospérité de ses institutions, de ses industries et de ses commerces".

Et M. Therrien de continuer: "Si nous voulons sauvegarder les structures économiques dans lesquelles nous vivons, à savoir une Confédération où se sont associées, il y a près d'un siècle, deux nations qui ont cru à la coexistence, il faut que nous prenions les moyens de continuer à exister nous-mêmes. Notre intégration absolue aux autres groupes signifierait

M. René Lévesque en faveur d'un contrôle de Québec sur la SGF?

"Il est inutile de penser à créer une société générale de financement, si le projet comporte le risque que cette société en vienne à nous échapper. Il faut de toute nécessité que le gouvernement de la province de Québec puisse assurer le contrôle de cette société de financement. Jusqu'à maintenant, seul René Lévesque, parmi les membres du cabinet provincial, s'est déclaré en faveur d'une société générale de financement avec contrôle du gouvernement provincial."

Voilà ce qu'a déclaré hier M. Therrien, président du Conseil d'expansion économique. M. Therrien a dit que M. Lévesque, lors d'une émission en langue anglaise transmise sur les ondes du canal 12, à Montréal, dimanche dernier, a été le premier des ministres du cabinet Lesage à se prononcer en faveur d'un contrôle de l'Etat du Québec sur la Société générale de financement, tel que proposé par le Conseil d'expansion économique.

M. Lesage a conféré avec des financiers

QUÉBEC (DNC) — Le premier ministre, M. Jean Lesage, a annoncé, hier, qu'il s'était entretenu, lundi, dans la métropole avec des financiers de Montréal, de Québec et Hull ainsi qu'avec des représentants de compagnies d'assurances au sujet de la future société générale de financement.

M. Lesage a dit que le rencontre avait été fort intéressante et fort utile. Il a ajouté que la discussion a porté sur la forme et les modalités d'une telle société.

On sait que le discours du Trône a annoncé un projet de loi créant une Société générale de financement qui favoriserait l'établissement d'industrie de transformation et peut-être même d'un complexe sidérurgique.

Rapport d'arpentage sur le N.-Québec

QUÉBEC (DNC) — Le directeur du service d'arpentage du gouvernement provincial, M. Georges Côté, a remis, ce jour, un rapport au sujet des problèmes du Nouveau-Québec, y compris celui des îles limitrophes.

On sait que le Québec songe à réclamer du gouvernement fédéral les îles du littoral du golfe, d'Ungava et d'Hudson.

M. Jean Lesage a déclaré qu'il n'avait pas encore eu le temps d'examiner le rapport et que, par conséquent, il ne pouvait faire aucun commentaire.

Faits divers

Fievre typhoïde à Deschênes?

DESCHÊNES, Qué. — La menace d'une épidémie de fievre typhoïde plane sur cette localité, en banlieue de Hull, où un jeune père de famille de 22 ans a succombé à cette maladie contagieuse.

Le Dr Georges Labelle a mis la population en garde contre cette terrible maladie après avoir conclu que la mort de Ronald Guimond était bel et bien attribuable à la fievre typhoïde. Les autorités médicales du Bureau de santé du comté de Gatineau ont affirmé que le pousse de Guimond ainsi que son bébé d'un mois souffrent de crampes d'estomac et que d'autres enfants demeurent dans cette maison de deux pièces et de la petite volante et d'autres maladies de la peau.

Le Dr Labelle a déclaré que la famille Guimond est gardée en quarantaine dans cette maison, de l'avis du médecin, les conditions hygiéniques sont un "crime".

Québec, appelé au secours du français de l'ouest du pays

ST-BONIFACE, Man. — La Fédération canadienne-française de l'Ouest du Canada soumettra un mémoire au ministre des Affaires culturelles du Québec, M. Georges-Emile Lapalme, en vue de réclamer son aide dans ses efforts pour préserver la langue, les particularismes et les traditions des francophones de l'Ouest du pays.

Le mémoire, qui a été déposé lors d'une réunion de la Fédération en fin de semaine, réclame notamment qu'on lui fournisse de la littérature française et qu'on vienne en aide aux institutions privées françaises de l'Ouest.

La Fédération, qui groupe près de 250,000 francophones des quatre provinces de l'Ouest, a adopté une résolution demandant l'établissement d'une station radiophonique française en Colombie-Britannique, dont le financement serait partiellement assuré par l'Association canadienne-française de Colombie-Britannique.

Une autre résolution réclame l'instauration d'un concours interprovincial, qui serait ouvert aux chansonniers des quatre provinces de l'Ouest, en vue de faire le lien entre les différents groupes minoritaires à l'occasion de festivals ou autres manifestations de ce genre.

Pour ceux qui apprécient le bon goût par excellence

QUEEN ANNE RARE SCOTCH WHISKY

HILL THOMSON & Co. LTD. EDINBURGH

DISTRIBUÉ PAR: IMPORTATIONS DURAND L.TÉE.



M. F. EUGÈNE THERRIEN

Le juge Alphonse Garon: "la neutralité est plus facile à afficher qu'à pratiquer..."

QUÉBEC — Le juge Alphonse Garon de la Cour des sessions de la paix se demande si l'établissement d'écoles non confessionnelles dans le Québec ne pourrait pas conduire à l'école franchement athée.

Dans une déclaration remise à la presse, hier, le magistrat commente de façon élaborée une déclaration qu'il a faite la semaine dernière et dans laquelle il indiqua que l'école non confessionnelle risquait d'augmenter la criminalité dans la province.

Loin de moi, dit le juge, l'idée qu'on doive refuser l'école laïque à ceux qui la désirent. Nous vivons dans une province où les droits des minorités sont respectés.

"Mais de grâce, que ces bonnes gens la gardent pour elles cette école non confessionnelle de leurs rêves et ne cherchent pas à l'imposer à la très grande majorité de ceux qui n'en veulent pas, n'en ont que faire et ne seront pas disposés à lâcher la proie pour l'ombre."

Et comme il y a un commentaire à tout, qui nous dit qu'un jour, qui n'est peut-être pas très lointain, des propagandistes zélés n'essaieront pas de nous vendre, cette fois, l'idée d'une école franchement, officiellement et même agressivement athée?

"Ne nous faisons point d'illu-

sion: la neutralité est plus facile à afficher qu'à pratiquer". Le juge Garon dit qu'évidemment la majorité des délinquants actuels ont fréquenté l'école confessionnelle.

Les devoirs Mais peut-on penser un instant, dit-il, que ces adolescents et ces adultes auront une notion plus saine de leurs devoirs à l'égard de leur prochain et de la société, à partir du moment où on cessera précisément d'essayer de les en pénétrer?

Le magistrat souligne que c'est dans son bureau particulier qu'il a fait sa déclaration et qu'elle ne s'adressait qu'à trois jeunes gens coupables et malheureux. Les trois jeunes gens de moins de 21 ans venaient de se reconnaître coupables d'un vol de \$16,000 en argent et en obligations.

Mes remontrances, qui n'ont pas été rapportées avec toute l'exactitude désirable, ne tendaient nullement à épuiser, le sujet, déclare M. Garon.

"Elles ne constituaient pas un cours de religion, je ne me reconnais en effet ni l'autorité ni la compétence pour ce faire, elles n'étaient ni une conférence de presse, ni une conférence tout court, elles jaillissaient simplement et spontanément de mon expérience de tous les jours."

COMPRESSES

médicamenteuses

POUR LES YEUX

SOULAGE la fatigue des yeux, RAFFRAÎCHIT et STIMULE la peau tendre autour des yeux où la fatigue et la tension sont susceptibles de paraître. Aussi OPTREX EN FLACON (POUR LES BAINS D'YEUX)

Chez votre pharmacien

OPTREX

"le bien-être des yeux" OP-21



Venez voir nos autos usagées

Longueuil Automobile

LIMITÉE

268, St-Charles, Longueuil

OR. 4-1571

VOS ÉPARGNES RAPPORTENT

6%

GARANTI

Les fonds de ce plan sont placés sous forme de premières hypothèques assurées par la Société Centrale d'Hypothèques et de Logement, un organisme du gouvernement du Canada, ou garanties par le gouvernement du Royaume-Uni ou de tout autre royaume ou territoire de Sa Majesté.

• Les titres sont offerts par unités de \$1,000, et rapportent \$60, l'an (6%)
• Le capital et l'intérêt sont garantis sans conditions.

• Notre politique nous permet de rembourser les titres, mais s'ils sont rachetés au cours de la première année, l'intérêt est recalculé à 4% taux normal d'un compte courant.

HORAIRE: en semaine de 9:30 a.m. à 5:50 p.m.

FARMERS & MERCHANTS TRUST COMPANY LTD.

1175, avenue Union, Montréal — Tél.: UN 6-6551

1450, ouest rue Ste-Catherine, Montréal — Tél.: UN 1-9446

Bureaux à: Calgary, Edmonton, Medicine Hat, Montréal, Nassau, Bahamas et Kingston, Jamaïque.

AUX EDITIONS DE L'HOMME



par Georges LABELLE

● COMMENT UN IVROGNE INVETERÉ EST PARVENU A SE REHABILITER

● AUJOURD'HUI MAIRE DE SA VILLE

En vente partout à \$1.00 ou

à L'AGENCE de DISTRIBUTION POPULAIRE

1130 est, Lagauchetière Montréal LA. 3-1182



WASHINGTON : M. Kennedy rejette une accusation de M. Nixon au sujet de Cuba

WASHINGTON. — Un porte-parole de la Maison Blanche, relevant une accusation portée par M. Richard Nixon dans un livre que celui-ci vient de publier sous le titre "Six Crises", affirme que le président Kennedy ne savait pas, avant d'accéder à la présidence, que les Etats-Unis songeaient à appuyer une tentative de débarquement à Cuba. Dans son livre, M. Nixon soutient que M. Kennedy attendait à la sécurité du pays en faisant des déclarations impétueuses sur l'attitude de Washington envers Cuba. M. Nixon s'en prend particulièrement à une déclaration dans laquelle M. Kennedy avait souhaité, au cours de la campagne, que les Américains appuient les forces cubaines en exil qui, sans être pro-Batista, cherchaient à renverser Castro. Or, déclare M. Nixon, le président avait été informé des intentions de Washington et savait que l'Amérique entraînerait secrètement des Cubains en exil en vue d'une invasion. Le porte-parole de la Maison Blanche assure qu'il n'en était rien, que M. Kennedy ne connaissait pas les desseins de Washington au cours de sa campagne.

ALLEMAGNE : les Russes envahissent de nouveau les corridors aériens

BERLIN. — Après deux jours de répit, les Russes ont repris hier leurs vols de harcèlement dans les corridors aériens menant à Berlin. Plusieurs gros transports soviétiques auraient envahi les corridors, selon des sources occidentales, mais cela n'a pas eu d'impact sur les vols réguliers des pays de l'Ouest. D'autre part, on annonçait hier que 1.500 soldats américains ont entrepris des manœuvres de trois jours dans le parc de Grunewald. Ces troupes représentent environ le quart des effectifs américains cantonnés dans Berlin-Ouest. C'est la seconde fois au cours du mois de mars que les troupes américaines se livrent à des manœuvres de ce genre.

ETATS-UNIS : publication de documents sur l'effort de guerre de Tchiang Kai-cheh

WASHINGTON. — Le secrétaire d'Etat américain a rendu publics hier les documents de 1943 concernant la Chine nationaliste et critiquant l'effort de guerre du généralissime Tchiang Kai-cheh durant le deuxième conflit mondial. La publication de ces documents était retardée depuis cinq ans, car on craignait d'effrayer le régime de Tchiang, maintenant installé à Formosa. L'ambassadeur américain à Formosa est revenu à Washington ces jours-ci pour des raisons inconnues, mais présumément par suite de l'opposition nationaliste à la publication de ces documents. Ces documents affirment notamment que le gouvernement chinois était plus intéressé à sauvegarder sa suprématie à l'intérieur du pays durant l'après-guerre qu'à tenter de vaincre le Japon. Ces documents sont principalement l'œuvre du major général Patrick J. Hurley et du diplomate John Paton Davies, fils, mis à pied par John Foster Dulles, en 1954, pour "manque de jugement et de discrétion".

VATICAN : le chef de l'Eglise d'Ecosse rendra visite au pape Jean XXIII

CITE DU VATICAN. — Le pape Jean XXIII recevra le chef de l'Eglise d'Ecosse au cours du séjour à Rome du très révérend A. C. Craig. Il s'agit d'une visite de courtoisie; la date n'en a pas été fixée mais on sait que Craig doit arriver à Rome aujourd'hui. Le communiqué du Vatican, qui annonce la nouvelle, précise que l'Eglise d'Ecosse voit en cette visite une manifestation de charité chrétienne et de bonne entente qui constitue un pas de plus vers des relations plus amicales entre les protestants et les catholiques d'Ecosse et d'ailleurs. Les rumeurs de cette visite circulent en Ecosse depuis l'an dernier et les éléments anticatholiques de l'Eglise d'Ecosse s'y sont fortement opposés. Depuis deux ans, le pape Jean XXIII a reçu le primat de l'Eglise d'Angleterre et le chef de l'Eglise épiscopale d'Ecosse.

ETATS-UNIS : 11.700 personnes ont péri dans des incendies en 1961

BOSTON. — 11.700 personnes ont péri dans des incendies aux Etats-Unis l'année dernière et 720 ont perdu la vie de la même façon au Canada; dans les deux pays, ces chiffres sont supérieurs à ceux de l'année 1960. L'Association nationale de la prévention des incendies a signalé hier que 169 incendies ont entraîné la mort de plusieurs personnes en même temps et ont fait 962 victimes aux Etats-Unis; ce chiffre représente une augmentation de 15,5% sur 1960. De plus, 115 incendies dans des maisons et des logements ont entraîné la mort d'au moins quatre personnes à la fois et ont fait un total de 570 victimes; plus de 80% de ces victimes sont des enfants et 20% sont des enfants qui avaient été laissés seuls à la maison. Enfin, 54 incendies et explosions dans des hôtels, des usines, des commerces et des appareils de transport ont occasionné 412 décès additionnels.

CUBA : procès de ceux qui ont été faits prisonniers durant l'invasion

KEY WEST. — La radio de La Havane a annoncé hier que les contre-révolutionnaires qui ont été faits prisonniers durant l'invasion de Cuba en avril dernier, subiront leur procès le 29 mars. Un bref communiqué en ce sens signale simplement : "La division de la justice de l'armée annonce que les prisonniers mercenaires qui ont envahi Cuba le 17 avril dernier, seront jugés le 29 mars". La déclaration ne précise donc pas si le régime Castro songe à juger tous les captifs — ils sont au moins un millier — ou seulement les chefs de file. On ne sait pas non plus quelles seront les accusations ni les punitions exigées. L'annonce soudaine des procès survient au moment où les Cubains exilés aux Etats-Unis viennent de lancer une campagne en vue de recueillir des fonds destinés à échanger les prisonniers contre des tracteurs. On sait que Castro avait fait une offre semblable l'an dernier.

ETATS-UNIS : les agences privées des Etats-Unis sont disposées à aider les Cubains

WASHINGTON. — Le directeur du programme américain "Food for Peace" (L'alimentation au secours de la paix) a déclaré que son agence accueillerait avec sympathie toute demande de vivres pour pallier la disette alimentaire à Cuba pourvu que La Havane modifie son attitude à l'égard des œuvres privées de secours financées aux Etats-Unis par des entreprises privées. M. George McGovern a précisé dans une interview destinée à "La Voix de l'Amérique" que les Américains n'ont aucun différend avec le peuple cubain. C'est avec le gouvernement de ce pays que Washington ne s'entend pas. Il a ajouté que rien n'interdit aux agences privées de recevoir les requêtes émanant de Cuba et d'accéder à ces demandes dans la mesure des moyens dont elles disposent. Mais comme le premier ministre Castro a interdit en 1960 aux agences privées de secours de poursuivre leur œuvre à Cuba, la situation est difficile. Aussi, faudrait-il d'abord que l'attitude du gouvernement change.

COMMONWEALTH : des 1968, un système de communications par satellites

LONDRES. — Une société britannique privée, spécialisée en aéronautique, affirme que les pays du Commonwealth pourraient coopérer pour exploiter, à compter de 1968, un système de communications qui s'appuierait sur un ensemble de satellites. Le président de la British Space Development a déclaré : "En tant qu'homme d'affaires, je vous dis que c'est une bonne affaire". De 1968 à 1985, le système rapporterait des profits globaux de 4 milliards de livres, alors que le capital et les coûts d'exploitation, durant cette période, seraient de 300 millions de livres et que les revenus anticipés seraient de quelque 700 millions de livres. Le projet comprend actuellement la mise en orbite de neuf satellites qui seraient reliés au sol par au moins 16 postes majeurs répartis à travers le monde. Chaque satellite abriterait 500 circuits téléphoniques qui fonctionneraient 24 heures par jour au coût d'environ un livre par minute — coût actuel d'un appel téléphonique transatlantique.

ETATS-UNIS : l'armée a mis au point de nouveaux gaz toxiques

WASHINGTON. — Les spécialistes de la guerre chimique de l'Armée américaine ont mis au point un nouveau dispositif servant à répandre des gaz irritants depuis un hélicoptère et des rotors contribuent à diffuser les gaz sur une grande surface. L'appareil, connu sous la dénomination de "diffuseur de gaz irritants", pourrait servir "avec une efficacité exceptionnelle pour maîtriser des émeutes" ainsi qu'à de nombreuses autres fins. Ce n'est là que l'une des nouvelles armes de guerre chimique dont fait état une publication récente de l'Office de recherches et de perfectionnement de l'Armée américaine. Un autre engin récemment mis au point, "le plus impressionnant de tous", déclare l'Office, consiste en une "fusée toxique". Le dispositif de lancement est constitué d'un affût multiple, portant 45 fusées à mise à feu par étincelle électrique. L'affût peut être monté sur des avions aussi bien que sur des camions. Les Etats-Unis travaillent à la mise au point, outre les gaz mortels, d'agents chimiques nouveaux susceptibles de mettre l'ennemi temporairement hors de combat, sans entraîner la mort. Parmi ces derniers, il en est qui produisent une paralysie ou une cécité temporaire, et d'autres qui brouilleraient tout simplement le cerveau d'éventuels combattants ennemis.

Interdiction des essais: les trois Grands devront rendre compte vendredi des chances d'un accord

GENEVE. — La conférence des 17 nations sur le désarmement a demandé aux trois grandes puissances nucléaires, hier soir, de l'informer d'ici vendredi sur les possibilités qu'elles entrevioient de s'entendre sur l'interdiction des essais nucléaires.

L'imposition de cette date limite reflète bien la pression qu'exerce la menace américaine de reprendre ses essais nucléaires atmosphériques avant la fin du mois d'avril si un traité n'est pas conclu d'ici là.

A la fin de la cinquième journée de la conférence, les délégués sentaient évidemment le caractère décisif des prochains jours; ce sera l'accord ou la rupture à la faveur des pourparlers.

Bien que le progrès accompli jusqu'ici se soit restreint à des points de procédure, les milieux canadiens semblent espérer qu'une brèche favorable peut se produire d'ici.

Les décisions prises jusqu'ici touchent surtout l'organisation des pourparlers. Ainsi, les coprésidents américain et soviétique devaient décider hier de la procédure à suivre aujourd'hui lors de la séance de l'après-midi sur le désarmement en général.

On prévoit que la conférence étudiera l'ensemble des deux plans rivaux, tandis qu'un sous-comité, composé d'un seul membre par délégation, s'attachera aux articles spécifiques: missiles spatiaux, guerre chimique et biologique, prévention d'attaques surprises, etc., tous des points mentionnés par la Canada dans son programme.

La question de l'interdiction des essais nucléaires demeure, toutefois, la préoccupation des travaux de la conférence.

Hier matin, lord Home a semblé atténuer l'attitude de son pays quant aux exigences de vérification. Il a souligné l'importance de celle-ci mais sans insister sur la création de postes de contrôle en Russie.

On croit qu'il a fait intentionnellement et le ministre canadien a déclaré que le "moindre petit progrès" vers un accord peut avoir les plus grandes répercussions. La Grande-Bretagne semble prête à réduire au minimum les exigences relatives à l'observance d'un accord.

Les trois grandes puissances nucléaires, Angleterre, Russie et Etats-Unis, doivent se réunir aujourd'hui en sous-comité pour en venir à une décision sur les essais et faire rapport de celle-ci à la conférence, vendredi. Ce sera la première réunion officielle entre les trois à ce sujet depuis l'ajournement des pourparlers en janvier. Les discussions récentes avaient un caractère privé, ce à quoi se sont vivement opposés les autres participants à la conférence.

Hier, l'Inde et la Suède, deux des huit participants neutres, ont réclamé une nouvelle interruption de tous les essais.

Selon les Américains, un tel moratoire non contrôlé comporterait un sérieux désavantage. On n'aurait aucune assurance qu'une telle suspension des essais puisse mener à un traité complet doté de clauses relatives à son application internationale.

Pendant trois ans, les Etats-Unis et la Grande-Bretagne ont négocié avec la Russie, à Genève, et finalement, l'autisme dernier, les Russes se sont livrés à une série d'essais d'envergure dans l'atmosphère.

Le ministre suédois des affaires étrangères a dit à la conférence que les trois grandes puissances devraient accepter un traité provisoire si elles ne peuvent conclure un accord définitif immédiatement. Le ministre indien Krishna Menon aurait appuyé cette suggestion.

Pour sa part, M. Rusk, des Etats-Unis, a tenu à publier une déclaration écrite pour bien préciser l'attitude de son pays.

Lord Home a lui aussi tenté d'atténuer les craintes des Russes sur la vérification et l'inspection, qu'ils ne voient que des moyens d'espionnage. Il a dit à M. Gromyko que la Grande-Bretagne ne désire qu'un minimum absolu de vérification.

"Il en faut tout de même un peu, a dit lord Home, autrement comment obtenir assez de confiance pour entreprendre seulement l'interdiction des essais?"

M. Gromyko n'a pas réagi sur le champ. La veille, il avait dit que c'était une insulte que de vouloir vérifier la parole de l'Union soviétique.

La déclaration de lord Home semble indiquer que la Grande-Bretagne est disposée à aller plus loin que les Etats-Unis pour rejoindre les Russes sur un terrain d'entente.

Ce qu'a fait M. Green à Genève

OTTAWA — En juin 1960, les Soviétiques quittaient la conférence des 10 nations sur le désarmement, au moment même où le Canada et les Etats-Unis venaient de déposer de nouvelles propositions.

Les Russes ont, à l'époque, tout simplement ignoré cette tentative canadienne de relancer le débat. Mais le ministre canadien des affaires étrangères, M. Howard Green, a de la suite dans les idées.

Quand il est retourné à Genève, ce mois-ci, il emportait de nouveaux ses propositions dans sa serviette et, lundi, il les présentait à la conférence qui groupe cette année 17 pays. Sa principale proposition consiste à demander qu'une entente soit conclue tout au moins quant aux quelques points sur lesquels les Soviétiques et les Américains sont d'accord.

On prétend que le ministre canadien tente de donner à la conférence une direction plus positive particulièrement en ce qui a trait aux nouveaux participants, tous réputés neutres ou non engagés, et qui sont au nombre de huit.

M. Green a mis l'accent lundi sur les similitudes existant dans les prétentions russes-américaines, et a insisté pour que la conférence s'attache tout d'abord à ces points communs.

La citation suivante, extraite des propositions canadiennes de 1960, montre à quel point la délégation de notre pays s'est rendue à Genève avec l'idée bien arrêtée de ne pas "laisser tomber".

La substance la tentative consistait à offrir des concessions mutuelles comme suite logique à un accord préliminaire sur les points d'ores et déjà admis par les deux camps.

Londres accepterait un minimum absolu de contrôle

GENEVE. — La Grande-Bretagne a annoncé hier qu'elle est prête à accepter un minimum de contrôle si l'Union soviétique veut bien signer un traité interdisant la reprise des expériences nucléaires.

Le secrétaire britannique aux affaires étrangères, lord Home, a demandé aux délégués soviétiques d'accepter un compromis raisonnable en face des différences qui opposent le bloc occidental et le bloc soviétique.

Lord Home a admis que la Russie avait accru ses connaissances militaires lors de la série d'expériences de l'automne dernier, et que son pays était consentant à laisser les Soviétiques garder leur avantage, si les essais peuvent maintenant être abolis à jamais, en vertu d'une entente prévoyant une méthode adéquate et minimum de vérification afin de prévenir les violations.

Le discours du délégué britannique a semblé confirmer les rapports voulant que M. Macmillan presse les Etats-Unis d'être moins exigeants sur la méthode de contrôle envers l'Union soviétique. Des sources officielles diplomatiques ajoutent que les deux pays occidentaux tentent en

core de déterminer exactement les points sur lesquels ils peuvent s'entendre.

Les Etats-Unis soutiennent qu'un contrôle international et des équipes d'inspecteurs à l'intérieur même de l'Union soviétique sont indispensables. Il semble que l'Angleterre se contenterait de moins.

La proposition de lord Home a été faite quand les diplomates occidentaux ont vu que le premier ministre Khrouchchev entend bien que les entrées sur le problème de Berlin et sur le désarmement se poursuivent.

Voyage culturel Eté 1962 EUROPE

Plus de 6 semaines à travers l'histoire et l'art des pays d'Europe

54 jours dont 44 en Europe Aller par bateau de Montréal, 25 jours, retour le 16 août à Dorval, par avion "jet"

Angleterre, Hollande, Belgique, Allemagne, Suisse, Italie, Monaco, France

— \$1,090.00 —

TOUT COMPRIS Huitième année consécutive Excellent service

Pour information, demandez R. P. JULIEN DEZIEL, O.F.M. Les Franciscains

Châteauguay, Qué.

Du Grand Art

La coiffure pour Messieurs est devenue artistique, en ce sens, que les tendances sont adaptées à chaque visage, ce qui lui donne une réelle personnalité. Les créations du salon de barbier au Palais du Commerce exécutées par ses barbiers-coiffeurs donnent satisfaction, 1600, rue Berri, local 2 (au sous-sol), V.I. 9-0272.

Transmissions automatiques

Estimée gratuite — sans obligation

AUCUN COMPTANT REQUIS — 24 MOIS POUR PAYER

Nous réparons votre transmission, si désiré, en 24 heures

OU nous vous installons une transmission "Rebuilt" en 3 heures

Remorquage gratuit - Travail par experts

GARANTIE 100% AUTO TRANSMISSION REG'D

90 jours ou 4,000 milles 1578 est, rue Craig - L.A. 7-2355

UN "SPECIAL" SPACEMASTER

Pour chambres, garde-robes, cloisonnements et alcôves

PORTES ACCORDEON A ARMATURE D'ACIER

avec magnifiques revêtements nouveaux

RETEVEMENTS VINYLE LAVABLES, ULTRA-ROBUSTES

● Durable armature tout rég. \$28.00

acier SPECIAL

● Fonctionnement silencieux, doux et sûr

Tous ces avantages à un prix sans précédent.

16.65

OMER DESERRES

1406, St-Denis, (angle Ste-Catherine) Tél. AV. 8-0251

Centre d'Achats Wilderton

STATIONNEMENT GRATUIT

Ouvert jeudi et vendredi soir jusqu'à 9 h. 30

VOUS ÊTES entièrement satisfait de votre pharmacien actuel, c'est heureux pour vous et pour lui. Si vous n'avez pas entière confiance en ses services, ses prix et son souci de vos besoins, nous vous saurions gré de nous permettre d'ajouter votre nom à la liste de nos distingués clients à travers le Grand Montréal.

■ Livraison consciencieuse — partout ■ Comptes courants acceptés ■ Spécialités pharmaceutiques, ordonnances, médicaments, remèdes, articles divers, accessoires pour chambre de malade, cosmétiques, sans oublier la collection la plus distinctive au Canada de parfums provenant de toutes les parties du monde.

MEDICAL ARTS PHARMACY

LA PHARMACIE OU L'ON TROUVE TOUT

■ EDIFICE MEDICAL ARTS, WE. 7-4201

■ AUSSI CHEZ MORGAN. Utilisez votre "Charg-a-Plate" Morgan.

■ ET BIENTÔT A PLACE VILLE MARIE

PAR SUITE DES GAINS DES PERONISTES

Argentine: M. Frondizi donnerait sa démission l'armée prendrait le pouvoir

BUENOS-AIRES. — On croit savoir que les chefs militaires d'Argentine ont réclamé hier la démission du président Frondizi. Dans les milieux officiels, on prévoit la chute du régime auquel succéderait un gouvernement militaire dont les modalités restent à fixer. Le départ de M. Frondizi amènerait l'armée à assumer le pouvoir, comme elle l'avait fait durant les trois années qui suivirent la chute de Juan Peron en 1955.

Ce sont les résultats des élections de dimanche qui ont provoqué en Argentine cette grave crise politique. Autorisés pour la première fois à briguer les

suffrages, les peronistes (qui étaient interdits depuis six ans) ont réussi à se faire élire à plusieurs postes de gouverneurs, recueillant plus de voix que les plus farouches adversaires de M. Frondizi, les radicaux libéraux.

Les résultats

Les partis peronistes devaient grâce à ces élections le groupe politique le plus puissant du pays en accumulant 2.100.000 des 6.300.000 votes des électeurs jusqu'à présent.

Le nombre remporté au moins sept des postes de gouverneurs qui étaient vacants dans 14 des 23 provinces. Ils ont aussi remporté 45 des 192 sièges de la chambre basse fédérale.

Les radicaux de Frondizi ont remporté 1.800.000 votes, avec environ 1.000.000 de bulletins qui ne sont pas encore dépouillés.

La chambre a alors qu'une majorité décisive doit comporter 97 sièges.

Sous la pression exercée par les forces armées Frondizi avait pris des décisions dans le but d'annuler les élections et afin de mettre hors la loi de nouveaux toutes les activités peronistes. Les généraux et les militaires ont apparemment estimé que ces décisions seules n'étaient pas adéquates, bien qu'elles aient soulevé un concert de protestations de la part des frondizistes et de leurs alliés aussi bien que des peronistes.

démisionnera pas?

De source autorisée, on tient qu'à un moment Frondizi, séquestré par les forces armées et virtuellement prisonnier depuis dimanche soir, avait remis sa démission. Mais cette nouvelle a été démentie par le ministre de la Défense, M. Villar, un civil.

"Le président n'a pas démissionné et ne démissionnera pas", a déclaré Villar.

Des amis du président, avocat d'origine italienne âgé de 53 ans, a déclaré qu'il voulait conserver son poste, en dépit de son instabilité, afin d'empêcher que la confusion ne s'accroisse et qu'il ne partait que sous la menace du revolver.

La marine propose...

Mais l'armée a déclaré que les heures de l'administration Frondizi sont maintenant comptées. Une importante personnalité de la marine a souligné de la manière suivante les divers aspects de la situation:

1. Une junte, qui vient d'être formée et qui est composée de trois commandants militaires, désire le départ de Frondizi.

2. Les trois ministres des forces armées doivent lui demander sa démission. Ceux-ci prendront alors le pouvoir.

3. Si les ministres hésitent, des officiers les remplaceront et formeront une junte gouvernementale.

4. On déclare que les chefs supérieurs de la marine sont tous spécialement désireux de voir ce changement se produire.

Certains officiers de l'armée aimeraient voir le ministre de l'Armée, le général Rosendo Fraga, devenir président à titre provisoire.

D'autres suggèrent que le président du Sénat, M. José María Guido, ou bien la cour suprême prennent le pouvoir avec la bénédiction des forces armées.

Continuant son travail au milieu de toutes ces rumeurs, Frondizi a déjeuné à la maison du gouvernement avec David Blejer, qu'il a désigné comme nouveau ministre de l'Intérieur. Blejer était auparavant ambassadeur au Mexique. L'ancien ministre de l'Intérieur, M. Vito, a démissionné lundi. Il a été pris comme homme émissaire à la suite de la décision du gouvernement de permettre aux peronistes de reprendre leurs activités politiques.

De source gouvernementale, on tient que Frondizi serait en train de rédiger un nouveau décret qui non seulement annulerait la victoire électorale des peronistes mais interdirait également le chant d'hymnes peronistes le déploiement de bannières peronistes et toute démonstration fomentée par les partisans de l'ancien dictateur.

Dans cinq provinces

On rapporte que certains chefs militaires seraient courroucés par sa décision d'établir

La Syrie demande une réunion du Conseil de sécurité

NATIONS-UNIES. — La Syrie a réclamé hier une réunion d'urgence du Conseil de sécurité pour faire enquête sur l'agression dont Israël se serait rendu coupable contre la Syrie.

Le délégué syrien, Farid Chehlaoui, a fait état des escarmouches qui se sont produites samedi lorsque les forces israéliennes et syriennes ont échangé des coups de feu sur la mer de Galilée.

Il a dit que les attaques israéliennes à la frontière syrienne et dans la zone démilitarisée menaçant la paix et la sécurité dans la région.

Lundi, Israël avait accusé les forces syriennes d'avoir fait feu sur des objectifs militaires israéliens. Un navire de patrouille israélien, dans la mer de Galilée a été bombardé samedi par des batteries côtières syriennes. Deux soldats israéliens ont été blessés.

Pour dormir sur vos deux oreilles:

Un téléphone supplémentaire dans votre chambre évite des pas et des tracas

Pour commander le vôtre, il suffit d'appeler

BELL

WILLIAM SOFIN PHARMACIEN

1406, St-Denis, (angle Ste-Catherine) Tél. AV. 8-0251

Centre d'Achats Wilderton

STATIONNEMENT GRATUIT

Ouvert jeudi et vendredi soir jusqu'à 9 h. 30

AU FORUM

Dernier concert du Montréal Star

Le quatrième et dernier concert de l'Orchestre Symphonique de Montréal, de la série commanditée par le "Montréal Star", a eu lieu lundi soir, au Forum. Une fois de plus, en a pu assister au spectacle infiniment réconfortant d'au-delà de dix mille abonnés prenant place dans l'enceinte du Forum, depuis les loges jusqu'aux gradins les plus élevés, afin d'assister à une audition symphonique. Pour l'occasion, le jeune chef américain Thomas Schippers était au pupitre et le soliste était le pianiste, américain aussi, Augustin Anievas qui a été appelé à la dernière minute pour remplacer le célèbre Van Cliburn, souffrant d'une infection à la gorge.

Dans la première partie du programme, l'orchestre a joué le prélude de l'opéra "Amelia al ballo" ou "Amelia au bal", le premier opéra de Gian Carlo Menotti, la pièce symphonique "Mort et Transfiguration" de Richard Strauss et la suite tirée du ballet "L'Oiseau de feu" de Stravinsky. Après l'entracte, M. Anievas est venu jouer le Concerto No 3, en do mineur, de Prokofiev qui remplaçait le Concerto No 3, en do mineur, de Rachmaninov que devait jouer M. Cliburn.

L'orchestre a paru en grande forme et M. Schippers a démontré qu'il connaissait à fond les œuvres au programme. Quant à M. Anievas, il s'inscrit avec éclat dans la lignée des pianistes de la jeune génération américaine pour qui les problèmes de technique n'existent à peu près pas. Il faudra évidemment l'entendre dans un autre répertoire pour juger de ses qualités d'interprète, mais ce premier concert est de bon augure et nous souhaitons l'entendre davantage.

Au seuil de cette troisième série, et tenant compte du fait qu'une quatrième série est prévue pour la saison prochaine, on ne permettra de m'insurger une fois de plus contre l'affreux système de sonorisation actuellement utilisé à ces concerts. Il est incompréhensible que le "Montréal Star" et l'O.S.M. persistent à employer un système d'amplification aussi défectueux et inefficace. Alors qu'un programme, un chef et un soliste de la qualité de ceux de lundi soir devraient être une expérience exaltante, il en résulte un concert d'une tenue assez médiocre à cause de l'absence de contact entre le public et

la vraie sonorité d'un orchestre. Le concert s'est donc déroulé dans une grisaille constante, malgré des musiciens, un chef et un soliste qui s'efforçaient de donner le meilleur d'eux-mêmes. Le piano semblait entouré d'une matière absorbante et on ne pouvait percevoir que quelques bribes du jeu du soliste. La sonorité de l'instrument allait de l'orgue électrique au piano-bastingue. On n'en finirait pas de détailler tout ce que le programme a souffert en raison de cet état de choses.

En terminant, je me permettrai humblement de faire deux suggestions à M. John G. McConnell, président du "Montréal Star" et grand responsable de cette magnifique collaboration entre le quotidien montréalais et notre orchestre symphonique :

Tout d'abord, je lui suggère de tenir immédiatement un référendum auprès des abonnés afin de savoir s'ils sont, oui ou non, satisfaits du présent système de sonorisation. Si oui, je me trompe magistralement et je promets de ne plus en parler. Si non, je suggère qu'il augmente le prix

La critique musicale de Gilles Potvin

d'abonnement de dix ou vingt-cinq cents par concert et qu'il dote le Forum d'un système d'amplification de la plus haute fidélité. Le public pourra alors apprécier à sa juste valeur les grands chefs et solistes qui participent à cette série;

En second lieu, je suggère que les programmes imprimés de ces concerts soient entièrement bilingues, par courtoisie pour les nombreux auditeurs de langue française qui sont abonnés à cette série. De plus, il est à souhaiter que ce qui est imprimé dans les programmes corresponde à ce qui se passe sur la scène, à moins qu'une annonce de vive voix soit faite au préalable. Ainsi, lundi soir, les auditeurs non familiers avec "L'Oiseau de feu" ont dû se demander si Stravinsky ne se payait pas leur tête.

Le public de Montréal doit être infiniment reconnaissant au "Montréal Star" pour son initiative. Il le sera doublement quand il pourra jouir de la musique dans toute sa plénitude, sans la frustration outragée d'un système d'amplification inadéquat.

5e saison de théâtre à la Poudrière

Le théâtre de la Poudrière, fondé par Jeanne Beaubien, célèbre cet été, son cinquième anniversaire.

La nouvelle saison s'ouvrira le 2 avril avec "Slightly Touched", de Joseph Carole, dont la version française, "Deux dingues", signée Michel André, sera présentée à compter du 10 juin. L'adaptation anglaise faite d'après le texte de Michel André sera réalisée par Maurice Gagnon.

A compter de juillet, la Poudrière présentera "A Thurbur Carnivale", d'après l'œuvre du célèbre humoriste américain James Thurber. Pour

septembre, on prévoit "L'Hurluberlu", d'Anouilh, précédé de la version anglaise de la même pièce, sous le titre de "The Fighting Cock". En octobre, sera offerte une pièce de Diego Fabbri, "Inquisition".

Pour "Deux dingues", la mise en scène a été confiée à Urie Guttinger, qui a déjà monté avec succès à la Poudrière "La Folle nuit".

La Poudrière n'oublie pas qu'elle est un Théâtre international. Ainsi deux pièces allemandes seront données ainsi qu'une pièce espagnole.

AU MUSÉE DES BEAUX-ARTS

"Affiches de cinéma"

Les amateurs de cinéma se sont habitués à aller au Musée des Beaux-Arts de Montréal ces jours-ci.

En effet, il y a actuellement au Musée une exposition de 40 affiches de cinéma parmi les meilleures de 1917 à nos jours.

L'exposition se terminera le 4 avril. L'excellence du dessin aussi bien que l'intérêt historique des films ont motivé le choix de ces affiches.

Plusieurs affiches sont d'origine européenne. Il y a en outre les illustrations de Saul Bass pour "L'Homme au bras d'or" (1955) et "Anatomie d'un meurtre" (1959). Celles-ci échappent au conventionnel grâce à leurs couleurs vives, à leur symbole abstrait et à une typographie différente. "20 et 30" dit M. Evan Tur. Les photos-montages et la

technique des gros plans ont petit à petit trouvé une place sur l'affiche. Des exemples d'affiches utilisant les deux techniques sont incluses dans l'exposition. L'affiche russe pour "Emprisonné" (1928), qui montre un bout de pellicule filmée sur laquelle une loupe grossit démesurément une des images, est saisissante. Celle de Jouineau pour "Le Trou" (1959) de Jacques Becker, est d'un réalisme remarquable.

Aux États-Unis, les années d'après-guerre ont amené des changements profonds dans l'architecture, la peinture, la littérature et aussi au cinéma, mais les idées en matière de publicité cinématographique sont demeurées stéréotypées. Dans le passé, les affiches de cinéma américaines utilisaient des photographies en blanc et noir teintées de couleurs chimiques très pâles ou encore, des procédés identiques à l'illustration de périodiques. Il faut faire exception pour l'affiche qui présentait le film "Salomé" créée en 1922 par Natacha Rambova, qui a également conçu les décors et costumes du film. L'affiche est modelée sur l'œuvre de l'illustrateur d'Art Nouveau, Aubrey Beardsley.

gagnant de 11 nominations pour les "Oscars"

JUDGMENT AT NUREMBERG

IMPERIAL

1430, RUE BLEURY — MONTREAL

Un colloque littéraire franco-canadien

Par Pierre de Grandpré

PARIS — Le roman de Gilles Marcotte "Le Poids de Dieu" soulève-t-il au Canada les commentaires et controverses que son thème pourrait normalement provoquer? A Paris, il a beaucoup fait discuter l'autre soir... A l'instigation du Dr Georges Durand, l'Accueil franco-canadien et la Commission culturelle de France-Canada, encouragés par le succès d'une première rencontre, en janvier, d'une centaine de Français et de Canadiens (c'était, on s'en souvient, à propos d'un numéro de "Panorama chrétien" consacré au Canada français), ont, en effet, choisi de faire porter sur ce livre le second colloque de France-Canada, le 17 mars dernier, à la Légation du Canada français de la rue Barbet-de-Jouy.

Après quelques paroles de bienvenue du délégué général du Québec, M. Charles-A. Lussier, M. Robert Elie, l'attaché culturel, a dit quelques mots de la littérature canadienne-française, de Ringuet et Charbonneau à Langevin et Thériault, afin d'y situer le livre et la personnalité de Gilles Marcotte. Après avoir souligné la relative, mais, cependant, étonnante absence de Dieu dans le roman canadien-français, il a formulé l'une des questions qui devaient être débattues : Dieu est-il présent dans "Le Poids de Dieu"?

M. le professeur Auguste Viatte, qui dirigeait la discussion, a tout d'abord donné la parole au R. P. Guissard, critique littéraire au journal "La Croix".

Celui-ci déclara avoir été déçu de la teneur spirituelle du premier roman à sujet expressément religieux en provenance du Canada français. Selon lui, Dieu est absent. Au reste, dit-il — et cela se-rait un test significatif — il est impossible, à son avis, de découvrir quelques phrases-clés qui expliqueraient pleinement la conduite du héros, le vicar Claude Savoie, notamment en ce qui a trait à l'importance donnée au geste de bénir les fiancailles entre un "appelé" hésitant et une jeune tuberculeuse. (Notons tout de suite que le Dr Durand, qui ne goûte pas beaucoup en tant que médecin, l'idée, aujourd'hui, de la mort à vingt ans par tuberculose, a decodé l'intérêt moral de la figure du Dr Marien et il a su, en tant que lecteur, indiquer là où les phrases-clés confèrent une importance symbolique à des reconnaissance infimes de l'action aussi bien qu'aux velléités du personnage central.)

Du côté canadien, on fit observer au R. P. Guissard que l'impression d'échec artistique vient ici d'une erreur d'optique dans la lecture, d'un malentendu initial quant aux intentions de l'œuvre. Moins que d'une vocation ou d'une présence au monde du prêtre, ce roman entend nous parler, à propos d'un jeune ecclésiastique de toute la condition spirituelle de l'homme canadien-français. La "vocation" est ici, au départ, une fausse vocation, passive, verbale, mal élayée. Claude Savoie est entré dans les ordres comme il se serait suicidé. C'est un être dénué, dépossédé. Il symbolise tout au plus, au stade d'évolution où on le voit, la recherche angoissée d'un mi-

nimum de liberté intérieure, de cette liberté sans laquelle rien de grand ne serait même convenable. Il importe de connaître et de comprendre cette réalité morale très particulière qu'a voulu exprimer le romancier.

Plus sévère encore que le P. Guissard, mais sur le seul plan de la cohérence spirituelle du personnage, le P. dominicain Poyer ne découvre en Claude Savoie aucune vocation positive : ni amour, ni sainteté, ni profonde, ni vrai attachement au Christ. Quant au curé Marquis, en dépit de sa ressemblance superficielle avec le curé de Torcy, il lui semble représenter l'église avec une minuscule — pas du tout l'Eglise. Claude Savoie étant ce qu'il est, le P. Poyer le trouve-rait, en définitive, plus vrai dans sa lutte, plus digne et plus courageux si, obéissant à la logique de sa prise de conscience, il jetait le froc aux orties.

M. Jacques de Monléon, professeur à l'Institut catholique de Paris, qui dit avoir pris de l'intérêt au roman surtout à partir de la scène à l'hôpital, estime aussi que l'accent est trop mis sur la révolte négative et que s'il y a bien un aspect positif dans l'appel à la "vie" qui détermine le héros, son vœu demeure quelque chose d'assez confus, proche de la communion avec la nature et d'une sorte de panthéisme. Cela, concède-t-il, peut être tonique; c'est insuffisant pour nourrir une vie spirituelle.

Côté canadien, on fait valoir que les hautes perspectives de foi évoquées par les deux prêtres-critiques — pour en regretter l'absence dans "Le Poids de Dieu" — que même l'évocation de la "vie" telle que M. de Monléon en voit l'exaltation ici et là vers la fin du roman, sont des perspectives de "riches" : Claude Savoie est, au vrai, le porte-parole de revendications précieuses infiniment plus modestes, mais primordiales. Il voudrait que le jeune Serge Normand entre librement dans les ordres, s'il y entre; que tous jours on laisse d'abord à la vie sa chance. Il voudrait que tous autour de lui — les amoureux, les syndiqués — vivent en plénitude, prennent

le pli humain de se déterminer eux-mêmes.

Des voix françaises soulignent dans la salle qu'il n'y avait, en effet, aucune raison de camper un Claude Savoie spirituellement muet, actif, entraînant; que c'était le droit strict du romancier de peindre un faible, un vaincu — un "pauvre type" — dit sans ménagement, mais en approuvant l'intention du romancier, un auditeur qui s'est présenté comme un "scientifique".

"Je m'aperçois, intervient soudain très loyalement le P. Guissard, que nous avons été beaucoup trop sévères pour ce roman. Nous avons beaucoup dit du côté français, ce que j'aurais dû deviner être le héros, et fort peu de ce qu'il est... Le romancier était bien libre de traiter un sujet humain plutôt que le sujet spirituel annoncé... Si nous commençons à présent à parler du "Poids de Dieu"?"

On allait donc enfin toucher à la substance vive du sujet, après, il faut le dire, de bien passionnantes et instructives détours... Malheureusement, l'heure avait tourné, et l'on s'en tint à peu près à cette bonne proposition. Le P. Poyer fit encore remarquer combien Claude Savoie a le coup d'oeil juste, aussi longtemps qu'il s'agit de dénoncer autour de lui les impostures spirituelles. M. Michel Bernard parla dans le même sens d'une foi sans foi véritable, de la nécessité que l'on présente parfois de reconstruire sur le sol ferme, à partir des plus modestes fondations. M. Robert Elie reprit le mot de M. de Monléon sur le panthéisme et souligna combien ce pouvait être là une antidote provisoire pour notre fameux "dualisme" janséniste. "Du reste, dit-il, je suis persuadé que Gilles Marcotte a été mû par son sujet, qu'il n'a pas fait son roman comme il l'a "voulu", mais comme il s'est imposé à lui; marque d'authenticité créatrice. En outre, un roman se fait sur ce qui a été vécu antérieurement. La situation d'étouffement humain généralisée que postule "Le Poids de Dieu" est déjà chose du passé. L'éclatement de notre monolithisme s'est accompli".

INSTANTANÉ...

Pétitionnons!

La mode est aux pétitions. Pour la moindre vétille, on pétitionne. J'ai eu ma pétition; quel journaliste n'a pas eu ou n'aura pas la sienne.

La pétition pourrait être une manière aimable de dire, à qui de droit, son contentement. Ordinairement on emploie ce moyen pour exprimer tout le contraire.

La technique de la pétition est simple : un quidam écrit une lettre qu'il fait signer par ses amis leur enlevant ainsi le labeur inutile d'en écrire une chacun. La lettre, ainsi devenue pétition, portera le signe caractéristique de la phrase bien frappée, dans le style "Nous qui faisons notre travail avec amour..." ou "Nous ne saurions supporter qu'un organisme tel que..." marquant bien la distance entre ceux qui la droit et ceux qui la reçoivent.

Le fin du fin pour une pétition est d'être publiée par un journal quotidien.

N'importe qui peut faire des pétitions, concours de gens célèbres (écrivains, comédiens, etc.), hommes de la rue, peintres canadiens en exil et vivant à Paris "d'une manière indépendante", sauf en ce qui concerne les pétitions. C'est du moins ce que nous apprend le N.J. de samedi dernier où l'on a publié, tout au long d'une grande page, une pétition contre (évidemment) une certaine exposition organisée par un certain Jean Calmait? et patronnée vaguement par le délégué culturel du Québec à Paris.

Sélection exposée contestable, catalogue de présentation "vulgaire", Galerie de dixième ordre : "une erreur fatale", quoi! Ce qui veut dire, en termes clairs, que la vraie peinture canadienne (il doit y en avoir une vraie puisque la petite exposition de Paris en a présentée de la fausse) ne s'en remettra pas.

Je ne sais pas si l'erreur est vraiment fatale mais, dans ma naïveté, je doute que la peinture canadienne, vraie ou fausse, puisse se faire connaître au monde par la voie des pétitions. Faire vaut mieux que dire et peindre, quand on est peintre, que pétitionner, ce me semble.

A moins que nos peintres, abusés par un mot dont ils ne connaissent pas le son, se soient laissés quelque peu abuser et aient pétitionné sans trop savoir ce qu'ils font.

Jean BASILE.

NOS PEINTRES A PARIS

Lapalme : une querelle entre artistes

QUEBEC. — "C'est une querelle entre artistes", a déclaré, hier, le ministre des affaires culturelles en commentant les critiques soulevées par la première exposition de peinture patronnée par la maison du Québec à Paris.

"Les problèmes de l'art, a dit M. Georges Lapalme, ne se règlent pas par l'arbitrage." "Je peux vous produire tout le dossier de cette affaire: la querelle des trente-huit artistes contre les sept artistes et la querelle des deux artistes contre les deux artistes..." On sait qu'un groupe de sept peintres québécois vivant à Paris ont dénoncé dernièrement cette exposition comme une "erreur fatale". Dans une lettre ouverte aux journaux, ils avaient déclaré que l'exposition ne présentait les œuvres de six débutants, qu'elle avait lieu dans une galerie obscure et que les critiques obscures ont été décevantes.

JACQUES-GERARD productions

présentent DU 26 MARS AU 1er AVRIL

Charles Trenet

UN PROGRAMME COMPLET DE MUSIC-HALL

les 3 ménestrels

Soirée lun. à dim. : \$3.50 - \$3.00 - \$2.50 - \$1.50
Sauf ven. et sam. : \$4.00 - \$3.00 - \$2.00
Mat. sam. et dim. : \$3.00 - \$2.50 - \$2.00 - \$1.25

COMÉDIE-CANADIENNE UN. 1-3339

ALLEZ-VOUS EN FRANCE?

Procurez-vous :

LA FRANCE DES CANADIENS

Un guide pratique qui vous conduira au "patelin" de votre ancêtre.

Préparé par un spécialiste :

ROBERT HOLLIER

En vente partout à \$1.00 ou à

L'AGENCE DE DISTRIBUTION POPULAIRE

1130 est, rue LaSalle, Montréal LA. 3-1182

LE CHANSONNIER

Pierre Calvé

tous les soirs au...

Bermi

BAR-SALON

au-dessus de

La Fontaine

de Trevi Restaurant

La où le déjeuner pour hommes d'affaires est l'événement de la journée et le dîner, un plaisir toujours nouveau.

6717, rue Saint-Hubert CR. 1-0855

Membre : Diners' Club American Express, Carte Blanche

Abonnez-vous au Quartier Latin

C. P. 6128 — MTL

Journal officiel des étudiants de l'Université de Montréal et détenteur du trophée "Le Droit" pour excellence générale en 1957-58-59.

Prix : \$3.00 par an (50 numéros)

NOM

ADRESSE

SIGNATURE

(Découpez et postez dès aujourd'hui!)

Le Rideau Vert

CE SOIR 8.30
DIMANCHE 2.30 et 7.30

LE CHEF-D'ŒUVRE DE

CLAUDEL

PARTAGE DE MIDI

Mise en scène : J. Faucher

• YVETTE BRIND'AMOUR
• GILLES PELLETIER
• ALBERT MILLAIRE
• GERARD POIRIER

AU STELLA — VL. 4-1793
\$1.98 - 4664, rue Saint-Denis
Etudiants \$1 (sauf samedi)

UN DES FILMS LES PLUS BOULEVERSANTS QUI SOIENT!

A SOLDIER'S PRAYER

Le succès du dernier FESTIVAL

Une grande grandiose qui exalte la noblesse de l'homme

CINEMASCOPE

sous-titres anglais

VERSION INTÉGRALE

9.30h. après-midi: \$1.50;
8.30, soir: \$1.75.

ORPHEUM

Une expérience inoubliable!

ATTENTION SPECIALE AUX GROUPES

DERNIÈRES REPRÉSENTATIONS

LE THEATRE-CLUB PRESENTE

FESTIVAL CAMUS

CALIGULA

REQUIEM POUR UNE NONNE

CRITIQUES UNANIMES!
SPECTACLES D'UNE RARE QUALITÉ!
HATEZ-VOUS!

Jusqu'au 25 mars seulement!

CE SOIR — REQUIEM pour une nonne 8.45
Jeudi — CALIGULA 8.45
Vendredi — REQUIEM pour une nonne 8.45
Samedi — CALIGULA 8.45
DIMANCHE — REQUIEM pour une nonne 7.30

COMÉDIE-CANADIENNE UN. 1-3339

Ole! Ole!

CHATEAU MADRID

le seul restaurant espagnol de Montréal

SPECIALITÉS

PAELLA CHATEAU MADRID
PAELLA VALENCIANA
PAELLA MARISCO
FRUITS DE MER A LA MARINIÈRE

Permis complet de la R. A. Q.
Diners d'affaires de 11h. à 4h. p.m.

368 EST, RUE MONT-ROYAL
RESERVEZ VOTRE TABLE

VL. 5-2843

Danser avec orchestre espagnol vendredi, samedi et dimanche

Salon DU SPORTSMAN

DU 16 au 25 MARS, incl.

CINQ DERNIERS JOURS

Voyez les derniers équipements de pêche, chasse, vie au grand air.

Admirez le spectacle sur scène.

Profitez des amusements pour tous.

ADULTES: 75 — ENFANTS: 30

PRIX DE PRÉSENCE

Un superbe bateau "Princet"!

PALAIS DU COMMERCE
1650, rue Berri, Montréal

ST-DENIS

A l'affiche

Préparez-vous à l'aventure sur sa propre fille?

WILLY BIRGEL
SONIA ZIEMANN

FILLE INTERDITE

Une folle aventure d'espionnage

FERNAND RAYNAUD
FRANÇOISE DELBART
et GABRIELLO

minute papillon

A la scène: Les Grands Magasins Eaton présentent "LA MODE DE PAR LE MONDE". Présentation des modes du printemps. Aussi Fernand Gignac dans ses plus belles chansons.

A SOLDIER'S PRAYER

Le succès du dernier FESTIVAL

Une grande grandiose qui exalte la noblesse de l'homme

CINEMASCOPE

sous-titres anglais

VERSION INTÉGRALE

9.30h. après-midi: \$1.50;
8.30, soir: \$1.75.

ORPHEUM

Une expérience inoubliable!

ATTENTION SPECIALE AUX GROUPES

S'habiller pour la ville ou se costumer pour la mascarade?

Un grand nombre de revues de modes ont brillé sur la scène de l'actualité; magazines, journaux, vitrines ont illustré toutes les nouvelles lignes et celles qui ressemblent fort aux précédentes.

Comme à chaque saison, couturiers, chroniqueurs et communiqués déclarent, répètent, affirment ou annoncent que "la mode, cette saison sera féminine", plus féminine, davantage féminine. C'est tellement normal que la mode soit féminine pour les femmes que tout le monde admet, veut bien cette tendance.

D'ailleurs admirablement démontrée par de nombreux défilés qui font voir non seulement des originaux et des créations, des répliques coûteuses, mais aussi des modèles prêts à porter dans toutes les circonstances, sous toutes les températures, à toutes les heures. Et la mode qu'on annonce de plus en plus féminine, à chaque saison, n'est pas nécessairement une accumulation de petites ou grandes extravagances, qui ne se portent pas sur les trottoirs, pas davantage au salon. Le manque de goût ne convient nulle part.

Grands magasins, salons, boutiques offrent ordinairement le véritable chic marqué presque toujours par une grande sobriété. Selon le mot d'un couturier on doit chercher le maximum d'effet avec un minimum de moyens. On ne doit pas croire non plus, même si le genre tailleur est plutôt coûteux, comparativement à la fantaisie, qu'il faut une fortune pour avoir une garde-robe bien montée. Sans doute, il faut ce qu'il faut, mais n'est-il pas plus pratique de mettre un bon prix pour l'ensemble de qualité qui risque le moins de se démoder trois mois plus tard, que d'acheter des articles qui tirent l'oeil et se démodent en quelques semaines?

Donc, la mode sera plus féminine, dit-on, que l'an passé, que l'autre année, etc., etc.

Alors ? Allons-nous continuer à voir, de plus en plus dans les rues de la ville, des femmes, des adolescentes, des fillettes, en costume masculin, très souvent d'allure grotesque, parce que le pantalon, d'une longueur ou d'une autre, ne convient pas d'abord à l'importance de la taille de femme, ensuite c'est un vêtement sport destiné à la campagne et aux exercices en plein air, et qui demande que le reste de l'ensemble soit approprié à cette tenue. Le pantalon accompagné d'une blouse en nylon ou garnie de broderie est tout simplement un non-sens.

C'est incroyable, à une époque où la confection et le commerce mettent à la portée de toutes, les articles et les vêtements les plus ravissants, les plus pratiques, les plus élégants, de voir de plus en plus de silhouettes inconcevables pour une femme de goût quand elles ne sont pas tout bonnement inconcevables. Et pourquoi cette manie de s'habiller pour le sport quand on n'en fait pas et qu'on passe tout son temps en ville ? Voilà certainement une part du budget personnel ou familial, mal conçue, mal administrée. Avant d'acheter à tort et à travers des vêtements sports inutiles et qui, à la ville, ne peuvent convenir, et encore, qu'aux courses de l'avant-midi, que ne songe-t-on pas à s'habiller vraiment pour toutes les circonstances; se chercher un emploi, faire une visite, aller à l'église le dimanche ?

Ici, je pense encore à Madeleine Daniélou qui disait: "Savoir s'habiller est un art. En avoir la passion est une folie". On peut ajouter: porter partout le travesti est une infirmité de l'esprit.

Germaine BERNIER.

HORAIRES DE LA TÉLÉVISION

MERCREDI 21 MARS		11.15	Nouvelles sportives	11.35	Commentaire	11.55	Échos du cinéma	12.15	Today en CBMT
CBFT — Canal 7		12.30	Musique	1.15	Téléjournal	1.30	Le métrage	1.45	Le métrage
1.30	Le métrage	1.45	Le métrage	1.55	Le métrage	2.05	Le métrage	2.15	Le métrage
2.05	Le métrage	2.15	Le métrage	2.25	Le métrage	2.35	Le métrage	2.45	Le métrage
2.45	Le métrage	2.55	Le métrage	3.05	Le métrage	3.15	Le métrage	3.25	Le métrage
3.25	Le métrage	3.35	Le métrage	3.45	Le métrage	3.55	Le métrage	4.05	Le métrage
4.05	Le métrage	4.15	Le métrage	4.25	Le métrage	4.35	Le métrage	4.45	Le métrage
4.45	Le métrage	4.55	Le métrage	5.05	Le métrage	5.15	Le métrage	5.25	Le métrage
5.25	Le métrage	5.35	Le métrage	5.45	Le métrage	5.55	Le métrage	6.05	Le métrage
6.05	Le métrage	6.15	Le métrage	6.25	Le métrage	6.35	Le métrage	6.45	Le métrage
6.45	Le métrage	6.55	Le métrage	7.05	Le métrage	7.15	Le métrage	7.25	Le métrage
7.25	Le métrage	7.35	Le métrage	7.45	Le métrage	7.55	Le métrage	8.05	Le métrage
8.05	Le métrage	8.15	Le métrage	8.25	Le métrage	8.35	Le métrage	8.45	Le métrage
8.45	Le métrage	8.55	Le métrage	9.05	Le métrage	9.15	Le métrage	9.25	Le métrage
9.25	Le métrage	9.35	Le métrage	9.45	Le métrage	9.55	Le métrage	10.05	Le métrage
10.05	Le métrage	10.15	Le métrage	10.25	Le métrage	10.35	Le métrage	10.45	Le métrage
10.45	Le métrage	10.55	Le métrage	11.05	Le métrage	11.15	Le métrage	11.25	Le métrage
11.25	Le métrage	11.35	Le métrage	11.45	Le métrage	11.55	Le métrage	12.05	Le métrage
12.05	Le métrage	12.15	Le métrage	12.25	Le métrage	12.35	Le métrage	12.45	Le métrage
12.45	Le métrage	12.55	Le métrage	1.05	Le métrage	1.15	Le métrage	1.25	Le métrage
1.25	Le métrage	1.35	Le métrage	1.45	Le métrage	1.55	Le métrage	2.05	Le métrage
2.05	Le métrage	2.15	Le métrage	2.25	Le métrage	2.35	Le métrage	2.45	Le métrage
2.45	Le métrage	2.55	Le métrage	3.05	Le métrage	3.15	Le métrage	3.25	Le métrage
3.25	Le métrage	3.35	Le métrage	3.45	Le métrage	3.55	Le métrage	4.05	Le métrage
4.05	Le métrage	4.15	Le métrage	4.25	Le métrage	4.35	Le métrage	4.45	Le métrage
4.45	Le métrage	4.55	Le métrage	5.05	Le métrage	5.15	Le métrage	5.25	Le métrage
5.25	Le métrage	5.35	Le métrage	5.45	Le métrage	5.55	Le métrage	6.05	Le métrage
6.05	Le métrage	6.15	Le métrage	6.25	Le métrage	6.35	Le métrage	6.45	Le métrage
6.45	Le métrage	6.55	Le métrage	7.05	Le métrage	7.15	Le métrage	7.25	Le métrage
7.25	Le métrage	7.35	Le métrage	7.45	Le métrage	7.55	Le métrage	8.05	Le métrage
8.05	Le métrage	8.15	Le métrage	8.25	Le métrage	8.35	Le métrage	8.45	Le métrage
8.45	Le métrage	8.55	Le métrage	9.05	Le métrage	9.15	Le métrage	9.25	Le métrage
9.25	Le métrage	9.35	Le métrage	9.45	Le métrage	9.55	Le métrage	10.05	Le métrage
10.05	Le métrage	10.15	Le métrage	10.25	Le métrage	10.35	Le métrage	10.45	Le métrage
10.45	Le métrage	10.55	Le métrage	11.05	Le métrage	11.15	Le métrage	11.25	Le métrage
11.25	Le métrage	11.35	Le métrage	11.45	Le métrage	11.55	Le métrage	12.05	Le métrage
12.05	Le métrage	12.15	Le métrage	12.25	Le métrage	12.35	Le métrage	12.45	Le métrage
12.45	Le métrage	12.55	Le métrage	1.05	Le métrage	1.15	Le métrage	1.25	Le métrage
1.25	Le métrage	1.35	Le métrage	1.45	Le métrage	1.55	Le métrage	2.05	Le métrage
2.05	Le métrage	2.15	Le métrage	2.25	Le métrage	2.35	Le métrage	2.45	Le métrage
2.45	Le métrage	2.55	Le métrage	3.05	Le métrage	3.15	Le métrage	3.25	Le métrage
3.25	Le métrage	3.35	Le métrage	3.45	Le métrage	3.55	Le métrage	4.05	Le métrage
4.05	Le métrage	4.15	Le métrage	4.25	Le métrage	4.35	Le métrage	4.45	Le métrage
4.45	Le métrage	4.55	Le métrage	5.05	Le métrage	5.15	Le métrage	5.25	Le métrage
5.25	Le métrage	5.35	Le métrage	5.45	Le métrage	5.55	Le métrage	6.05	Le métrage
6.05	Le métrage	6.15	Le métrage	6.25	Le métrage	6.35	Le métrage	6.45	Le métrage
6.45	Le métrage	6.55	Le métrage	7.05	Le métrage	7.15	Le métrage	7.25	Le métrage
7.25	Le métrage	7.35	Le métrage	7.45	Le métrage	7.55	Le métrage	8.05	Le métrage
8.05	Le métrage	8.15	Le métrage	8.25	Le métrage	8.35	Le métrage	8.45	Le métrage
8.45	Le métrage	8.55	Le métrage	9.05	Le métrage	9.15	Le métrage	9.25	Le métrage
9.25	Le métrage	9.35	Le métrage	9.45	Le métrage	9.55	Le métrage	10.05	Le métrage
10.05	Le métrage	10.15	Le métrage	10.25	Le métrage	10.35	Le métrage	10.45	Le métrage
10.45	Le métrage	10.55	Le métrage	11.05	Le métrage	11.15	Le métrage	11.25	Le métrage
11.25	Le métrage	11.35	Le métrage	11.45	Le métrage	11.55	Le métrage	12.05	Le métrage
12.05	Le métrage	12.15	Le métrage	12.25	Le métrage	12.35	Le métrage	12.45	Le métrage
12.45	Le métrage	12.55	Le métrage	1.05	Le métrage	1.15	Le métrage	1.25	Le métrage
1.25	Le métrage	1.35	Le métrage	1.45	Le métrage	1.55	Le métrage	2.05	Le métrage
2.05	Le métrage	2.15	Le métrage	2.25	Le métrage	2.35	Le métrage	2.45	Le métrage
2.45	Le métrage	2.55	Le métrage	3.05	Le métrage	3.15	Le métrage	3.25	Le métrage
3.25	Le métrage	3.35	Le métrage	3.45	Le métrage	3.55	Le métrage	4.05	Le métrage
4.05	Le métrage	4.15	Le métrage	4.25	Le métrage	4.35	Le métrage	4.45	Le métrage
4.45	Le métrage	4.55	Le métrage	5.05	Le métrage	5.15	Le métrage	5.25	Le métrage
5.25	Le métrage	5.35	Le métrage	5.45	Le métrage	5.55	Le métrage	6.05	Le métrage
6.05	Le métrage	6.15	Le métrage	6.25	Le métrage	6.35	Le métrage	6.45	Le métrage
6.45	Le métrage	6.55	Le métrage	7.05	Le métrage	7.15	Le métrage	7.25	Le métrage
7.25	Le métrage	7.35	Le métrage	7.45	Le métrage	7.55	Le métrage	8.05	Le métrage
8.05	Le métrage	8.15	Le métrage	8.25	Le métrage	8.35	Le métrage	8.45	Le métrage
8.45	Le métrage	8.55	Le métrage	9.05	Le métrage	9.15	Le métrage	9.25	Le métrage
9.25	Le métrage	9.35	Le métrage	9.45	Le métrage	9.55	Le métrage	10.05	Le métrage
10.05	Le métrage	10.15	Le métrage	10.25	Le métrage	10.35	Le métrage	10.45	Le métrage
10.45	Le métrage	10.55	Le métrage	11.05	Le métrage	11.15	Le métrage	11.25	Le métrage
11.25	Le métrage	11.35	Le métrage	11.45	Le métrage	11.55	Le métrage	12.05	Le métrage
12.05	Le métrage	12.15	Le métrage	12.25	Le métrage	12.35	Le métrage	12.45	Le métrage
12.45	Le métrage	12.55	Le métrage	1.05	Le métrage	1.15	Le métrage	1.25	Le métrage
1.25	Le métrage	1.35	Le métrage	1.45	Le métrage	1.55	Le métrage	2.05	Le métrage
2.05	Le métrage	2.15	Le métrage	2.25	Le métrage	2.35	Le métrage	2.45	Le métrage
2.45	Le métrage	2.55	Le métrage	3.05	Le métrage	3.15	Le métrage	3.25	Le métrage
3.25	Le métrage	3.35	Le métrage	3.45	Le métrage	3.55	Le métrage	4.05	Le métrage
4.05	Le métrage	4.15	Le métrage	4.25	Le métrage	4.35	Le métrage	4.45	Le métrage
4.45	Le métrage	4.55	Le métrage	5.05	Le métrage	5.15	Le métrage	5.25	Le métrage
5.25	Le métrage	5.35	Le métrage	5.45	Le métrage	5.55	Le métrage	6.05	Le métrage
6.05	Le métrage	6.15	Le métrage	6.25	Le métrage	6.35	Le métrage	6.45	Le métrage
6.45	Le métrage	6.55	Le métrage	7.05	Le métrage	7.15	Le métrage	7.25	Le métrage
7.25	Le métrage	7.35	Le métrage	7.45	Le métrage	7.55	Le métrage	8.05	Le métrage
8.05	Le métrage	8.15	Le métrage	8.25	Le métrage	8.35	Le métrage	8.45	Le métrage
8.45	Le métrage	8.55	Le métrage	9.05	Le métrage	9.15	Le métrage	9.25	Le métrage
9.25	Le métrage	9.35	Le métrage	9.45	Le métrage	9.55	Le métrage	10.05	Le métrage
10.05	Le métrage	10.15	Le métrage	10.25	Le métrage	10.35	Le métrage	10.45	Le métrage
10.45	Le métrage	10.55	Le métrage	11.05	Le métrage	11.15	Le métrage	11.25	Le métrage
11.25	Le métrage	11.35	Le métrage	11.45	Le métrage	11.55	Le métrage	12.05	Le métrage
12.05	Le métrage	12.15	Le métrage	12.25	Le métrage	12.35	Le métrage	12.45	Le métrage
12.45	Le métrage	12.55	Le métrage	1.05	Le métrage	1.15	Le métrage	1.25	Le métrage
1.25	Le métrage	1.35	Le métrage	1.45	Le métrage	1.55	Le métrage	2.05	Le métrage
2.05	Le métrage	2.15	Le métrage	2.25	Le métrage	2.35	Le métrage	2.45	Le métrage
2.45	Le métrage	2.55	Le métrage	3.05	Le métrage	3.15	Le métrage	3.25	Le métrage
3.25	Le métrage	3.35	Le métrage	3.45	Le métrage	3.55	Le métrage	4.05	Le métrage
4.05	Le métrage	4.15	Le métrage	4.25	Le métrage	4.35	Le métrage	4.45	Le métrage
4.45	Le métrage	4.55	Le métrage	5.05	Le métrage	5.15	Le métrage	5.25	Le métrage
5.25	Le métrage	5.35	Le métrage	5.45	Le métrage	5.55	Le métrage	6.05	Le métrage
6.05	Le métrage	6.15	Le métrage	6.25	Le métrage	6.35	Le métrage	6.45	Le métrage
6.45	Le métrage	6.55	Le métrage	7.05	Le métrage	7.15	Le métrage	7.25	Le métrage
7.25	Le métrage	7.35	Le métrage	7.45	Le métrage	7.55	Le métrage	8.05	Le métrage
8.05	Le métrage	8.15	Le métrage	8.25	Le métrage	8.35	Le métrage	8.45	Le métrage
8.45	Le métrage	8.55	Le métrage	9.05	Le métrage	9.15	Le métrage	9.25	Le métrage
9.25	Le métrage	9.35	Le métrage	9.45	Le métrage	9.55	Le métrage	10.05	Le métrage
10.05	Le métrage	10.15	Le métrage	10.25	Le métrage	10.35	Le métrage	10.45	Le métrage
10.45	Le métrage	10.55	Le métrage	11.05	Le métrage	11.15	Le métrage	11.25	Le métrage
11.25	Le métrage	11.35	Le métrage	11.45	Le métrage	11.55	Le métrage	12.05	Le métrage
12.05	Le métrage	12.15	Le métrage	12.25	Le métrage	12.35	Le métrage	12.45	Le métrage
12.45	Le métrage	12.55	Le métrage	1.05	Le métrage	1.15	Le métrage	1.25	Le métrage
1.25	Le métrage	1.35	Le métrage	1.45	Le métrage	1.55	Le métrage	2.05	Le métrage
2.05	Le métrage	2.15	Le métrage	2.25	Le métrage	2.35	Le métrage	2.45	Le métrage
2.45	Le métrage	2.55	Le métrage	3.05	Le métrage	3.15	Le métrage	3.25	Le métrage
3.25	Le métrage	3.35	Le métrage	3.45	Le métrage	3.55	Le métrage	4.05	Le métrage
4.05	Le métrage	4.15	Le métrage	4.25	Le métrage	4.35	Le métrage	4.45	Le métrage
4.45	Le métrage	4.55	Le métrage	5.05	Le métrage	5.15	Le métrage	5.25	Le métrage
5.25	Le métrage	5.35	Le métrage	5.45	Le métrage	5.55	Le métrage	6.05	Le métrage
6.05	Le métrage	6.15	Le métrage	6.25	Le métrage	6.35	Le métrage	6.45	Le métrage
6.45	Le métrage	6.55	Le métrage	7.05	Le métrage	7.15	Le métrage	7.25	Le métrage
7.25	Le métrage	7.35	Le métrage	7.45	Le métrage	7.55	Le métrage	8.05	Le métrage
8.05	Le métrage	8.15	Le métrage	8.25	Le métrage	8.35	Le métrage	8.45	Le métrage
8.45	Le métrage	8.55	Le métrage	9.05	Le métrage	9.15	Le métrage	9.25	Le métrage
9.25	Le métrage	9.35	Le métrage	9.45	Le métrage	9.55	Le métrage	10.05	Le métrage
10.05	Le métrage	10.15	Le métrage	10.25	Le métrage	10.35	Le métrage	10.45	Le métrage
10.45	Le métrage	10.55	Le métrage	11.05	Le métrage	11.15	Le métrage	11.25	Le métrage
11.25	Le métrage	11.35	Le métrage	11.45	Le métrage	11.55	Le métrage	12.05	Le métrage
12.05	Le métrage	12.15	Le métrage	12.25	Le métrage	12.35	Le métrage	12.45	Le métrage
12.45	Le métrage	12.55	Le métrage	1.05	Le métrage	1.15	Le métrage	1.25	Le métrage
1.25	Le métrage	1.35	Le métrage	1.45	Le métrage	1.55	Le métrage	2.05	Le métrage
2.05	Le métrage	2.15	Le métrage	2.25	Le métrage	2.35	Le métrage	2.45	Le métrage
2.4									

Les ventes immobilières sur l'île de Montréal, à \$510,085,169 l'an dernier

\$31,000,000 de plus qu'en 1960

potins financiers

La Bourse de Londres avait l'allure erratique hier, à cause des incertitudes budgétaires. Wall Street s'est comporté encore irrégulièrement hier. Sur les Bourses de Montréal et de Toronto, la tendance a paru à la baisse.

La moyenne des industriels de DJ a baissé, hier, de 0.72 point à New-York.

Il ne faudrait pas trop s'en faire avec la correction actuelle de la liste mobilière américaine, car, les prédictions d'un ralliement marqué au printemps devraient engendrer une plus grande participation du public dans le marché américain et le nôtre ne tarderait pas à emboîter le pas.

Simpsons, Limited a vu ses ventes s'élever à \$163,334,293 en 1961, soit 3% de plus qu'en 1960, au dire de M. E.G. Burton, président. Il ressort, en outre, du rapport annuel rendu public ce matin que les recettes de toutes sortes se chiffrent à \$5,478,393, soit l'équivalent de \$1.70 l'action, au regard de \$1.38 précédemment. Il a été fait pour \$3,370,690 de dépenses capital durant le dernier exercice, mais les dépenses ont été inférieures à celles de l'année précédente. Simpson-Sears Ltd a vu ses ventes atteindre, de leur côté \$248,963,639 durant l'exercice clos le 3 janvier 1962, soit 6.4% de plus qu'antérieurement. Quant à ses recettes nettes, elles se totalisent à \$6,584,825, soit l'équivalent de \$1.50 l'action vs \$1.40 précédemment. La 1ère entreprise détient un intérêt égal dans cette affaire avec Sears-Roebuck & Co.

Nous apprenons que l'émission de \$1,500,000 d'obligations, 6%, convertibles échéant le 1er avril 1975 de la Corporation d'Expansion financière ainsi que l'émission des 27,494 actions ordinaires \$27.00 chacune qui l'accompagneront, ont été souscrites. Comme on sait la Maison Bienvenu Limitée, L. G. Beau-bien et Cie Limitée et McDougall & Christmas constituaient le syndicat qui a offert avec succès cette émission double. Comme nous avons fait ressortir les modalités le 16 mars, nous nous gardons donc d'y revenir ce matin.

Chas. E. Frost paiera ce matin à ses actionnaires 15 cts l'action.

Fraser Companies réunira ses actionnaires aujourd'hui à Edmondston, au N.-B. et la Shawinigan W. & P. Co. en fera autant à Montréal.

Crédit du Nord Inc. vient d'obtenir l'émission de \$110,000 de \$1-Hilare. Nous en ferons ressortir les modalités sous peu.

Frank W. Horner Ltd. a vu ses recettes nettes en 1961 atteindre les \$333,712 contre \$393,948 en 1960. Il est mentionné dans le rapport que Carter Products Inc., de N.-Y., a acquis les 55,550 actions de la classe B en circulation et qu'elle a fait une offre de \$40 l'action pour les 75,440 actions de la classe A en cours.

L'uranium, qui se vend présentement \$8.00 la livre, tomberait à \$4 ou \$5 après 1966, selon le directeur de la Commission des E.-U. de l'énergie atomique. Il importe d'être prudent dans toute transaction sur les titres d'uranium, jusqu'à ce qu'on se décide à généraliser son emploi. Ce sera, alors, une véritable révolution industrielle et bien des hommes d'affaires de notre continent ne le désirent guère...

B.C. Forest Products a gagné \$1.21 l'action durant les 15 mois terminés le 31 décembre 1961 — son exercice financier se termine maintenant le 31 décembre au lieu du 30 septembre, d'où les 15 mois. C'est demain que La Société de l'Association rendra son rapport annuel. Elle affichera une solide position financière.

John Labatt Ltd vient de déclarer un dividende de 11 1/2 cts l'action, payable le 1er juillet aux actionnaires inscrits le 8 juin.

Selon le dernier bulletin de Nesbitt, Thomson & Co., les titres de la Dominion Textile, succès cette émission double. Comme nous avons fait ressortir les modalités le 16 mars, nous nous gardons donc d'y revenir ce matin.

commentaires sur L'ACTUALITÉ FINANCIÈRE

Durocher, Rodrigue & Cie Ltée, a obtenu l'émission de Longueuil disputée par 13 soumissionnaires

La cité de Longueuil, comté de Chambly, a vendu, récemment, à Durocher, Rodrigue, & Cie Ltée, une émission de \$334,000 d'obligations échéant en séries en vingt ans, au prix de 98.15. L'émission comprend \$188,000, de titres à 5% 1963-72, \$86,500, à 5 1/4% 1973-77 et \$60,000, à 5% 1978-82. A ce compte, la municipalité obtient son argent à un taux moyen net de 5.3368%. Datées du 1er avril 1963, les nouvelles obligations échouent en séries du 1er avril 1963 au 1er avril 1982 inclusivement. Elles ne sont pas rachetables par anticipation. L'emprunt est contracté pour le paiement de travaux de construction de l'égout, d'acqueduc et de filtration de l'eau, des améliorations à l'hôtel-de-ville, l'achat de bâtiments, la construction de bâtiments pour les terrains de jeux, et l'augmentation du fonds de roulement. L'évaluation imposée de la cité, pour 1962, s'élève à environ \$37,000,000, y compris \$8,943,600, pour les compagnies. Le 31 décembre 1961, la dette consolidée nette de la corporation se chiffrait par \$3,882,766.87.

Le commerce de l'assurance-vie, plus actif dans le Québec qu'en Ontario

Selon un sommaire publié par la Life Insurance Agency Management Association, les Canadiens ont acheté pendant le mois de janvier un montant de \$438,400,000 de nouvelles polices d'assurance-vie, ce qui représente une augmentation de 3.1 p. 100 sur les chiffres de janvier 1961 qui s'élevaient à \$425,200,000. Les achats d'assurance-vie ordinaire en janvier se sont chiffrés par \$359,500,000, comparativement à \$338,900,000 en janvier 1961. Les achats de polices industrielles d'assurance-vie se sont chiffrés par \$2,000,000 en janvier, soit une diminution par rapport au mois correspondant de 1961 pendant lequel ils avaient atteint \$2,400,000. Il y a eu aussi diminution dans le domaine de l'assurance-vie collective, le total passant de \$83,000,000 en janvier 1961 à \$76,900,000 en janvier 1962. On notera ici que tandis que le total en janvier pour l'Ontario accusait une réduction de \$4,800,000, le total pour notre province enregistrait une hausse de \$16,800,000.

Le gouvernement ferait l'impossible pour que le taux du change ne baisse pas plus bas que 5%

Il ressort d'un extrait du dernier bulletin de Crédit Suisse (Canada) Limitée, que l'on croit généralement que le Fonds de stabilisation étatique fortement vendeur d'or et de devises américaines en février, certaines estimations jusqu'à \$150 millions, ce qui porterait les réserves en devises étrangères du Canada à \$1,765 millions. C'est le chiffre le moins élevé depuis le mois de mai 1960. En fait, ceci représenterait à peu près le niveau le moins élevé depuis 1950. Après avoir encouragé la baisse du dollar canadien, le gouvernement intervient fortement maintenant pour empêcher que le taux n'aille plus bas que 5%. Rien n'indique que les "capitains d'enfant", tel qu'on l'a appelé, entendent dans certains journaux étrangers. Mais les importations de capitaux se sont ralenties sensiblement, au moins pour le moment. Des changements proposés pour les impôts frappant les fonds de placements étrangers, c'est-à-dire les fonds établis au Canada dans le but de placer des capitaux américains dans des valeurs canadiennes ou européennes, dans le but d'éviter l'impôt sur le revenu américain, pourraient avoir pour résultat d'engendrer un grand nombre de valeurs canadiennes. Ces fonds ont investi plus de \$400 millions au Canada.

Un déficit de \$6,450,082 pour la Société Air Canada au cours de 1961

La Société Air Canada vient de nous faire parvenir son rapport annuel en français. Il est fort bien présenté et des cartes géographiques ainsi que maints graphiques font bien ressortir ses activités. Ces dernières, comme d'ailleurs celles de bien des entreprises de transport aérien de notre continent, sont loin d'avoir été profitables en 1961. En effet, Air Canada a enregistré un déficit de \$6,450,082, soit le déficit le plus élevé encore vu dans ses 25 années d'existence. L'on notera que les voyageurs-milles ont augmenté de 21%. Quant au nombre des voyageurs payants, il a passé de 3,440,303 en 1960 à 3,712,088 en 1961, soit un record. Le revenu d'exploitation a été de \$165,435,708, contre \$148,986,526 en 1960. Comme il y a eu augmentation des dépenses et que les achats d'une flotte aérienne plus efficace eurent lieu, rien d'étonnant qu'il ait eu déficit. Il ressort, en outre, du message du président, M. McGregor, que "la Société n'envisage aucune extension importante de ses lignes pour l'instant et qu'elle mettra tout en oeuvre cette année pour améliorer la qualité des services existants, tant du point de vue des horaires et de la fréquence des envoies que de l'utilisation des nouveaux appareils". En face des perspectives d'affermissement des conditions économiques en Amérique du Nord, il y aurait lieu de croire que ce développement sera profitable à la Société Air Canada, contribuant beaucoup à la renommée de notre pays à l'étranger.

Marcel CLEMENT



L'Association des courtiers d'assurance de la province de Québec tient les 20, 21 et 22 mars, à la Sapinière, des journées d'étude, marquées par des causeries-forums, etc. Dans notre édition du 16 mars nous avons fait ressortir l'importance de ces journées — elles constituent une initiative fort louable comme il l'a été démontré à une récente conférence de presse à laquelle on remarquait (de gauche à droite): MM. Charles Martin, membre du Comité d'éducation; Jean-Marie Poitras, président du Comité d'éducation; Théo Laurin, président de l'Association; Jean-Charles d'Auteuil, directeur-gérant et Maurice Gélinas, ex-président de l'Association. (Studio Serge)

BCE, sous syndic

VANCOUVER — B. C. Power Corp., en lutte avec le gouvernement de la Colombie-Britannique, depuis l'expropriation de B. C. Electric, annonce qu'elle entend placer BCE sous syndic M. D. M. Brown, avocat, à déclarer hier que "la nomination d'un syndic assurera la garde des actifs de BCE". Nous avons pris cette mesure, afin de prévenir la disparition des actifs de BCE, a-t-il dit. On présume que la demande à cet effet sera présentée à la Cour supérieure.

Fruits et légumes

Prix payés aux cultivateurs et aux grossistes en fruits et légumes au Marché Central. Ces prix sont fournis par le Ministère provincial de l'Agriculture, Service de l'Horticulture, division de l'Inspection, 306 rue Craig est, Montréal.

POMMES: McIntosh, belles 1.50; entrefeuilles 2.00-2.25; quelques unes 3.00; Cortland 2.00; pommes à cuire 1.00-1.25; Délicieuses 3.75-4.00 le boisseau.

BETTERAVES: 75-1.10 le sac de 50 livres suivant la qualité.

CAROTTES: No. 1, 1.50-1.75 les 50 livres; 2.75-3.00 celloles de 50 livres.

CHOUX: 4.00 les 50 livres.

NAVETS: No. 1, 1.15-1.35; no. 2, 90c les 50 livres.

OIGNONS: No. 1, 1 1/4" mini 4.00-4.25; jumeaux, gros 5.00 les 50 livres.

PANAIIS: 2.25 le boisseau, 1.75 les 12 celloles de 24 oz.

POMMES DE TERRE: 1.10-1.15 les 75 livres.

POIREAUX: 75-90c; moyens, 50c. la douzaine.

SIROP D'ORANGE: Premiers arrivages 5.50 le gallon.

Du Pont Co. a vu ses ventes à un nouveau haut

Dans un rapport préliminaire à ses actionnaires, Du Pont Co. révèle que ses ventes, dans l'exercice terminé le 31 décembre dernier, ont atteint \$2,190,960,318, un nouveau sommet dans l'histoire de la compagnie. Les bénéfices nets dans la même période, y compris un dividende de \$157,500,000 de General Motors, se sont chiffrés par \$418,162,515, marquant ainsi une hausse de \$29,000,000 sur ceux de la période correspondante de l'an dernier. Les bénéfices nets, attribuables aux revenus de toute nature, ont augmenté de \$37,000,000 et se traduisent par un gain de \$8.88 par action contre \$8.10 précédemment.

Dans son rapport aux actionnaires, M. Crawford H. Greenwalt, président, souligne que les bénéfices attribuables à l'exploitation l'an dernier ont accusé une diminution par suite de la hausse des frais d'exploitation et de l'accroissement de la concurrence.

À noter...

72,428 actions ordinaires, sans valeur nominale, de Greater Winnipeg Gas Company, seront inscrites à l'ouverture de la Bourse de Montréal, aujourd'hui. Sur ce total, 70,428 actions sont émises à la suite de l'exercice de "warrants" d'achat d'actions et 2,000, à la suite de l'exercice d'options sur des actions de l'entreprise.

M. Gaby Gendron, B.A., L.Sc., est maintenant au service de la maison de valeurs de placement Casgrain & Company, membre de l'Association canadienne des courtiers en valeurs mobilières.

On peut transiger, sur la base régulière, sur la Bourse de Montréal depuis le 20 mars, sur les nouvelles actions fractionnées de la Canadian Breweries Ltd.

Comme le maire de Montréal, M. Jean Drapeau, doit être à Québec ce soir, le dîner des membres de The Montreal Institute of Investment Analysts, qui devait avoir lieu ce soir, au Montreal Club, a été remis. L'impossibilité de M. Drapeau d'y prononcer la causerie attendue. Ce ne serait que partie remise.

Activités de Webb & Knapp (Canada) Ltd

Présentation de la nouvelle ligne du quartier - centre d'Edmonton

Le regard de tous les centres de l'Amérique du Nord, intensément à leur modernisation et urbanisation, sera fixé demain sur Edmonton, Alberta. Le 22 mars est la date du dévoilement d'un plan-maître de \$100,000 pour le développement du quartier-centre de l'Edmonton de demain.

Le centre de nos grandes villes est en danger. Depuis la dernière guerre les banlieues ont attiré une forte partie de la population, un grand nombre d'entreprises et éventuellement une portion des revenus fiscaux du centre de nos cités.

Non seulement le centre des grandes villes accuse une perte de revenus aux banlieues; il est aussi confronté de dépenses lourdes — pour l'accès au centre de la ville, le mouvement de la circulation, et autres.

Le problème d'Edmonton est un problème commun à plusieurs villes du Canada. Parmi les questions à résoudre, il faut compléter les services et des constructions commerciales s'élèvent ici et là, au loin du centre d'origine. Cette dissipation d'efforts, au dire des experts, n'aide en rien à l'expansion d'un centre actif et productif.

Les grands magasins du centre de la ville sont anxieux d'élargir leurs opérations, mais sont fort limités dans leur site actuel.

La cité a grandement besoin de nouveaux hôtels et autres facilités pour les conventions invitées, et songe sagement à de meilleurs sites.

De nouveaux édifices publics sont indispensables — y compris un palais de justice, une bibliothèque, un centre récréatif et autres.

L'accès au centre de la ville et un mouvement plus libre de la circulation doivent être améliorés.

Fortunément, la ville d'Edmonton a exproprié plusieurs terrains situés dans le quartier-centre afin d'établir un programme d'urbanisation de grande envergure. En janvier 1961, le conseil municipal autorisa la commission d'urbanisme d'Edmonton à préparer une étude pour le Centre civique d'Edmonton.

Cette étude, complétée le 31 mai, attirera l'attention de Webb & Knapp (Canada) Limited, la plus grande organisation immobilière du Canada. La compagnie, intéressée, décide d'étudier sérieusement le problème d'Edmonton.

Webb & Knapp (Canada) accepte de développer un plan-maître pour le Centre civique d'Edmonton, couvrant une étendue de 86 acres. Sous les termes de cette entente, Webb & Knapp (Canada) investira un minimum de \$100,000 dans le projet.

Si Edmonton accepte le plan soumis, la compagnie se réserve le droit de participer à certains secteurs commerciaux de ce développement.

De fait, les architectes, urbanistes et personnes préposées au développement, qui créent la Place Ville-Marie, seront responsables de l'exécution du plan du Centre civique d'Edmonton, qui sera dévoilé demain.

Les architectes et urbanistes sont L. M. Pei & Associés, de New York et Montréal. Monsieur Henry N. Cobb, créateur de la Place Ville-Marie, est associé-en-charge et M. Vincent de Ponte est urbaniste.

Depuis ses débuts, il y a six ans, Webb & Knapp (Canada) a réalisé plusieurs succès. D'importants développements ont été effectués qu'après un mois d'essai. Les premières livraisons de pétrole venant de cette région ne seront possibles à Vancouver qu'à la fin de février.

Ce pipeline relie les champs de pétrole de la côte ouest et les champs de l'Alberta à Vancouver via le pipeline Trans-Mountain. La réalisation du pipeline Western-Pacific vient couronner le programme d'exploration dans la région de Peace River et on prévoit que le nombre de puits producteurs passera de 190 qu'il était le 31 décembre dernier à 300 le 31 juillet prochain.

La Banque de la Nouvelle-Ecosse

Effectue des nominations

La Banque de Nouvelle-Ecosse annonce la nomination d'un nouveau surintendant pour diriger les opérations bancaires de ses cinquante succursales de la Province de Québec. M. D. A. Y. Merrick, autrefois surintendant à Halifax, succède à M. W. C. Meek qui devient gérant général adjoint au bureau principal, à Toronto.

M. Arthur H. Crockett, qui fut déjà gérant de la succursale principale à Montréal, est aussi nommé au poste de gérant général adjoint et continuera à gérer la succursale principale de Toronto.

M. John F. McKee, étant de la succursale principale de Halifax, devient surintendant des succursales de cette ville. M. J. A. Gordon Bell, gérant adjoint de la succursale de Toronto, est nommé gérant de la succursale principale de Halifax.

Nouveau pipe-line en Colombie-Britannique

Le pétrole brut des champs pétroliers de Peace River, dans le nord de la Colombie-Britannique, atteignent maintenant Kamloops par un nouveau pipe-line terminé le mois dernier.

Un porte-parole de Western Pacific Petroleum and Crude Oil Pipe-Lines Ltd. rapporte qu'il a fallu 400,000 barils pour remplir ce pipe-line de 505 milles et les premières livraisons n'ont pu être effectuées qu'après un mois d'essai. Les premières livraisons de pétrole venant de cette région ne seront possibles à Vancouver qu'à la fin de février.

Ce pipeline relie les champs de pétrole de la côte ouest et les champs de l'Alberta à Vancouver via le pipeline Trans-Mountain. La réalisation du pipeline Western-Pacific vient couronner le programme d'exploration dans la région de Peace River et on prévoit que le nombre de puits producteurs passera de 190 qu'il était le 31 décembre dernier à 300 le 31 juillet prochain.

Cours de l'or

LONDRES — Cote de l'once d'or fin en argent américain sur le marché européen: \$35.08-1.2 à l'achat et \$35.10-1.2 à la vente. Prix de l'once de Troyes à la Bourse londonienne des lingots: \$35.09 81-100 249 shillings 2-14 pence.

Rapports financiers

Northern Quebec Power Company, pour l'exercice terminé le 31 décembre, 1961: \$741,620, soit l'équivalent de \$2.60 l'action, au regard de \$737,805, ou \$2.37, pour l'exercice précédent.

Recettes du C.P.R.

Le recettes nettes du chemin de fer Canadien Pacifique pour le mois de décembre 1961 ont été de \$3,573,673, ce qui représente une diminution de \$532,089 par rapport au même mois de l'an passé. Le bilan de décembre s'établit comme suit:

Revenus du rail	\$ 35,022,026	\$ 34,723,889
Dépenses du rail	31,448,353	30,618,127
Recettes nettes	\$ 3,573,673	\$ 4,105,762

Du 1er janvier

Revenus du rail	\$465,490,076	\$457,105,482
Dépenses du rail	423,839,227	423,480,812
Recettes nettes	\$ 37,650,849	\$ 33,624,670

Atlas Steels Ltd progresse bien

Ventes accrues et gain plus considérable

Pour l'exercice fiscal terminé le 31 décembre 1961, la compagnie publie les résultats consolidés suivants:

	1961	1960
Rend. par action	\$2.81	\$2.77
Profit net	\$2,881,157	\$2,815,415
Ventes	\$90,000,000	\$85,451,704
Impôts	\$90,000,000	\$85,451,704
Dépenses	\$1,032,700	\$1,019,076

* Comprend des revenus de \$500,000 provenant de l'aide technique apportée à la compagnie Hindustan Steel Ltd. pour la construction d'une aciérie en Inde. Atlas Steel pourra recevoir des paiements additionnels advenant l'installation de nouvel équipement et l'aide technique que la compagnie pourra être appelée à fournir, relativement à ce projet.

Les revenus, en 1961, comprennent aussi une somme de \$300,000 obtenue par le changement du système comptable des dépréciations.

Les opérations au cours du premier trimestre de 1962 ont été à peu près au même niveau que celles du dernier trimestre de 1961 et les perspectives immédiates sont favorables, a déclaré M. H. G. De Young, président de la compagnie.

Les ventes pour l'Amérique du Nord ont augmenté de 10 pour cent en 1961, a précisé le président. Par contre, celles de la division des ventes internationales ont diminué reflétant l'accroissement de la concurrence sur le marché mondial. La compagnie a entrepris des mesures de sélection et d'élimination des divers marchés afin de faire face à cette concurrence.

Les résultats de 1961 d'Usines Gilson S.A. de Belgique dans laquelle Atlas Steels possède une participation minoritaire ne sont pas encore disponibles.

Marchés aux bestiaux

MONTREAL — Le prix des veaux variait de "stable" à \$1 moins cher et celui des autres bestiaux étaient stables hier sur la place de Montréal. Les ventes étaient généralement actives et la demande était bonne.

A 2 heures 30 de l'après-midi, les deux marchés montréalais avaient reçu: 191 bovins, 373 veaux, 85 porcs et aucun ovin. La veille, par contre, les réceptions avaient été de l'ordre de: 965 bovins, 1275 veaux, 381 porcs et 14 ovins.

Les génisses de qualité moyenne et commune se sont vendues entre \$17.50 et \$19.

Les bonnes vaches valaient \$17 à \$17.50; les communes \$14 à \$15.75 et les sujets pour la mise en conserve \$5 à \$14.

Les taureaux moyens cotaient \$17 à \$19.25.

Le bon veau avait \$28 à \$30; le moyen \$22 et \$27 et celui de pâturage \$15 à \$17.50.

Les porcs de catégorie "A" cotaient \$26.50, au marché de l'Ouest, tandis que les truies valaient entre \$26 et \$21.

DIVIDENDES

Par la Presse Canadienne

Great West Coal Co. Ltd., 25 cts l'action de classe B, 30 mars, inscription 19 mars.

Metropolitan Stores of Canada Ltd., 65 cts l'action privilégiée, 1er mai inscription 6 avril.

P. L. Robertson Manufacturing Co. Ltd., 5 cts l'action ordinaire, 30 cts l'action privilégiée de série A six p.c. et 26 cts l'action de deuxième série, 1er avril, inscription 20 mars.

Slater Industries Ltd., 7.37 cts l'action privilégiée de série A pour la période comprise entre le 1er février 1962, et le jour de la fusion, soit le 21 février, 1er mai, inscription 21 février.

Pembina Pipe Line Ltd., pour l'exercice terminé le 31 décembre, 1961: \$1,451,529, soit l'équivalent de 85 cts l'action, au regard de \$1,324,154, ou 77 cts, pour l'exercice précédent.

Security Freeholders Petroleum Ltd., pour le semestre terminé le 31 décembre, 1961: \$411,577 au regard de \$241,075 pour la période correspondante de l'exercice précédent.

Wool Combing Corporation of Canada Ltd., 15 cts l'action ordinaire, 16 avril, inscription 30 mars.

Canadian Foundries and Forgings Ltd., pour l'année qui s'est terminée le 31 décembre, 1961, pertes nettes, \$373,094; 1960, pertes nettes, \$143,766.

Switson Industries Ltd., deux cts, 31 mars, inscription 23 mars.

Denrées alimentaires

MONTREAL (P.C.) — Cours des denrées transmis à Montréal hier par le ministère fédéral de l'Agriculture:

OEUF: Prix de gros aux centrales de campagne, cages de bois: extra-gros 42; Agros 41 à 47 1/2; A-moyen 39 1/2; A-poulette 36; B 36; C 28.

BEURRE: arrivages courants, admissible 63 1/4 à 63 3/4; de stockage, non-admissible 63 1/4 à 63 3/4; frais de crémères, crémères, enveloppé 64 à 65; frais en gros, admissible 63 1/2 à 64.

FROMAGE: Livré à Montréal, ciré, arrivages courants, québécois blanc 31; coloré 32 1/4; en gros, québécois blanc 32.

POMMES DE TERRE: Québec \$1.10 à \$1.15 les 75 livres, 70 à 75 les 50 livres, 23 à 25 les 10 livres; Nouveau-Brunswick \$1.35 à \$1.40 les 75 livres, 90 à 95 les 50 livres, 24 à 25 les 10 livres. L.P.E. \$1.55 à \$1.65 les 75 livres.

La Chambre d'Immeuble de Montréal rapporte que sur les 35 quartiers de la ville et 33 municipalités de l'île de Montréal, 10 ont enregistré des transactions se chiffrant à plus de 17 millions:

Quartiers de ville:

Ahuntsic, \$35,863,102 (1478 transactions); St-Georges, \$29,682,133 (108 transactions); Notre-Dame de Grâce, \$25,372,989 (766 transactions); Mont-Royal, \$23,801,825 (428 transactions); Mercier, \$20,293,527 (112 transactions); Rosemont, \$17,192,028 (766 transactions).

Municipalités:

St-Laurent, \$23,661,123 (613 transactions); Cité de St-Michel, \$20,773,542 (969 transactions); Ville St-Royal, \$18,827,834 (419 transactions); Pierrefonds, \$18,755,197 (380 transactions).

Usine de câbles de l'ALCAN en N.-Z.

Il s'agit de câbles tout en aluminium et à lame d'acier

L'Aluminium Limited et l'Associated British Cables Limited de Nouvelle-Zélande ont annoncé aujourd'hui la formation en Nouvelle-Zélande d'une compagnie pour la fabrication de câbles en aluminium. La nouvelle entreprise sera détenue conjointement par l'Alcan Inc.

La compagnie, qui sera connue sous le nom de Aluminium Conductors Limited, entreprendra les travaux de construction de l'usine immédiatement. Certaines pièces importantes de l'outillage sont déjà sur place et l'entière production est prévue pour la fin de 1962. Le financement du projet est assuré par les deux participants.

On y fabriquera à la fois des câbles tout-aluminium et à lame d'acier. Les produits sont essentiels en Nouvelle-Zélande, dans le cadre du programme d'électrification qui s'opère à un rythme accéléré dans ce pays en plein essor économique. Le câble d'aluminium à lame d'acier (ACSR), est utilisé pour le transport de l'énergie à haute tension sur de longues distances. Cette nouvelle usine est censée s'approvisionner d'aluminium brut en provenance du Canada.

Les ventes dans les magasins en série

Ont augmenté de 4.4 %

Les ventes des magasins en série en janvier ont atteint \$248,422,000, soit une augmentation de 4.4 p. 100 sur les \$238,017,000 d'un an plus tôt. Les stocks du 1er janvier (au prix coûtant) étaient évalués à \$424,908,000, avance de 6.6 p. 100 sur les \$398,766,000 d'un an plus tôt.

Les ventes des épiceries et épiceries-boucheries ont emporté de 4.4 p. 100 sur les \$123,119,000 et celles des bazars, de 6.4 p. 100 (\$17,430,000 contre \$16,374,000). Des neuf autres genres de magasins à l'égard desquels les données distinctes sont disponibles, cinq ont accusé des gains et quatre des pertes.

Voici les augmentations de janvier (en milliers): confection pour hommes, \$2,060 (\$1,887 un an plus tôt); chaussures, \$4,192 (\$4,095); quincailleries, \$3,408 (\$2,964); bois d'oeuvre et matériaux de construction, \$6,267 (\$5,953); et bijouteries, \$2,752 (\$2,714). Et voici les commerces dont les ventes ont fléchi (en milliers): confection pour la famille, \$4,750 (\$4,932); confection pour dames, \$5,687 (\$5,700); meubles, appareils et radios, \$7,282 (\$7,555); et pharmacies, \$4,440 (\$4,460).

Le nombre de magasins exploités par les sociétés qui ont fait rapport en janvier, a augmenté de 3.1 p. 100 sur un an plus tôt (7,586 contre 7,359). Les magasins suivants ont marqué des avancées: épiceries et épiceries-boucheries, bazars, confection pour la famille, chaussures et quincailleries. Par contre, des fléchissements ont eu lieu dans les magasins de confection pour hommes, de bois d'oeuvre et de matériaux de construction, de meubles, appareils et radio, et par les pharmacies.

Cours des changes

New York, dollar: 1.04 13 1/8
Angleterre, livre: 2.95 1/4
France, franc: .2140
Belgique, franc belge: .0211
Italie, lire: .001690
Espagne, peseta: .0176
Suisse,

LA NAVIGATION D'HIVER JUSQU'A MONTREAL - VII

L'importance des transbordeurs, élément majeur de la navigation

Par Marc-Henri Côté

Le cabotage a été depuis toujours un aspect majeur de la navigation d'hiver dans le Saint-Laurent, de la Pointe-au-Pic jusqu'au golfe. Ce fut toujours un exploit que de traverser avec témérité les champs de glace dans les golettes de bois afin d'inaugurer la navigation dans le port de Québec. Nous nous proposons dans ce dernier article sur la navigation d'hiver dans le Saint-Laurent jusqu'à Montréal, de donner quelque indication sur l'importance du cabotage en hiver, également sur la nécessité de transbordeurs entre les deux rives du fleuve dans le bas Saint-Laurent, de même qu'un aperçu de l'important apport que serait un port à eau profonde, ouvert à l'année, à Gros-Cacouna, près de Rivière-du-Loup.

Il faut tout de suite rendre hommage au courage de capitaines de petits navires qui, comme ceux du Kela et du D'Vora, ont démontré une compétence hors pair dans des conditions fort difficiles, en hiver.

Ce fut particulièrement le cas du capitaine Duval, de Québec, qui, à bord du D'Vora, a remonté le fleuve jusqu'à Québec au cours de l'hiver de 1958. Les champs de glace, les vents et la marée sont cause de dangers et requièrent la plus grande habileté des pilotes, en hiver, à l'extrémité de l'île d'Orléans. L'expérience du D'Vora a été particulièrement précieuse et a fourni des données précises sur les conditions hivernales de navigation entre la Pointe-au-Pic et Québec.

Dans les services maritimes, bien des personnes considèrent toujours le port de Pointe-au-Pic comme le terminus logique de la navigation d'hiver. C'est de ce port, depuis 1926, que les navires de Clarke Steamship, assurent la liaison avec les ports de la Côte Nord.

Ainsi, l'on a vu s'établir une véritable tradition de navigation côtière en hiver dans le bas St-Laurent et dans le golfe. La population de ces régions en a retiré d'immenses services.

Il convient d'évoquer ici encore une fois le souvenir du capitaine Jean-Benoît Deslauriers qui, à partir de 1909 jusqu'à, probablement, en 1914, a assuré la liaison en hiver entre Rivière-du-Loup et Tadoussac, avec le *Mahone*, un navire de bois de 84 pieds de longueur, muni d'un moteur de 24 cv. Ce navire accomplissait quatre voyages par mois en janvier et en février; il a fait de plus en hiver des voyages à Sept-Îles et à Pointe-aux-Ésquimaux. Dans une lettre pleine d'assurance, le capitaine Deslauriers expliquait à M. Jean Guay, de Québec, ingénieur civil, membre de la Chambre de commerce de Québec, que des passagers n'hésitaient pas à faire le voyage sur le *Mahone*, en hiver. Et, nous savons par des récits que nous avons recueillis qu'il n'y avait même pas le moindre danger de sauvetage à bord du navire.

Notons également la tradition établie par le *Champlain*, transbordeur qui pendant une trentaine d'années, avant 1927, assurait la liaison à l'année longue entre Pointe-au-Pic et Rivière-Ouelle. Ce service surtout connu ses meilleurs jours avant la construction du chemin de fer de Québec à la Malbaie.

Ces services de transbordeurs n'ont été maintenus qu'en été, dans le cas de celui de la Rivière-du-Loup et ont été complètement abandonnés pour ce qui est de celui de la Rivière-Ouelle. Clarke Steamship doit la liaison à l'année longue entre Rivière-du-Loup, l'an prochain, d'un nouveau transbordeur, qui n'assurera pas nécessairement, toutefois, la liaison à l'année longue, avec St-Siméon et Tadoussac. La Chambre de commerce de Rivière-du-Loup réclame cependant ce service et a présenté un mémoire en ce sens à la Commission royale d'enquête sur les transports.

De même, un mouvement s'est organisé dans la région de la Rivière-Ouelle pour obtenir un transbordeur avec la Pointe-au-Pic. Les protagonistes du projet soulignent qu'un trafic local d'envergure suffisante justifierait la présence d'un transbordeur avec la rive nord, distante de seulement neuf milles. Clarke Steamship serait disposé à affecter un navire à ce service, pourvu que le quai actuel soit prolongé d'une longueur de quelque 600 pieds. Comme on le sait, l'expérience a été faite cet hiver d'un transbordeur, le *Père Nouvel*, entre Pointe-au-Pic et Baie-Comeau. Il a été impossible tout de fois de maintenir un horaire régulier. De même, l'absence de pont entre Baie-St-Catherine et Tadoussac à l'embouchure du Saguenay est un écueil majeur à la liaison routière sur la Côte Nord, de Québec à Sept-Îles. Le service de transbordeur

3ème panel de Maintenant:

L'impôt, face à la théologie morale

Un panel, le troisième organisé par l'équipe de la revue *Maintenant*, aura lieu ce soir, au monastère St-Albert-le-Grand, 2715, chemin Côte Ste-Catherine. Le thème discuté sera l'impôt face à la théologie morale et à la loi. L'animateur de ce panel sera Guy Viau et les participants, M. le chanoine Philippe Delhaye, consultant à la Commission théologique du Concile et professeur invité à l'Institut supérieur des sciences religieuses de l'université de Montréal et Me Jean-Guy Cardinal, docteur en droit, secrétaire du Trust Général du Canada et chargé du cours de droit fiscal à la faculté de droit de l'université de Montréal.

Chaque paneliste présentera son point de vue après quoi l'assistance pourra poser des questions. Aucune invitation spéciale n'a été envoyée, les lecteurs et amis de *Maintenant* sont cordialement invités.

sera amélioré l'an prochain, alors qu'un autre navire sera mis en service; il y a eu cet hiver de fréquentes interruptions.

La présence d'un port naturel libre de glace à l'année, à Gros-Cacouna, quelque huit milles à l'est de Rivière-du-Loup, pourrait devenir un élément majeur de la navigation d'hiver. Les corps publics de cette région font campagne en ce moment pour attirer l'attention sur ce projet.

Une île, le Gros-Cacouna, dont l'extrémité peut être reliée assez facilement à la rive, délimite une écharcure bien abritée où des navires d'assez fort tonnage pourraient s'ancre.

Ce port favoriserait l'expédition des produits d'une dizaine de champs d'activité de l'exploitation des ressources naturelles d'une vaste région de l'est de la province. Il servirait également de débouché à la production de papiers fins du complexe forestier Fraser établi au Québec, au Nouveau-Brunswick et au Maine, de même qu'à l'imposante production de pommes de terre du Maine. Grâce à ce port, ces produits atteindraient la région des Grands Lacs par une voie maritime de 1.800 milles plus courte que le détour en ce moment inévitable par le détroit de Cabot et l'estuaire du St-Laurent.

Nous croyons avoir pu attirer l'attention dans cette série d'articles sur un problème de grande importance économique pour toute la province, sans avoir cherché à être futuriste.

Une loi adoptée sur le nantissement industriel

QUEBEC (DNC) — L'Assemblée législative a adopté, hier, après une brève discussion, le projet de loi relatif au nantissement industriel. Ce projet de loi a pour but de permettre aux commerçants et industriels d'offrir en garantie d'un prêt, pour un terme n'excédant pas dix ans, de l'outillage et du matériel d'équipement.

Cependant ce nantissement doit être constaté par acte signé devant notaire ou devant deux témoins.

Au défaut de l'emprunteur de remplir ses obligations, le créancier peut contraindre l'emprunteur à lui livrer, sur demande, les biens nantis, ou les faire vendre à l'enchère.

Hees: voter libéral, c'est voter en faveur d'une autre dépression

TORONTO. — Le ministre du commerce, M. George Hees, a déclaré lundi soir à une réunion progressiste, conservatrice que la population doit se rendre à l'évidence qu'un vote pour les libéraux est un vote en faveur d'une autre période de dépression. Devant deux cents partisans du parti au pouvoir, M. Hees qui fut de nouveau choisi à l'unanimité pour représenter la circonscription de Broadview, a fait observer qu'avec un gouvernement conservateur, 1962 promet d'être la meilleure année que le Canada ait connue dans son histoire. «Les conservateurs ont apporté la prospérité et mis fin à la ruine que leur avaient laissée les libéraux en 1957. Nous maintiendrons l'économie canadienne florissante tant que nous serons au pouvoir», a poursuivi le ministre du commerce.

Construire plus de maisons, l'hiver

TORONTO. — Le ministre du travail, M. Starr, a réclamé une action concertée de la part de l'industrie de la construction domiciliaire dans le but de créer le maximum d'emploi hivernal. Le climat hivernal présente certaines difficultés pour l'industrie de la construction, mais «la situation pourrait être meilleure qu'elle ne l'est», a déclaré M. Starr lors d'une réunion de l'Association des constructeurs domiciliaires de Toronto métropolitain. Environ 40 pour cent de ceux qui sont en chômage l'hiver appartiennent à l'industrie de la construction et représentent environ un quart de toute la main-d'œuvre employée dans la construction. «Je suis sûr que la construction de maisons peut-être même pendant l'hiver une opération profitable», a déclaré M. Starr. En se livrant à un certain travail de promotion et en offrant un bon produit, l'industrie de la construction pourrait détruire «le vieux mythe» qui voudrait que les maisons construites en hiver ne valent pas celles bâties en été.



Hier soir avait lieu, dans les salons du Cercle universitaire de Montréal le lancement du deuxième livre de Jean-Charles Pégé «Comment je suis devenu alcoolique» que viennent de publier les Éditions du Jour que dirige Jacques Hébert. Le premier livre publié par Jean-Charles Pégé aux mêmes Éditions avait pour titre «Les yeux crient au secours» et avait atteint le tirage de 36,000 exemplaires.

Les grands hôtels ont le mérite d'attirer des congrès à Montréal

Ce sont surtout les grands hôtels de Montréal qui attirent les congrès dans la métropole. A eux deux seulement, le Ritz-Elisabeth et le Sheraton Mount Royal dépensent plus de \$100,000 par année à cette fin. Et avec succès.

Le directeur de l'Office municipal du tourisme de Montréal, M. Lucien Bergeron, a affirmé devant les Anciens du Mont-St-Louis au dernier dîner-causette de leur association.

M. Bergeron a donné la réplique aux critiques que renfermait le dernier rapport annuel du Montreal Tourist and Convention Bureau, contre l'administration municipale. On y prétendait que la décision d'octroyer au Montreal Tourist and Convention Bureau allait réduire le nombre des congrès à Montréal et étouffer notre industrie touristique.

M. Bergeron a relevé ce premier ballon en soulignant que les hôtels font un travail admirable dans ce domaine. La fonction de l'Office municipal du tourisme, a-t-il souligné, est d'aider les organisateurs de congrès à attirer le plus de délégués possible à Montréal, une fois qu'ils ont décidé d'y tenir leurs assises.

M. Bergeron a rappelé que des critiques avaient été même soulevées au Conseil municipal contre le mauvais français ou tout simplement contre l'absence totale de français dans les publications ou les cartes du Montreal Tourist and Convention Bureau.

Le directeur de l'Office municipal du tourisme a en outre souligné que si le Montreal Tourist and Convention Bureau avait fait son travail de façon satisfaisante dans le passé, l'Office municipal n'aurait peut-être pas été créé.

M. Bergeron a déclaré qu'il était absolument faux d'affirmer, comme l'a fait le rédacteur d'un carnet d'un quotidien de langue anglaise du matin, que de nombreux permis avaient été émis à des chauffeurs de taxis qui ne parlaient ni le français ni l'anglais, ou qui ne connaissent pas la ville.

«La vérité, de dire M. Ber-

geron, c'est que depuis que notre Office a entrepris de faire passer des examens aux candidats chauffeurs de taxis, seulement cinq personnes, qui n'ont pas encore la citoyenneté canadienne, ont réussi à passer ces examens, sur un total de 1,650 candidats».

Parmi ses nombreuses fonctions, l'Office municipal du tourisme prépare des textes à l'intention des compagnies de transport qui publient des fascicules ou des brochures sur Montréal, vérifie l'exactitude historique ou simplement objective d'autres articles sur Montréal, corrige des cartes touristiques sur la métropole, participe à l'organisation de visites de groupes d'étudiants américains, à la tenue d'expositions, etc.

Le conférencier est d'avis

que les restaurants montréalais devraient faire un plus grand effort pour servir des mets authentiquement canadiens-français. «Pas nécessairement de la soupe aux pois, des fèves au lard, et des cretons; c'est une cuisine plutôt lourde. Mais on devrait ressusciter la fine cuisine de l'ancien régime seigneurial, alors que l'on dégustait les meilleurs poissons, le meilleur gibier au monde.

M. Bergeron a déploré le fait que les organisateurs de nos festivals montréalais n'annoncent pas leurs programmes suffisamment tôt. Ce qui fait que les calendriers publiés par Ottawa sur les événements canadiens de la saison touristique, donnent le programme du Festival de Stratford (qui était établi en décembre), du stam-pede de Calgary, du Carnaval

MALGRE UN DEFICIT DE \$67.307.772

Le Canadien National entrevoit un avenir des plus prometteurs

OTTAWA. — Tout en se montrant très préoccupé du déficit annuel de \$67.307.772 enregistré en 1961 par le Canadien National, le président de cette entreprise ferroviaire, M. Donald Gordon, affirme, dans le rapport annuel qui a été déposé hier aux Communes, qu'un avenir des plus prometteurs appartient au CN si les recommandations de la Commission MacPherson sont mises en application.

Les prochaines années seront cruciales pour l'industrie ferroviaire, admet le rapport. Il ajoute que les demandes des employés des chemins de fer, particulièrement celles des employés sédentaires, vont compliquer l'avenir du Canadien National.

Les revenus du CN ont été de \$710.305.173, soit une hausse de quelque \$17 millions tandis que les dépenses ont augmenté de \$705.818.310 à \$722.147.583.

Les pertes d'opération ont été de \$11.842.410. Compte

tenu d'un revenu de \$7.010.548 d'autres sources, le déficit d'opération de l'entreprise a été de \$4.831.862 comparativement à \$6.473.732 en 1960. Les charges fixes se sont élevées à \$62.475.910 comparativement à \$61.023.045 en 1960. Le déficit global s'élève à \$67.307.772, soit \$189.005 de moins que celui de 1960.

La veille, le ministre des finances, M. Fleming, avait déposé aux Communes un budget supplémentaire comprenant un poste pour couvrir le déficit des chemins de fer nationaux.

Air-Canada : déficit de \$6.450.082 en 1961

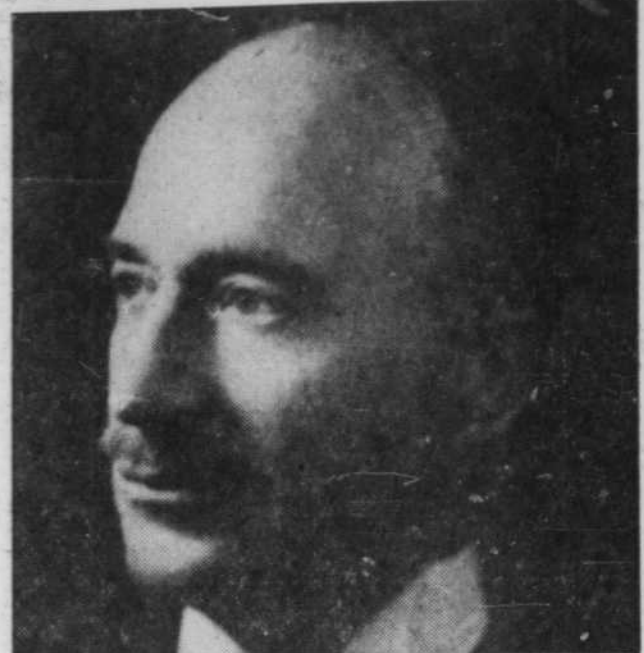
OTTAWA. — La Société Air-Canada a déclaré que les changements survenus dans les habitudes des voyageurs canadiens ont causé un déficit de \$6.450.082 pour l'année 1961, soit le déficit le plus élevé depuis 24 ans.

Le rapport déposé hier aux Communes explique que la Société a transporté plus de passagers qu'au cours de l'année précédente, mais que les passagers préfèrent maintenant voyager en classe touristique, ce qui signifie des revenus moindres pour la compagnie.

Les revenus par passager-mille ont été de \$0.0625 cents en 1960 tandis qu'ils ne s'élevaient qu'à \$0.0581 cents en 1961. Alors que 44 p.c. seulement des voyageurs préféraient la classe touristique en 1960, en 1961, le pourcentage s'est élevé à 79 pour cent. Des taux d'intérêt plus élevés sur les emprunts et les débetures ont également eu pour effet d'obliger la Société à déboursier à ce poste deux millions de dollars de plus en 1961.

de Québec, et qu'ils n'ont rien sur Montréal».

«Les touristes commencent à organiser leurs vacances d'été dès le lendemain du Jour de l'An, a-t-il souligné, et les trois mois les plus importants, pour les demandes de renseignements touristiques, sont les mois de janvier, de février et de mars».



Décès à l'âge de 88 ans de Me Pierre Beullac, c.r.

Me Pierre Beullac, c.r., une des figures les plus illustres du Barreau de Montréal, est décédé lundi, à l'âge de 88 ans. Né à Montpellier, France, le 5 juillet 1874, fils de Raymond Beullac et de Marie Farrouch, il fit ses études secondaires au collège Notre-Dame de Montréal et au collège Ste-Marie et ses études de droit à l'université de Montréal.

Admis au Barreau, à l'âge de 21 ans, il exerça sa profession en société avec MM. Carter, Maxwell Goldstein et Engel jusqu'en 1914 alors qu'il s'enrôla dans l'armée française.

Après la guerre, il s'associa avec feu Adolphe Mailhot. Il devint vice-président et conseiller juridique de La Sauvegarde puis, pendant 20 ans, il agit comme conseiller juridique en chef de la compagnie de téléphone Bell du Canada.

Avec feu le juge Edouard Fabre-Surveyer, Me Casimir Dessaulles et autres, il fonda l'Association du jeune Barreau

de Montréal dont il fut le premier président. Il fut également l'un des fondateurs de l'Association du Barreau canadien, premier président de l'Association de bienfaisance du Barreau de Montréal et l'un des premiers présidents du Canadian Club.

Alors qu'il était président de l'Union nationale française, il fit ériger la statue de sainte Jeanne d'Arc au square Viger. Bâtonnier du Barreau de Montréal en 1937, il est l'auteur d'un code de procédure civile annoté et d'un ouvrage sur «la responsabilité civile dans la province de Québec».

Il épousa en 1907 Mlle Thérèse Quimet, fille de Me J. Aldérie Quimet, c.r.

Il laisse dans le deuil, outre son épouse, quatre enfants: Me Roger-A. Beullac, c.r., Mme Neil Feeney, Suzanne, M. Pierre-B. Beullac; Mlle Mireille Beullac, ainsi que neuf petits-enfants et sept neveux et nièces.

LA VENTE DE L'ANNEE INCROYABLE MAIS VRAI RABAIS SPECIAUX

POUR SOULIGNER LA CÉLÉBRATION DE NOS 25 ANNÉES SICOLOREES

ET EN REMERCIEMENTS A NOS CLIENTS ET AMIS QUI ONT SU PAR LEURS ENCOURAGEMENTS NOUS TÉMOIGNER LEUR CONFIANCE ET NOUS AIDER PAR LEUR FIDÉLITÉ A TOUJOURS ALLER DE L'AVANT SUR LA ROUTE DU PROGRES.

3 MEILLEURES PEINTURES SUR LE MARCHE

PORTANT LE SCEAU DE GARANTIE

Sico

POUR UN TEMPS LIMITÉ CHEZ TOUTS LES DÉPOSITAIRES

PEINTURE **Sico** LIMITÉE

QUÉBEC MONTREAL

RABAIS \$5.00

LUX-OPAC 5-11
EMAIL SUPER BLANC PORCELAINE

RÉG. \$12.95
PRIX NET **\$7.95**

RABAIS \$5.00

PERL-OPAC 3-11
EMAIL SUPER BLANC LUSTRE PERLE POUR L'INTERIEUR

RÉG. \$12.25
PRIX NET **\$7.25**

RABAIS \$4.00

SICOPAC 7-11
NOUVEAU BLANC POUR L'EXTÉRIEUR AL'ÉPREUVE DES ROUSSEURS ET DU PALAGE

RÉG. \$10.90
PRIX NET **\$6.90**

Sico

SICOLOREES, email super-blanc porcelaine une couche pour l'intérieur (ou pour l'extérieur sur de petites surfaces). Un blanc au fini porcelaine qui ne jaunit pas. Garde tout son éclat brillant, même après de nombreux lavages. S'applique au rouleau ou au pinceau et se teint facilement avec les colorants "SICOLOR" ou "COLORAMA".

PERL-OPAC, email une couche au fini lustre perle. Donne aux surfaces le véritable éclat de la perle. Perl-Opac convient à toutes les pièces: salons, chambre, cuisine, salle de bain, etc... Perl-Opac s'entretient comme un charme et ne jaunit pas. S'applique au rouleau ou au pinceau et se teint facilement avec les colorants "SICOLOR" ou "COLORAMA".

SICOPAC, email super-blanc d'extérieur une couche à base de BUNAN II. Il résiste au pelage et aux moisissures. Un blanc qui reste blanc, sans lavage. S'applique au rouleau ou au pinceau et se teint facilement avec les colorants "SICOLOR" ou "COLORAMA".

Faible avance de Bathgate sur Bobby Hull



par Gérard "Gerry" Gosselin

Cavalcade SPORTIVE

Le Canadien est champion de la Ligue Nationale de hockey, une cinquième fois consécutive. Des félicitations sont à l'ordre du jour. S'il est un sport, au Canada, où nous ne devrions jamais avoir l'air de novices, c'est bien le hockey, et cela repose des supposés tournois amateurs internationaux qui attirent annuellement, un peu partout dans le monde, l'expression la plus insignifiante de notre sport national. L'automne dernier, je ne prévoyais pas le championnat pour le Canadien. Si j'avais fait, j'aurais probablement été le seul à prédire juste. J'avais ajouté que je serais le premier à me réjouir si je me trompais. Il faut convenir, toutefois, que si tous les joueurs du Canadien, à l'exception de Jacques Plante, avaient affiché durant toute la saison, la tenue qu'ils ont eue contre Toronto, Chicago et Boston, ces derniers temps, l'histoire serait probablement différente. Plante qui a tellement aidé ses coéquipiers à remporter le trophée Prince de Galles, est en droit de s'étendre à une meilleure coopération dans sa tentative de remporter le trophée Vézina.

Dieu trois ou quatre semaines, maintenant, on ne parlera plus que de la coupe Stanley. L'importance de ces séries ne doit pas nous faire oublier toutefois le vrai mérite. On peut appeler le gagnant des séries de la coupe Stanley, champion du monde, à cause de conventions acceptées par les managers de clubs, auxquelles le public payant n'a rien à faire. Mais les 14.000 personnes qui ont empli le Forum, à toutes les parties du Canadien depuis 20 ans, les millions d'amateurs qui en suivent les péripéties à la radio ou à la télévision, n'y trouvent pas leur compte. Ils doivent bien s'y soumettre parce qu'ils n'ont pas vu au chapitre et ils se réjouissent si les joueurs de Joe Blake battent tous les records dans les séries. Mais dans l'esprit de la population sportive, le club qui finit au premier rang après un calendrier de 70 parties, a beaucoup plus de mérite que l'équipe qui gagne deux séries de 4 et 7 consécutives. C'est pour cette raison que, quoi qu'il arrive, les gens du Québec sont fiers des Canadiens, qui leur font honneur.

Pendant plus de cinq mois, ils ont bataillé fermement contre cinq clubs qui avaient tous la même ambition: les devancer. Ils ont tout essayé. Les cinq clubs ont utilisé tous les moyens à leur disposition pour briser cette équipe inspirée, mais n'y sont pas parvenus. Les champions ont manqué les services de deux des meilleurs compteurs du hockey actuel, Jean Béliveau et Dickie Moore, pendant une assez longue période. Après le départ de Doug Harvey, de Junior Langlois, de Bob Turner, ils ont dû compenser à la saison longue. Ils ont obtenu des jeunes dans le même sens que ceux qu'ils auraient pu avoir. C'est pour cette raison que, chance ou prévoyance, la direction du club mérite des félicitations pour les succès remportés. S'ils avaient échoué, la critique aurait été verte. Pour être juste, il faut donc reconnaître que les autorités du Canadien ont adéquatement compensé une défensive douteuse par une attaque dangereuse sur toutes ses lignes.

La saison qui se termine aura permis à plusieurs jeunes, jusqu'ici jouant dans l'ombre des vedettes ou dans la catégorie des remplaçants, de se faire connaître. On a vu apparaître, de devenir des vedettes, les joueurs, Gilles Tremblay, Ralph Backstrom, Claude Provost, Bill Hicke ne seraient pas aujourd'hui des joueurs respectés si leur instructeur Joe Blake ne leur avait donné la chance de se faire valoir. Une fois Béliveau et Moore revenus au jeu, c'est Marcel Bonin qui a pris le chemin de l'hôpital et plus récemment celui de Henri Richard a dû accrocher les patins pour le reste de la saison. Si quelqu'un a eu des maux de tête, c'est bien Blake qui, au début de la saison, avait dressé les plans bien mis au point de Moore, Geoffrion, Béliveau, Henri Richard. Ces quatre piliers du club ont rarement joué tous à la fois au cours d'une même partie. Les résultats sont plus éloquent que les paroles et Blake peut être content de son travail.

L'autre grand responsable du championnat gagné par le Canadien est Jacques Plante. Ce dernier aura raison d'être nerveux jusqu'à dimanche soir prochain. Il doit se rappeler ce qui lui est arrivé l'an dernier, quand il s'est fait enlever le trophée Vézina, qu'il avait gagné cinq fois de suite, par Johnny Bower, des Maple Leafs de Toronto, à la dernière minute de la saison. En trois de leurs quatre dernières parties, les adversaires du Canadien ont enfilé pas moins de 16 buts contre Jacques, réduisant son avance à neuf buts sur son plus proche rival dans la course au trophée Vézina. Il a raison de vouloir que ses coéquipiers laissent encore tomber quand, à lui seul, il a porté si courageusement le fardeau de la défense du club et mérite une si large part des succès du club au cours des 60 premières parties du calendrier. Si quelqu'un du Canadien mérite que son travail ne passe pas inaperçu et que ses succès soient reconnus par un trophée, c'est bien Jacques Plante. Ses joueurs de défense surtout devraient ne pas l'oublier.

M. MONTEITH

"Pas de gaspillage, la manne encore là!"

OTTAWA — Le ministre de la santé nationale et du bien-être social, M. Waldo Monteith, vient de déclarer qu'il "était tout simplement impossible" de procéder à la complète distribution des \$5 millions que le parlement a affectés l'an dernier au poste du programme national de santé physique pour l'exercice financier 1961-62.

Et il s'est empressé de dire qu'il ne saurait être question "de dépenser les fonds disponibles à seule fin de dépenses". M. Monteith a noté qu'il voulait ainsi répondre aux critiques soulevées en certains milieux, qui en ont contre le fait qu'une trop faible partie des \$5 millions sera utilisée avant l'échéance, fixée au 31 mars, pour leur affectation.

Tout programme mis en oeuvre par le parlement requiert passablement de temps pour la mise en place des rouages administratifs.

"Nous n'avons pas perdu de temps à cet égard, mais il sera tout simplement impossible de prendre les dispositions nécessaires pour assurer la pleine utilisation des \$5 millions d'ici le 31 mars", a-t-il ajouté.

Le ministre adressait alors la parole au banquet annuel de l'Association athlétique de l'université Carleton.

Mise au point

Il a rappelé à son auditoire qu'un autre montant de \$5 millions sera automatiquement affecté à la mise en oeuvre de ce programme le 1er avril prochain, début de la nouvelle année financière.

Venir jusqu'à présent, une somme globale de \$55.000 a été distribuée comme suit: \$15.000 pour l'octroi de subventions

Deux points seulement les séparent — Le joueur de Chicago a réussi 32 buts au cours de ses 28 dernières parties — L'avance de Plante sur Bower est réduite à neuf buts — Lou Fontinato, le plus puni

MONTREAL (P.C.). — Andy Bathgate, des Rangers de New-York, détient toujours (avant la partie d'hier soir) une faible avance de deux points sur Bobby Hull, des Black Hawks, dans la lutte pour la conquête du championnat des compteurs de la Ligue Nationale de hockey.

Bathgate, qui tente de s'assurer cet honneur pour la première fois, et Hull, qui s'efforce de le mériter pour la deuxième fois, ont recueilli trois points chacun au cours des parties disputées la semaine dernière, ce qui leur donne des fiches respectives de 82 et 80 points.

Bathgate a marqué ses 26e et 27e buts en plus de recueillir sa 55e assistance au cours de la semaine dernière. Il domine pour ce qui est des assistances.

Entre-temps, Hull a marqué trois buts, portant son total à 47. Le brillant ailier a enregistré pas moins de 32 buts dans les 28 dernières parties auxquelles il a participé.

Gordie Howe, des Red Wings de Detroit, a marqué de ses 31e et 32e buts en plus de recueillir deux assistances, conservant

Les séries de la coupe Stanley

MONTREAL (P.C.). — Les séries semi-finales quatre-sept de la LNH débiteront à Montréal et à Toronto mardi, le 27 mars.

Les Canadiens de Montréal, qui se sont emparés de leur cinquième championnat consécutif du circuit en dernière fin de semaine, seront opposés aux Black Hawks de Chicago dans la série "A".

Les Maple Leafs de Toronto, assurés de finir en deuxième place, rencontreront les Rangers de New-York ou les Red Wings de Detroit, selon l'équipe qui finira au quatrième rang.

Le calendrier, incluant les parties additionnelles si nécessaires, se lit comme suit:

Série "A", à Montréal, les 27 et 29 mars; à Chicago, les 1 et 3 avril; à Montréal, le 5 avril; à Chicago, le 8 avril; et à Montréal, le 10 avril.

Série "B", si Toronto rencontre New-York, à Toronto, les 27 et 29 mars; à New-York, les 1 et 3 avril; à Toronto, les 5 et 7 avril.

Si Toronto a Detroit comme rival, à Toronto, les 27 et 29 mars; à Detroit, les 1 et 3 avril; à Toronto, le 5 avril; à Detroit, le 8 avril; et à Toronto, le 10 avril.

Les étoiles de l'Américaine

HARRISBURG. — Les Indiens de Springfield, champions de la LAH et détenteurs du trophée Calder, dominent l'équipe d'étoiles, choisie par les instructeurs du circuit.

Les joueurs de défense Kent Douglas et Bob McCord ainsi que le centre Bill Sweeney, des Indiens, ont été choisis sur la première équipe, complétée par Bob Perreault, du Hershey dans les buts; l'ailier gauche Barry Cullen, du Buffalo, et l'ailier droit Fred Glover, du Cleveland.

Perreault et Glover ont finis sur un pied d'égalité comme joueur le plus utile, tandis que Bruce Draper, du Rochester, a été nommé la recrue de l'année et Jack Gordon, du Cleveland, l'instructeur de l'année.

Les élus sur la deuxième équipe sont: Marcel Paille, Springfield, buts; Aldo Guidolin, Cleveland, et Steve Kirtcheck, Rochester, défenses; Willie Marshall, Hershey, centre; Dick Gamble, Rochester, ailier gauche; et Floyd Smith, Springfield, ailier droit.

les compteurs de la L.N.H.

	B	A	Pts
Bathgate, Rangers	27	55	82
Hull, Chicago	48	33	81
Howe, Detroit	32	43	75
Mikita, Chicago	24	50	74
Mahovich, Toronto	33	37	70
Delvecchio, Detroit	25	42	67
Ullman, Detroit	25	33	63
Hay, Chicago	11	51	62
Provost, Canadien	32	28	60
Keon, Toronto	26	34	60
Backstrom, Can.	25	35	60
Bucyk, Boston	19	39	58
Prentice, Rangers	21	35	55
Ingafillier, Rangers	25	29	54
Geoffrion, Canadien	22	31	53
McKenney, Boston	21	32	53
Tremblay G., Can.	29	22	51
Armstrong, Toronto	21	30	51
Richard, Canadien	21	29	50
Kelly, Toronto	22	27	49
Micko, Canadien	18	27	47
Toppazzini, Boston	18	27	47
Horvath, Chicago	17	29	46
Marshall, Canadien	17	28	45
Neville, Canadien	21	24	44
Reinert, Toronto	15	28	44

sentiront vraisemblablement à accroître leur participation à ce genre d'activité qu'à la condition d'avoir de solides motifs de ce faire.

"Si l'on m'est avis que les Canadiens sont de plus en plus conscients de la nécessité de l'éducation physique, le reste en découlera beaucoup à faire pour éveiller l'opinion publique à cet égard."

Bobby Hull a 48 buts

CHICAGO — Les Red Wings ont perdu une chance de dépasser ou de rejoindre les Rangers, hier soir, alors qu'ils ont été blanchis, au compte de 3-0, par les Black Hawks de Chicago. Ils sont un point en avant du club new-yorkais et les deux équipes n'ont plus que deux parties à jouer.

Bobby Hull a réussi son 48e but de la saison dans les deux parties qui restent à son club. Il pourra égarer ou abaisser les chiffres de 59 buts en une saison de Maurice Richard et Bernard Geoffrion.

Une foule de 15.893 spectateurs a vu Glenn Hall enregistrer son neuvième blanchissage de la saison.

Les Black Hawks ont tiré profit d'une punition à Val Fonteyne vers le milieu de la première période pour prendre une avance de 1-0. Stan Mikita a réussi son 24e but de la saison, sur une passe de Bill Hay.

La deuxième période ne changea rien au pointage et fut marquée de trois punitions à Eric Nesterenko, Stan Mikita et Bill Gadsby.

Bob Turner a comoté le deuxième but de son club, son huitième de la saison, avec l'aide de Bronco Horvath et Reg Fleming.

Hull a réussi son 48ème but, aidé de Hay, à 14:09.

SOMMAIRE
Première période
1-Chicago: Mikita (24)

Les Redlegs de Cincinnati excellèrent à voler les signaux des adversaires

ORLANDO. — Faut-il croire que Brooks Lawrence était là dans le tableau", a dit Hook. Il a ajouté que cette tactique était notoire au sein de l'équipe, qui n'était d'ailleurs pas la seule à utiliser cette astuce. Il a dit qu'il soupçonnait notamment les Cubs de Chicago et les Braves de Milwaukee.

"Je n'ai alors pas parlé de la chose, déclare Hook, mais maintenant que je joue pour les Mets, je veux les protéger contre cette manière de faire. Je crois que c'est mal. Le commissaire devrait voir à ce qu'un règlement soit ajouté à ce sujet."

On rapporte que les signaux étaient téléphonés au dugout de Cincinnati.

La rumeur voulait ce printemps que l'équipe ait utilisé Brooks Lawrence, ancien lanceur des Redlegs qui est maintenant scout pour jouer ce rôle.

"Je ne sais pas exactement, pour quelles raisons, mais je sais

Les Richardson ont remporté la coupe

EDIMBOURG, Ecosse — 20 mars. (Spécial). — Pour la quatrième année consécutive le curling canadien est à l'honneur. L'équipe Richardson, de Regina en Saskatchewan, en dominant les Américains de Fran Kleffman par le score serré de 9-2, a remporté la coupe de championnat, retient une fois de plus la "Scotch Cup", emblème de la suprématie mondiale au curling. A ce tournoi qui prend fin, on a vu pour la première fois quatre équipes nationales se disputer la classique des glaces.

Dans la sixième ronde, le Canada a défait l'Ecosse 13-8 tandis que les Américains prenaient solidement la seconde place par une victoire de 15-6 aux dépens de l'équipe suédoise de Rolf Arfwidsson. C'était la première fois que les Suédois participaient à la compétition de la "Scotch Cup".

Lorsqu'il a remis la coupe, monsieur Ronald Cumming, président de la Scotch Whisky Association, commanditaire du tournoi, a fait remarquer à Ernie Richardson: "Voilà qui devient une habitude, Ernie! A quel l'heureux l'auréole a remplacé: 'Nous espérons bien revenir et poursuivre cette bonne habitude l'an prochain'."

Baseball majeur

A PALM SPRINGS, CALIF. — San Francisco (3) 000 000-14 13 3 Los Angeles (A) 000 010-3 12 3

Marichal, Perry (6) et Bailey; Bowerfield, Witt (5), Sadowski (7), Soriano (12) et Roseboro, Julian; G-Marichal — P-Bowerfield; Circuit: San Francisco — Cepeda; Los Angeles — P-Perry

A TUCSON, ARIZ. — Boston (3) 000 000-013-7 11 1 Cleveland (A) 000 010-301-3 12 3

Clayton, Delock (6) et Tiltman; John, Dailley (3), Perry (5) et Galt; G-Delock — P-Perry; Circuit: Cleveland — Kirkland; A ST. PETERSBURG, FLA. — New York (3) 000 000-000-0 10 6

St-Louis (A) 010 000 000-01-3 7 6 Sheldon, Daley (6), Bouton (7) et Howard; Hall (10), Simmons, Dierker, Gregory (10), Hughes (12) et Oliver; Schaefer (7); G-Hughes — P-Bouton

A CLEVELAND, OHIO. — Cincinnati (3) 000 000-14 13 3 Philadelphia (A) 000 010-13 10 3

Hughes, Hillman (3), Brownson (5), Pavletich, Hume (8); Green, Short (4); Lunsford (9) et White, Oatis; G-Hillman — P-Green; Circuit: Cincinnati — Harper; Philadelphia — Gonzalez

A SARASOTA, FLA. — Los Angeles (A) 000 010 000-1 8 1 Chicago (A) 000 000 100-001-2 8 2

Richard, J. Smith (5), Hunter (5), Kaut, Zimmerman (10) et Roseboro, Julian (4); Wynn, Score (4); McLean (9); T. Phillips (11) et Roselli; G-T. Phillips — P-E. Roseboro

A LAKELAND, FLA. — Baltimore (3) 000 000-4 8 2 Detroit (A) 000 010 000-3 12 3

Stock, Vineyard (5) Wilhelm (9) et Triandis; Mossi, Kline (7) Marenquette (9) et P-Wilhelm; Circuit: Baltimore — B. Robinson; Detroit — Fernandez

A ORLANDO, FLA. — New York (3) 000 010 000-3 8 1 Minnesota (A) 000 010-4 7 0

Hook, Gatewood (6) Coleman; Kaut, Zimmerman (10) et Roseboro, Julian (4); Wynn, Score (4); McLean (9); T. Phillips (11) et Roselli; G-T. Phillips — P-E. Roseboro

A WEST PALM BEACH, FLA. — Milwaukee (3) 000 010-1 2 3 Kansas City (A) 000 010-2 7 11

Spahn, Moxie (6) et Crandell; Roof (7); Wickert, Oatis (5) Sautz; G-Wickert — P-Spahn

Bobby Hull a 48 buts

(Hay) 11:09
Punitions: Valdez 9:46, St-Laurent 2:37, Howe 3:24, Godfrey 7:42, Fonteyne 11:03
Deuxième période
Aucun but
Punitions: Nesterenko 12:00, Mikita 16:25, Gadsby 18:17
Troisième période
2-Chicago: Turner (6) 6:24
3-Chicago: Hull (48) 14:09
(Hay) 14:09
Punitions: Kennedy 13:12, Mikita 13:12
ARRETS: BASTON 11 11 7-29
HALL 8 10 10-23
Assistance: 15.893

La fameuse petite chèvre de M. Séguin

Vous vous rappelez sans doute l'histoire de la petite chèvre tôte de la fable? Elle ne voulait pour rien au monde se laisser manger; se défendait comme un figre et finalement, pour parler "moderne" battit les "odds"! C'est un peu l'histoire de cette équipe de hockey au nom prédestiné, le Montréal-Olympique. On a pris avec un grain de sel la déclaration du début d'octobre à l'effet qu'ils comptaient former une équipe capable de représenter le Canada aux prochains jeux olympiques. Fuis vint leur tenue surprise tout au cours de la saison, terminée en beauté en remportant le championnat de la ligue contre toutes prédictions. Et arrive le début d'une série éliminatoire pour la possession de la coupe Allan. L'envahisseur s'amène et malgré une joute toute à l'avance du Montréal-Olympique (64 lancers) s'empare d'une première victoire. Le gérant du Amherst, dans une fanfaronnade de matamore d'Arlequin déclare le lendemain: "Facilement... en 4 parties!" Deuxième acte: Montréal-Olympique gagne 3 à 1. P. S. Attention, M. Kicley, la p'tite chèvre est butée!

Le bon sens à rebours...

Jacques Plante a fait preuve d'un gros bon sens lorsqu'il a décidé de porter un masque après avoir été souvent blessé. Johnny Bower, des Leafs, fait aussi preuve de gros bon sens envers son fils quand il lui ordonne de porter un masque s'il veut continuer à garder les buts de son équipe. Mais il est un cas dans la Ligue Nationale également qui nous inquiète fort... et nous intrigue. Le cas de Don Simmons, qui remplace actuellement Johnny Bower. Don Simmons avait décidé de porter un masque à son tour, puis après une couple de parties s'en était dédit. Blessé à la figure, il s'empresse de remettre le dit masque proclamant son utilité indispensable, et patati et patata... Hier dans une grandiloquente déclaration il annonçait que: "Aussitôt que ma blessure au visage sera complètement guérie, je ne porterai plus jamais de masque!" Devrait-on dire de lui qu'il est un visage... à deux masques? Un pour la protéger, l'autre pour lui servir de pansement? Comme ces contes à dormir debout, il nous fait penser à quelqu'un qui ne se servirait de son parapluie qu'en plein soleil...

La belle époque...

La saison de baseball va bientôt débiter pour de bon. Mais je doute que les lanceurs soient en aussi bonne forme que leurs ex-congénères de la belle époque des années 1915 à 1920. Selon Jim Brosnan, ce fut l'âge d'or de lanceurs fameux. Ruth, Matthews et autres. D'abord ils contribuèrent à développer des lanceurs nouveaux. La balle passée à l'éméri, la balle mouillée, la balle glissante, la balle morte, tout ça fit partie de leur répertoire. Vous me direz que ce n'était pas si extraordinaire que ça et qu'aujourd'hui, c'est du pareil au même. D'accord! Mais ce que vous semblez oublier, c'est la manière dont on vous servait ces balles. Le lanceur y mettait une technique d'Indien. Il pouvait tout aussi bien s'amener au marbre avec une lame de rasoir au revers de sa ceinture et faire une ou deux petites coches au cuir de la balle comme il pouvait très proprement enduire sa casquette de goudron, quand il ne vous servait pas tout simplement une courbe huilée au jus de chique. Aujourd'hui hélas, si le lanceur n'a pas les mains nettes, on l'envoie dans les mineurs.

Concours Dow

Louis Chantigny et Rhéaume Brisebois vainqueurs dans la section française

MONTREAL. — On rendra 35 pour cent pour la qualité du style.

Annis Stukus, ancien instructeur et gérant général à Edmonton et à Vancouver, sera le conférencier invité lundi, le 26 mars, lors du deuxième déjeuner du Concours annuel de reportage de football, à la salle de réception de la brasserie Dow. M. Wilfrid Gagnon, président du bureau de direction de la brasserie Dow, Limited, présidera au déjeuner.

Des bourses de \$300 et des certificats de mérite seront remis à ceux qui ont soumis les meilleurs articles et reportages en anglais et en français. Des prix identiques seront remis pour les meilleures photos de football dans les divisions Est et Ouest de la Ligue Canadienne de football.

Louis Chantigny, rédacteur sportif au Petit Journal de Montréal, a été déclaré gagnant dans la section éditoriale française. C'est la deuxième année consécutive que cet honneur lui échut. Le premier prix dans la section reportage en français a été gagné par Rhéaume Brisebois, du service des sports du Nouveau Journal de Montréal.

Une chronique intitulée "Moss déclare..." a valu son prix à Louis Chantigny. Rhéaume Brisebois a gagné le sien avec son reportage de la joute pour la coupe Grey.

Les juges ont étudié, analysé et pesé 226 articles soumis par 42 rédacteurs représentant 23 journaux, magazines et agences de presse. Les règlements du concours stipulaient l'anonymat complet des articles et les juges ont basé leurs décisions sur l'échelle suivante: 30 pour cent des points pour leur impression générale après une première lecture; 25 pour cent pour la qualité du matériel; et

parties de la série seront présentées ce soir et demain et, si nécessaire, la cinquième vendredi soir.

Coupe Allan

MONTREAL (P.C.). Les Olympiques de Montréal ont vaincu les Ramblers d'Amherst 3-1, lundi soir, et ainsi égalé les chances 1-1 dans leur série quart-finale de l'Est, trois-de-cinq, pour la coupe Allan. On sait que les Ramblers l'avaient remporté 4-3 en supplémentaire lors de la première partie dimanche.

Les Olympiques, profitant de toutes les opportunités, ont réussi deux de leurs buts avec l'avantage numérique.

Michel Labrosse a pris le retour de Claude Richard pour donner une avance de 1-0 aux Montréalais dans la première période pendant une punition à Jim McLean, des Ramblers.

Plus tard, dans la même engagement, Noël Picard porta cette avance à 2-0 sur un lancer frappe de 20 pieds.

Connie Mandala compta le troisième but des vainqueurs quelques secondes après une punition à Luke Hayden, des Ramblers.

Harley Estabrooks évita le blanchissage aux Ramblers au tout début de la dernière reprise pendant une punition à George James, des Olympiques.

Les troisième et quatrième

parties de la série seront présentées ce soir et demain et, si nécessaire, la cinquième vendredi soir.

parties de la série seront présentées ce soir et demain et, si nécessaire, la cinquième vendredi soir.

parties de la série seront présentées ce soir et demain et, si nécessaire, la cinquième vendredi soir.

parties de la série seront présentées ce soir et demain et, si nécessaire, la cinquième vendredi soir.

parties de la série seront présentées ce soir et demain et, si nécessaire, la cinquième vendredi soir.

parties de la série seront présentées ce soir et demain et, si nécessaire, la cinquième vendredi soir.

parties de la série seront présentées ce soir et demain et, si nécessaire, la cinquième vendredi soir.

Au gré du Sport Bon gré, mal gré

Par Jean-Paul Cofsky

La fameuse petite chèvre de M. Séguin

Vous vous rappelez sans doute l'histoire de la petite chèvre tôte de la fable? Elle ne voulait pour rien au monde se laisser manger; se défendait comme un figre et finalement, pour parler "moderne" battit les "odds"! C'est un peu l'histoire de cette équipe de hockey au nom prédestiné, le Montréal-Olympique. On a pris avec un grain de sel la déclaration du début d'octobre à l'effet qu'ils comptaient former une équipe capable de représenter le Canada aux prochains jeux olympiques. Fuis vint leur tenue surprise tout au cours de la saison, terminée en beauté en remportant le championnat de la ligue contre toutes prédictions. Et arrive le début d'une série éliminatoire pour la possession de la coupe Allan. L'envahisseur s'amène et malgré une joute toute à l'avance du Montréal-Olympique (64 lancers) s'empare d'une première victoire. Le gérant du Amherst, dans une fanfaronnade de matamore d'Arlequin déclare le lendemain: "Facilement... en 4 parties!" Deuxième acte: Montréal-Olympique gagne 3 à 1. P. S. Attention, M. Kicley, la p'tite chèvre est butée!

Le bon sens à rebours...

Jacques Plante a fait preuve d'un gros bon sens lorsqu'il a décidé de porter un masque après avoir été souvent blessé. Johnny Bower, des Leafs, fait aussi preuve de gros bon sens envers son fils quand il lui ordonne de porter un masque s'il veut continuer à garder les buts de son équipe. Mais il est un cas dans la Ligue Nationale également qui nous inquiète fort... et nous intrigue. Le cas de Don Simmons, qui remplace actuellement Johnny Bower. Don Simmons avait décidé de porter un masque à son tour, puis après une couple de parties s'en était dédit. Blessé à la figure, il s'empresse de remettre le dit masque proclamant son utilité indispensable, et patati et patata... Hier dans une grandiloquente déclaration il annonçait que: "Aussitôt que ma blessure au visage sera complètement guérie, je ne porterai plus jamais de masque!" Devrait-on dire de lui qu'il est un visage... à deux masques? Un pour la protéger, l'autre pour lui servir de pansement? Comme ces contes à dormir debout, il nous fait penser à quelqu'un qui ne se servirait de son parapluie qu'en plein soleil...

La belle époque...

La saison de baseball va bientôt débiter pour de bon. Mais je doute que les lanceurs soient en aussi bonne forme que leurs ex-congénères de la belle époque des années 1915 à 1920. Selon Jim Brosnan, ce fut l'âge d'or de lanceurs fameux. Ruth, Matthews et autres. D'abord ils contribuèrent à développer des lanceurs nouveaux. La balle passée à l'éméri, la balle mouillée, la balle glissante, la balle morte, tout ça fit partie de leur répertoire. Vous me direz que ce n'était pas si extraordinaire que ça et qu'aujourd'hui, c'est du pareil au même. D'accord! Mais ce que vous semblez oublier, c'est la manière dont on vous servait ces balles. Le lanceur y mettait une technique d'Indien. Il pouvait tout aussi bien s'amener au marbre avec une lame de rasoir au revers de sa ceinture et faire une ou deux petites coches au cuir de la balle comme il pouvait très proprement enduire sa casquette de goudron, quand il ne vous servait pas tout simplement une courbe huilée au jus de chique. Aujourd'hui hélas, si le lanceur n'a pas les mains nettes, on l'envoie dans les mineurs.

Concours Dow

Louis Chantigny et Rhéaume Brisebois vainqueurs dans la section

Malgré un progrès notable, le Québec garde toujours le tiers des chômeurs

Par Clément Brown

Tableau de l'embauche au pays

OTTAWA. — Tableau de l'embauche au Canada à la mi-février (en milliers de personnes):

	Fév. 1962	Janv. 1962	Fév. 1961
AU CANADA			
Effectif ouvrier	6,423	6,409	6,363
Ayant un emploi	5,840	5,864	5,644
Sans emploi	583	545	719
REGION DE L'ATLANTIQUE			
Effectif ouvrier	581	571	562
Ayant un emploi	487	487	461
Sans emploi	94	84	101
QUEBEC			
Effectif ouvrier	1,799	1,795	1,798
Ayant un emploi	1,596	1,616	1,538
Sans emploi	203	179	260
ONTARIO			
Effectif ouvrier	2,354	2,360	2,354
Ayant un emploi	2,193	2,211	2,152
Sans emploi	161	149	202
REGION DES PRAIRIES			
Effectif ouvrier	1,108	1,106	1,072
Ayant un emploi	1,036	1,031	1,096
Sans emploi	72	75	76
REGION DU PACIFIQUE			
Effectif ouvrier	581	577	577
Ayant un emploi	528	519	497
Sans emploi	53	58	80

M. MARTIN: "EN FAIT, UN CHOMEUR POUR 10 EMPLOYES"

OTTAWA. — Le dernier rapport du Bureau fédéral de la statistique sur la situation du chômage au pays a soulevé des réactions diverses aux Communautés, acerbées de la part de l'opposition, de satisfaction chez les ministériels.

Le ministre du travail, M. Starr, a dit que le nombre d'emploi s'était accru de 196,000, comparativement à l'an dernier, suffisamment pour atteindre le chiffre d'un million, établi l'an dernier, pour une période de cinq ans, par le comité sénatorial sur la main-d'œuvre.

M. Paul Martin, libéral d'Ex-ses-est, a demandé pourquoi 10

hommes étaient en chômage pour chaque groupe de 100 qui avaient du travail et devant les cris de protestation des ministériels, a ajouté que le ministre des travaux publics l'avait accusé d'avoir menti.

M. Starr a répondu que le nombre de chômeurs — 583,000 — en février représentait 9.1 pour cent de la main-d'œuvre disponible.

M. Walter a dit que la déclaration de M. Martin était "évidemment" fautive, mais a retiré son accusation à la demande du président de la Chambre, M. Michener.

Plus tard, hors de la Chambre, M. Martin a expliqué qu'en février, il y avait 584,000 personnes au travail, comparativement à 583,000 sans travail. La proportion est donc de un chômeur pour dix personnes qui ont du travail.

Le député d'Essex-est a ajouté que le taux de croissance de la main-d'œuvre, du 1er février 1961 au 1er février 1962, était moins que la moitié du taux enregistré au cours des dernières années.

"Cette situation, a poursuivi M. Martin, est due, non à un manque de croissance de la population canadienne, bien qu'il y ait lacune de ce côté, mais à une baisse notable dans la proportion des Canadiens qui font partie, activement, de la force ouvrière du pays".

La moitié des chômeurs: des chefs de famille

OTTAWA. — A peu près la moitié des 545,000 chômeurs en janvier étaient des chefs de famille, a dit hier le Bureau fédéral de la statistique.

Suivant le rapport, 278,000 sans-travail étaient des chefs de famille, et dans la majorité des cas, c'était le mari.

Ce nombre représentait 51 pour cent du total, comparativement à 44 pour cent en octobre et à 49 pour cent en janvier 1961.

Parmi les autres, 219 chômeurs étaient des fils, des filles ou autres proches du chef de famille, alors que seulement neuf pour cent des sans-travail ne faisaient pas partie d'unités familiales.

Le rapport indique également que dans la moitié des familles, au moins une personne avait un emploi.

Un médicament, cause possible de malformations, retiré du marché

OTTAWA. — Le fabricant de la thalidomide, substance sédatrice que l'on soupçonne de provoquer la naissance d'enfants atteints de malformations, a retiré son produit du commerce. La nouvelle a été annoncée à Ottawa par le Dr C. A. Morrell, de la direction fédérale des aliments drogues.

Le médicament en question n'était vendu que sur ordonnance médicale. Le fabricant, dont le Dr Morrell n'a pas révélé l'identité, a décidé de retirer la substance du commerce, il y a un peu moins d'un mois, à la suite de consultations entre la compagnie et la direction des drogues. Cette décision s'appuie sur les données statistiques, la seule indication dont on dispose encore de l'effet nocif possible de la thalidomide.

Déjà, en décembre dernier, la compagnie avait, à la suite de consultations avec les ministères de la Santé, mis les femmes enceintes en garde contre l'utilisation du produit.

La thalidomide avait été mise en vente au Canada dans le courant de l'année dernière. Le Dr Morrell a déclaré ne rien savoir d'un rapport selon lequel une Canadienne, ayant utilisé le médicament, avait donné naissance à un enfant sans bras ni jambes.

Pour combattre le chômage

Six semaines de vacances réclamées par les bûcherons

VANCOUVER. — Le Syndicat international des travailleurs (I.T.C.), de la région du Pacifique, réclame la réduction de l'année de travail au lieu de la simple réduction des heures de travail hebdomadaire, pour combattre le chômage et résister aux progrès de l'automatisation.

Le Syndicat qui groupe 28,000 membres sur la côte du Pacifique veut que les travailleurs aient cinq années ou moins et service jouissent de 5 semaines de vacances annuelles et que ceux qui ont plus de 5 années de service jouissent d'une période de six semaines de vacances.

Le président régional du syndicat, M. Joe Morris, a déclaré qu'il n'y a pas actuellement d'équipement inactif pour justifier la réduction de la semaine à 35 heures.

La réaction des employeurs: une idée si baroque que nous ne songeons pas à l'envisager.

Des programmes de la TV européenne à R.C.

Le président de la Société Radio-Canada, M. Alphonse Ouellet, a déclaré que des émissions de la télévision européenne, grâce à des postes satellites de relai, à travers l'Atlantique.

Il est également probable, dit-il, que les Canadiens puissent capter directement des programmes en provenance du Japon, en 1964, lors des Jeux olympiques.

Le premier essai de relai d'une émission européenne sera tenté le 22 mai, a dit M. Ouellet, devant un groupe de diplomates de McGill.

M. Ouellet ne croit pas cependant qu'il soit possible de transmettre des émissions à l'échelle mondiale avant 1970. Pour cela, il faudrait au moins trois satellites simultanément en orbite à une altitude de 22,300 milles.

OTTAWA. — Le Bureau fédéral de la statistique vient de publier les chiffres mensuels de l'emploi et du chômage pour février. Ils sont encourageants. Malgré l'augmentation de la main-d'œuvre, augmentation qui s'est établie à 60,000 personnes (1.0 pour cent), le nombre des nouveaux emplois s'est accru de 196,000 (3.5 pour cent) et le nombre des chômeurs a diminué de 136,000 (2.2 pour cent). Ces pourcentages se rapportent aux chiffres de février 1961. Le progrès se réalise donc sur tous les plans.

Le cas de Québec nous intéresse tout particulièrement. Nous y constatons que, pour ce qui est de la main-d'œuvre, elle est demeurée stationnaire (1,799,000 contre 1,778,000). Le phénomène est dû au maintien à l'école d'un plus grand nombre de jeunes, à des mises à la retraite chez les vieillards ou encore au retrait des femmes du marché du travail. L'emploi, chez nous, s'est accru de 3.8 pour cent, soit un peu plus que la moyenne nationale et le chômage a diminué de 3.2 pour cent, proportion plus élevée aussi que la moyenne nationale. Mais, dans l'ensemble du tableau, notre province garde toujours le tiers de tous les chômeurs canadiens (34.4 pour cent) à comparer avec 27.9 pour cent pour l'Ontario; cette province avec une main-d'œuvre de 2,354,000 personnes, ne compte que 160,000 sans-travail alors que le Québec, avec un effectif de 1,799,000, en dénombre 203,000. Cette disproportion démontre amplement que l'économie québécoise possède un retard considérable sur celle de sa rivale, même si l'écart emploi-chômage a tendance à se rétrécir plus rapidement chez nous qu'en Ontario.

Ainsi, avec une différence favorable de 555,000 personnes dans son effectif ouvrier, l'Ontario possède 587,000 employés de plus, alors que la différence de la population totale entre les deux provinces est d'un million de citoyens. C'est dire que plus de la moitié de l'écart de population est absorbé par la main-d'œuvre employée.

On notera d'ailleurs que l'Ontario est sensiblement au-dessus de la moyenne nationale de chômage avec 6.8 pour cent.

AVIS

Avis est, par les présentes, donné, conformément à l'article 1571 du Code Civil, que F. LEBER & SONS INC., dont le siège principal des affaires, dans la Province de Québec, est situé dans la Cité de Montréal, a transporté toutes ses créances et comptes aux livres actuels et futurs à LA BANQUE TORONTO-DOMINION, de titre de garantie, par acte portant la date du 21e jour de février 1962 et enregistré au Bureau d'enregistrement de la Division d'enregistrement de Montréal, le 9e jour de mars 1962, sous le numéro 1587078.

Le 16e jour de mars 1962.

LA BANQUE TORONTO-DOMINION

AVIS

Avis est, par les présentes, donné, conformément à l'article 1571 du Code Civil, que SUTTON SILK MILLS Limited, fait affaire sous le nom et la raison sociale de Sears-Roebuck (Canada) Fabrics, dont le siège principal des affaires, dans la Province de Québec, est situé dans la Cité de Montréal, a transporté toutes ses créances et comptes aux livres actuels et futurs à LA BANQUE TORONTO-DOMINION, de titre de garantie, par acte portant la date du 16e jour de mars 1962 et enregistré au Bureau d'enregistrement de la Division d'enregistrement de Montréal, le 9e jour de mars 1962, sous le numéro 1587078.

Le 16e jour de mars 1962.

LA BANQUE TORONTO-DOMINION

CANADA PROVINCE DE QUEBEC

District de Montréal

COUR SUPERIEURE

No 564896

LUCIENNE BERUBE, institutrice, domiciliée et résidant au 542, rue Ste-Marguerite, à Boucherville, district de Montréal, Demanderesse, contre

WILLIE MARTIN, débiteur, autrefois de Boucherville, district de Montréal, maintenant de lieux inconnus, Défendeur.

AVIS

Une action en séparation de biens a été instituée en cette cause, le 14 mars 1962.

Le proc. de la demanderesse Mario DU MESNIL, avocat

DATE A TORONTO, Ontario, ce cinquième jour de mars 1962.

THE ROYAL TRUST COMPANY

R. J. WILSON

Gérant Général Adjoint

Petites annonces du "Devoir"

ARTICLES DE MENAGE

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

et l'Ontario (3.4). L'explication de ce phénomène est normale: c'est que plus une région connaît une intensité d'emploi, moins son rythme d'embauche sera élevé et moins son taux de chômage croîtra proportionnellement. C'est une lapalissade dont il faut se souvenir pour replacer une situation particulière dans son optique générale.

On notera, aussi que l'Ontario, pour ce qui est de l'augmentation de sa main-d'œuvre, se place au même rang que Québec à 3.0 pour cent, tandis que les Maritimes enregistrent une hausse de 3.4 pour cent, les Prairies de 2.4 pour cent et le Pacifique de 0.7 pour cent.

Pour terminer sur une perspective de caractère social, rappelons certains chiffres relatifs aux classes d'âge de 14 à 19 ans, d'une part, et de 65 ans et plus, d'autre part.

AVIS

AVIS EST PAR LES PRESENTES DONNE, suivant l'article 1571 du code civil que le vingt-deuxième jour de février 1962 a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal sous le numéro 1584524 un acte de fiducie passé devant Me Pierre L. Caron, notaire, le vingt et unième jour de février 1962 entre Corporate Plan Leasing Limited dont le principal bureau d'affaires dans la province de Québec est situé à 1029 Côte Beaver Hall dans la cité de Montréal, et The Royal Trust Company, dont le principal bureau d'affaires dans la province de Québec est situé à 105, rue St-Jacques, dans la cité de Montréal, par lequel Corporate Plan Leasing Limited a hypothéqué, nant, mis en gage, cédé et transporté à The Royal Trust Company, comme fiduciaire, à titre de garantie pour les billets de Corporate Plan Leasing Limited que cette dernière compagnie était autorisée à émettre suivant ledit acte de fiducie et un Deed of Trust and Mortgage passé en même temps, tous les droits, titres et intérêts de Corporate Plan Leasing Limited dans et relativement à toutes créances, comptes de livres, loyers recevables et autres comptes recevables actuels ou futurs ainsi que toutes obligations actuelles ou futures des débiteurs de Corporate Plan Leasing Limited, tous renouvellements et toutes substitutions d'iceux ou d'iceelles, de même que toutes ententes faites ou conclues relativement ou pour garantir ce qui précède, tous les accessoires et tous les bénéfices provenant de toute assurance, actuelle ou future, prise ou détenue pour la protection de Corporate Plan Leasing Limited relativement à l'actif garantissant ou couvrant ce qui précède et de toutes réclamations de telle assurance actuelles ou futures.

DATE A TORONTO, Ontario, ce cinquième jour de mars 1962.

THE ROYAL TRUST COMPANY

R. J. WILSON

Gérant Général Adjoint

Le total combiné de ces deux catégories forme un effectif ouvrier de 776,000 personnes (564,000 chez les jeunes et 212,000 chez les plus âgés). D'autre part, on note la présence parmi les employés, de 477,000 jeunes et de 195,000 vieillards, soit 672,000. C'est presque 100,000 de plus que le total des chômeurs pour février. En fin, parmi les sans-travail des deux classes d'âge, on en dénombre 87,000 chez les jeunes et 17,000 chez les vieillards, soit 114,000 en tout.

C'est donc dire que le maintien à l'école des jeunes, jusqu'à dix-sept ou dix-huit ans, et la mise à la retraite généralisée à 65 ans nous permettraient d'éliminer l'encombrement du marché du travail et de réduire le chômage à un niveau décent. Evidemment, pour en arriver à une telle solution, certaines mesures nouvelles de sécurité sociale et de prime à l'éducation seraient nécessaires. Nous laissons aux spécialistes le soin de nous suggérer les plus efficaces.

HYDRO-QUEBEC

SOUMISSION No A-179

Des soumissions cachetées doivent être adressées en quatre exemplaires aux soumissionnés, suite 815, 107 rue Craig, Montréal, à temps pour être reçues ou livrées au plus tard à 10:30 a.m. heure normale de l'est, le jeudi 5 avril 1962 relativement à la fourniture de

10 000 compteurs énergie - 240 volts - de .75 à 100 ampères

Chaque soumission doit être accompagnée d'une garantie, sous forme de chèque certifié payable à l'Hydro-Québec, équivalente à au moins dix (10%) pour cent du montant de la soumission. Cette garantie est retirée après l'ouverture des soumissions. Au moment de l'adjudication du contrat, ce dépôt est remis au soumissionnaire, à moins qu'il ne soit l'adjudicataire. Dans ce dernier cas, le dépôt est conservé jusqu'à ce que le contrat soit exécuté à l'entière satisfaction de la Commission.

On doit obtenir les devis et autres formules de soumission au bureau du

Directeur des achats

Suite 404

HYDRO-QUEBEC

107 rue Craig, Montréal

Seuls sont admis à soumissionner ceux qui ont obtenu les documents de soumission directement de l'Hydro-Québec. Les soumissions doivent être envoyées sous enveloppe fermée à cet effet et sur laquelle doit être indiquée lisiblement la mention "Soumission No A-179".

L'Hydro-Québec ne s'engage à accepter ni la plus basse soumission ni aucune des autres.

Les co-secrétaires

B. Lacasse — W. E. Johnson

Montréal, le 16 mars 1962.

HYDRO-QUEBEC

SOUMISSION No A-180

Des soumissions cachetées doivent être adressées en quatre exemplaires aux soumissionnés, suite 815, 107 rue Craig, Montréal, à temps pour être reçues ou livrées au plus tard à 10:30 a.m. heure normale de l'est, le jeudi 5 avril 1962 relativement à la fourniture de

2 100 compteurs indicateur énergie-demande - 240 volts - de 2.0 à 200 ampères

Chaque soumission doit être accompagnée d'une garantie, sous forme de chèque certifié payable à l'Hydro-Québec, équivalente à au moins dix (10%) pour cent du montant de la soumission. Cette garantie est retirée après l'ouverture des soumissions. Au moment de l'adjudication du contrat, ce dépôt est remis au soumissionnaire, à moins qu'il ne soit l'adjudicataire. Dans ce dernier cas, le dépôt est conservé jusqu'à ce que le contrat soit exécuté à l'entière satisfaction de la Commission.

On doit obtenir les devis et autres formules de soumission au bureau du

Directeur des achats

Suite 404

HYDRO-QUEBEC

107 rue Craig, Montréal

Seuls sont admis à soumissionner ceux qui ont obtenu les documents de soumission directement de l'Hydro-Québec. Les soumissions doivent être envoyées sous enveloppe fermée à cet effet et sur laquelle doit être indiquée lisiblement la mention "Soumission No A-180".

L'Hydro-Québec ne s'engage à accepter ni la plus basse soumission ni aucune des autres.

Les co-secrétaires

B. Lacasse — W. E. Johnson

Montréal, le 16 mars 1962.

ces. Mais le phénomène est là. Nous comptons une trop large proportion de jeunes et de vieillards en emploi, du moins dans la conjoncture économique que nous traversons présentement. Il faudrait y remédier, coûte que coûte.

HYDRO-QUEBEC

SOUMISSION No A-181

Des soumissions cachetées doivent être adressées en quatre exemplaires aux soumissionnés, suite 815, 107 rue Craig, Montréal, à temps pour être reçues ou livrées au plus tard à 10:30 a.m. heure normale de l'est, le jeudi 12 avril 1962, relativement à la fourniture de

1 225 poteaux de 27 pieds en Mélèze occidental

65 poteaux de 33 pieds en Mélèze occidental

Chaque soumission doit être accompagnée d'une garantie, sous forme de chèque certifié payable à l'Hydro-Québec, équivalente à au moins dix (10%) pour cent du montant de la soumission. Cette garantie est retirée après l'ouverture des soumissions. Au moment de l'adjudication du contrat, ce dépôt est remis au soumissionnaire, à moins qu'il ne soit l'adjudicataire. Dans ce dernier cas, le dépôt est conservé jusqu'à ce que le contrat soit exécuté à l'entière satisfaction de la Commission.

On doit obtenir les devis et autres formules de soumission au bureau du

Directeur des achats

Suite 404

HYDRO-QUEBEC

107 rue Craig, Montréal

A NOTER: Après le 8 avril 1962, les documents seront obtenus au 10ème étage du 75, rue St-Jacques, Montréal.

Seuls sont admis à soumissionner ceux qui ont obtenu les documents de soumission directement de l'Hydro-Québec. Les soumissions doivent être envoyées sous enveloppe fermée à cet effet et sur laquelle doit être indiquée lisiblement la mention "Soumission No A-181".

L'Hydro-Québec ne s'engage à accepter ni la plus basse soumission ni aucune des autres.

Les co-secrétaires

B. Lacasse — W. E. Johnson

Montréal, le 16 mars 1962.



Dupuis

chic
Printanier...

EMPLOI DEMANDE

IMPOT SUR LE REVENU et compensation à temps plein ou partiel. — RA. 8-2481. 22-3-62

LOGEMENT CHAUFFE A LOUER

BEAU grand logement, 6 pièces fermées, 2e étage, finition première qualité. Visible en tout temps. 176 est, boul. St-Joseph. — MO. 3-8158. 23-3-62

OCCASION D'AFFAIRES

Franchise exclusive de Fabricote, Gagnez jusqu'à \$200.00 par semaine. Brochure gratuite. Ecrire à: Case 277, Le Devoir. 30-3-62

PROPRIÉTÉ À VENDRE

ALHUTIC, Grande Allée — Duplex à vendre sur terrain de 50 x 100. \$20,000. — \$8,000. comptant. Balance 5%. Téléphonez entre 10 a.m. et 1 p.m. à: 751-3170. 23-3-62

TAILLEUR

Faites transformer votre habit à devant croisé en un jolli complet à devant simple, dans le dernier style. — SPECIALITE — Habits et costumes réajustés

DROLET TAILLEUR

351 est, rue GUIZOT — DU. 8-2532 J.N.O.

TRANSPORT

APPELEZ MONTRÉAL MOVING. Déménagement assuré, \$5.00 l'heure, 2 hommes compétents. RA. 1-1134. J.N.O.

TRANSPORT CAMIONNAGE

ROUSSILLE Transport, Déménagement ville, campagne et longue distance. Spécialité: pianos, poëles, réfrigérateurs. RA. 5-2421. J.N.O.

TARIF

Annouces classées
434 Notre-Dame est
"Le Devoir" — VI. 4-3361
(Commandes prises jusqu'à 3 heures la veille de la publication.)
ANNONCES ORDINAIRES — Tarif minimum de \$1.00 pour 5 lignes (25 mots).
Compter 5 mots à la ligne. Une partie de ligne compte pour une ligne entière. Les abréviations initiales comptent pour un